LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2015

Mars 2016

S O M M A I R E

A. Les accents de la politique générale 3-5

B. La coordination du Gouvernement et des Institutions 6

C. Les services et organes

1. Le Service des Médias et des Communications (SMC)..... 7-34
2. Le Service Information et Presse (SIP)..... 35-65
3. La Commission d'Economies et de Rationalisation (CER) 66-68
4. Le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN) 69-78
5. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance 79-80
6. Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé 81-87
7. Relations avec le Parlement – Service Central de Législation (SCL)..... 88-93
8. Le Département des Cultes 94-95

D. Annexes

1. Visites auprès de Monsieur le Premier ministre au cours de 2015 96-98
2. Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier ministre en 2015..... 99-100
3. Participation de Monsieur le Premier ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2015..... 101-103

A. Les accents de la politique générale

Dans une perspective chronologique et surtout par rapport à l'année 2014, l'année écoulée a été fortement marquée par trois événements majeurs à caractère plus exceptionnel.

Il s'agit, tout d'abord, des *attentats terroristes* perpétrés dans la capitale française qui ont dicté pour une large partie le calendrier et le rythme de travail du premier trimestre. En effet, au niveau national, le Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN), en charge de la coordination en matière de lutte contre le terrorisme, a été appelé à élaborer dans l'urgence le plan gouvernemental « VIGILNAT ».

Ce plan définit le dispositif national de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'un acte terroriste ou en réaction à un acte terroriste sur le sol luxembourgeois ainsi que les actions du gouvernement pour y faire face. Le plan a été arrêté par le Conseil de gouvernement du 27 mars 2015 et il fût actualisé le 23 octobre 2015.

Ensuite, les services du Ministère d'État ont été en charge de préparer et d'organiser le *Référendum national du 7 juin 2015*, le quatrième de notre histoire constitutionnelle. Ce grand rendez-vous avec le citoyen a donné l'occasion unique aux électeurs de se prononcer directement sur trois questions jugées essentielles sur lesquelles aucune majorité n'avait pu se former au sein de la Constituante. Par leur vote, les électeurs ont clairement tranché en faveur du maintien du statu quo et se sont prononcés contre :

- la limitation du mandat des membres du gouvernement à une période maximale de dix ans ;

- l'abaissement de l'âge électoral actif à seize ans ;

- l'extension du droit de vote actif aux ressortissants étrangers habitant au Grand-Duché de Luxembourg.

Le troisième événement marquant de l'année 2015 a été la *Présidence luxembourgeoise* du Conseil de l'Union européenne qui s'est déroulée avec succès du 1er juillet au 31 décembre.

La Présidence a sollicité une large partie du personnel du Ministère et de ses services à divers niveaux dont plus particulièrement le Service information et presse (SIP). De l'édition et de la publication des priorités de la Présidence, à l'accréditation des journalistes, la gestion du centre de presse, la coordination de l'information et de la communication avec les ministères, le SIP était engagé dans une multitude de missions en relation avec la préparation et le déroulement de la Présidence.

Or, au-delà de ces événements à caractère fort particulier, l'année 2015 a encore été une année particulièrement riche au niveau des travaux de nature législatifs. En effet, une forte intensité normative a pu être observée tant au niveau de l'accompagnement et du suivi des projets de loi et de règlement déjà introduits dans la procédure, qu'au niveau de l'élaboration de nouveaux projets.

Du côté des *projets déjà introduits dans la procédure législative*, l'année passée a permis de faire avancer la gestation de toute une série de projets.

Ainsi, tout au long de l'année sous revue, le Ministère d'État a participé aux travaux parlementaires en vue de la finalisation du texte de la nouvelle Constitution (Doc. parl. 6030).

La réforme du Service de Renseignement de l'État à travers le projet de loi (Doc. parl. 6675) a consommé toute une année parlementaire fort intensive en travaux. Les amendements gouvernementaux du 18 mars 2015 ont abouti à un avis complémentaire du Conseil d'État en date du 22 juin 2015, qui a abouti aux amendements parlementaires du 12 novembre 2015. Rien que sur ce seul projet, les services du Ministère d'État, qui ont accompagné ces travaux, ont participé à une quinzaine de réunions de la commission parlementaire.

Concernant le projet de loi (Doc. parl. 6475) ayant pour finalité de doter le Haut-Commissariat à la Protection nationale d'une loi-cadre organique, l'avis complémentaire rendu par le Conseil d'État en date du 18 décembre 2015 permettra au gouvernement d'élaborer une dernière série d'amendements qui permettront au texte d'entrer dans la dernière ligne droite en vue d'aboutir au printemps 2016.

Depuis l'adoption de la loi relative au financement du Réseau national intégré de radiocommunication (RENITA) en 2014, le Ministère d'État a supervisé et coordonné la mise en place des infrastructures du réseau de radiocommunication et des services connexes.

En dépit d'un calendrier de déploiement ambitieux, le déploiement du réseau a avancé comme prévu et la phase d'essai a pu être lancée en mars 2015. Au cours de cette phase, les premières unités opératives de la Police Grand-Ducale ont eu l'occasion d'explorer le potentiel du nouveau réseau et de s'approprier les connaissances nécessaires pour l'utiliser au cours de leur travail quotidien. En même temps, des formations approfondies ont eu lieu pour tous les agents de la Police Grand-Ducale dont les véhicules d'intervention ont été équipés de terminaux numériques.

Cette approche coordonnée a permis à la Police Grand-Ducale de migrer vers RENITA avant même le début de la Présidence du Conseil de l'Union européenne et de s'appuyer dès lors sur ce moyen de communication efficace. Le Ministère d'État a organisé par la suite la migration des agents de l'Administration des Douanes et Accises qui ont commencé à utiliser RENITA à partir de septembre 2015.

Le nouveau réseau de radiocommunication, en service depuis le 1er juillet 2015, a été accueilli de façon très positive par les premiers utilisateurs qui ont abandonné leurs anciens réseaux fin 2015.
Les étapes suivantes entamées par le Ministère d'État en 2015 concernent l'optimisation technique et organisationnelle du réseau RENITA ainsi que la gestion de la migration des prochains utilisateurs, notamment des 8.000 utilisateurs des Services de Secours.

L'année sous revue a également permis d'*introduire dans la procédure législative toute une série de projets de réformes* plus incisives.

Il en est ainsi, tout d'abord, du projet de loi (Doc. parl. 6810) relative à une administration transparente et ouverte qui constitue un changement de paradigme par rapport à ce l'administration a connu et vécu jusqu'ici. En effet, le projet en question propose de conférer aux citoyens un accès aux documents détenus par les organismes publics dans une perspective d'ouverture et pose le principe du partage en ligne des documents administratifs. Le texte proposé met en œuvre l'engagement pris par le gouvernement en faveur d'une administration plus ouverte. Un accent particulier est mis sur la transparence des processus décisionnels dans l'optique d'aboutir à un renforcement de la confiance des citoyens dans l'administration.

Le projet de loi portant organisation du Conseil d'État (Doc. parl. 6875) constitue un autre l'exemple d'une réforme institutionnelle en profondeur qui vise à « moderniser » et à adapter une institution clé de notre rouage législatif au temps présent afin de pérenniser son assise et de la doter d'un cadre légal qui lui permet de satisfaire aux exigences du 21^{ième} siècle.

La réforme touchant aux Cultes constitue encore une illustration d'une réforme courageuse et nécessaire visant à mettre en adéquation les relations entre l'État et les communautés religieuses avec les réalités sociétales du nouveau millénaire. Après la finalisation des négociations avec les représentants des communautés religieuses conventionnées et non-conventionnées, le gouvernement a conclu en date du 26 janvier 2015 une série de nouvelles conventions. Conformément aux prescriptions de l'article 22 de la Constitution, les conventions ont été soumises à l'approbation de la Chambre des Députés par le dépôt de six projets de loi en date du 9 septembre 2015 (Doc. parl. 6869, 6870, 6871, 6872, 6873, 6874)

Parmi les autres initiatives législatives prises en 2015, il y a encore lieu de mentionner le projet de loi (Doc. parl. 6850) régissant les archives historiques du Service de Renseignement de l'État, déposé le 6 août 2015. Ce projet consacre une assise légale à la conservation des dossiers composant les „archives historiques" du Service de Renseignement de l'État en vue d'autoriser les exploitations scientifiques à des fins historiques, à la lumière des recommandations émises par la Commission d'enquête parlementaire sur le Service de Renseignement de l'État dans son rapport du 5 juillet 2013. Conformément au vœu de la commission d'enquête, il s'agit de pérenniser ces documents historiques collectés en large partie illégalement afin d'éviter leur destruction et de permettre à un groupe de chercheurs de les analyser et d'en évaluer la valeur historique.

B. La coordination du Gouvernement et des Institutions

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de gouvernement, il convient de relever qu'en 2015, 43 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la menace terroriste ou l'affaire « Lux Leaks ».

Au niveau de l'exécution des missions de coordination de la politique générale et de coordination entre les départements ministériels, missions dévolues au Ministère d'État de par son rôle central au sein de l'organisation du gouvernement, l'année 2015 a été fort intensive.

À titre d'illustration on peut citer l'afflux des réfugiés qui a connu une envergure sans précédent et qui de ce fait a nécessité un besoin de coordination accru avec et entre toute une série de départements ministériels, dont la Famille et l'Intégration, l'Immigration et l'Asile, la Sécurité intérieure, le Ministère d'État, le Logement, les Finances, l'Intérieur (. . .).

La coordination de l'action gouvernementale en matière de lutte contre le terrorisme constitue un autre exemple qui a occupé une large partie du calendrier en 2015.

Par ailleurs, et dans le cadre de la collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales, indispensable pour garantir le bon fonctionnement d'un État démocratique, le Ministère d'État a coordonné les relations entre le gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

C. Les services et organes

1. Le Service des médias et des communications (SMC)

I. Activités au niveau européen – Présidence luxembourgeoise

a) Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »

En mai 2015, la Commission européenne a présenté sa stratégie pour un marché unique numérique. Dans le domaine de l'audiovisuel, la stratégie prévoit notamment l'évaluation du fonctionnement de la directive sur les services de médias audiovisuels (SMA). Dans ce contexte, les ministres ont débattu de la future politique européenne de l'audiovisuel dans le cadre du marché unique numérique lors du Conseil qui s'est réuni sous Présidence lettone en mai 2015, avec un accent particulier sur le fonctionnement de la directive dans le contexte de la situation géopolitique actuelle.

Au cours du deuxième semestre 2015, la Commission a procédé à l'exercice d'évaluation de la directive SMA, comprenant une consultation publique, en vue d'évaluer l'opportunité de réviser la directive suite aux évolutions technologiques du secteur. Sous Présidence luxembourgeoise, la Commission européenne a informé les ministres des résultats de cette évaluation, y compris de la consultation publique, ainsi que sur d'autres initiatives faisant partie de la stratégie pour un marché unique numérique. L'exercice d'évaluation étant clôturé, la Commission a annoncé l'intention de proposer une révision de la directive SMA pour mi-2016.

b) Conseil Télécommunication et le groupe de travail télécom

Marché unique pour les télécommunications (« Règlement TSM »)

En janvier 2015, les ministres en charge des télécommunications ont marqué leur volonté, autour d'un dîner informel, de dégager un accord sur les dispositions de la proposition TSM visant à garantir la neutralité du net et des mesures visant à abolir les frais d'itinérance (« *roaming* »). La Présidence lettone a intensifié les discussions au sein du Conseil pour aboutir avec le Parlement européen à un accord fin juin 2015. Les discussions ont porté en particulier sur le champ d'application du règlement (et notamment la suppression des dispositions en matière de spectre radioélectrique tel que proposé initialement par la Commission), les règles sur la neutralité du net pour maintenir un internet ouvert, les modalités et la date d'abolition des frais d'itinérance, ainsi qu'un nombre de droits des consommateurs.

La Présidence luxembourgeoise a entériné l'accord trouvé sous Présidence lettone et l'adoption formelle a eu lieu en octobre 2015. L'accord prévoit notamment une réduction des frais d'itinérance dès avril 2016 ainsi que leur abolition dès juin 2017 ; en matière de neutralité du net, le règlement détermine les règles pour gérer le trafic internet tout en autorisant des services optimisés pour fournir certains contenus.

La sécurité des réseaux et de l'information (« Directive NIS »)

Afin d'instaurer un niveau élevé de sécurité des réseaux et de l'information à travers l'Union européenne, la proposition de directive propose une harmonisation minimale en exigeant de tous les Etats membres et acteurs économiques d'assurer un environnement numérique fiable et sécurisé. Au cours du premier semestre 2015, les discussions au sein du Conseil et avec le Parlement européen se sont poursuivies, le principal point de discorde étant la définition du champ d'application et notamment l'inclusion des fournisseurs de services numériques à côté d'opérateurs à services essentiels actifs dans des secteurs tels que l'énergie, le transport, la santé ou encore le secteur bancaire.

Sous Présidence luxembourgeoise, les négociations se sont intensifiées et un accord avec le Parlement européen a pu être dégagé en décembre 2015. La directive NIS prévoit notamment des règles conduisant à renforcer la coopération entre Etats membres. Elle oblige aussi les opérateurs à services essentiels et les fournisseurs de services numériques à adopter des mesures de sécurité et à notifier des incidents à impact majeur auprès des autorités nationales. Les Etats membres devront également se doter d'une stratégie nationale en matière de cyber-sécurité et devront créer des autorités compétentes pour gérer les incidents.

La décision établissant un programme concernant des solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques, les entreprises et les particuliers en Europe (« Programme ISA^2 »)

En septembre 2015, la Présidence luxembourgeoise est parvenue à un accord avec le Parlement européen pour adopter la décision établissant le programme ISA2, qui a pour objectif de promouvoir l'interopérabilité des solutions numériques entre administrations publiques en Europe, l'interaction efficiente entre administrations publiques pour offrir ainsi plus de services aux entreprises et citoyens. Le programme ISA^2 est entré en vigueur le 1er janvier 2016.

Conférence mondiale des radiocommunications (WRC-15)

Le Conseil a pu adopter des conclusions en vue de la conférence mondiale des radiocommunications, qui a permis de coordonner les approches des Etats membres en vue des négociations à Genève.

Directive *Web Accessibility*

La proposition de Directive sur l'accessibilité des sites internet a comme objectif d'introduire des exigences harmonisées pour rendre plus accessible certains sites web d'organismes publics, offrant des services publics essentiels. L'objectif de renforcer l'accessibilité étant un objectif souhaitable et largement partagé par les États Membres, la Présidence luxembourgeoise a repris les discussions au sein du Conseil et est parvenu à obtenir un mandat de négociations avec le Parlement européen en décembre 2015. Ce mandat permettra à la Présidence néerlandaise d'entamer les négociations en vue de trouver un accord avant juin 2016.

c) Le groupe de la politique du spectre radioélectrique (RSPG)

Le *Radio Spectrum Policy Group* (RSPG) rendait plusieurs avis dont l'avis sur l'utilisation efficace du spectre des fréquences et du spectre des prix et l'avis sur une stratégie à long terme sur l'utilisation future de la bande UHF. Le RSPG élaborait en outre des objectifs communs pour la conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2015). Des groupes de travail instauré par le RSPG travaillaient encore sur les questions relatives au spectre en matière de liaisons sans fil ainsi que sur la mise à jour du « *radio spectrum policy* programme » susceptible d'adresser les défis du futur en matière de spectre des fréquences.

d) Le Comité des Communications

Le Comité des Communications (CoCom) est un Comité mis en place dans le cadre du paquet télécom. Il a notamment comme mission de formuler des avis au sujet de mesures d'exécution à prendre par la Commission européenne conformément aux dispositions de certaines directives, règlements et décisions européens. Il sert également de forum pour des échanges de vues et d'informations en matière de communications électroniques.

En 2015 le CoCom s'est réuni à deux reprises, le 6 mars 2015 et le 15 octobre 2015.

Le CoCom a notamment eu à aviser le projet de règlement d'exécution de la Commission fixant la moyenne pondérée des tarifs maximaux de terminaison d'appel mobile dans l'ensemble de l'Union. Le règlement d'exécution (UE)2015/2352 du 16 décembre 2015 a fixé la moyenne pondérée à 0,0114 €/minute. Ce tarif servira de limite pour les appels reçus en situation d'itinérance pour le téléphone mobile à partir du 30 avril 2016 dans le cadre de la phase transitoire en vue de l'abolition des surcharges de *roaming* dans l'Union.

Les autres sujets traités par le CoCom en 2015 concernaient la transposition de la directive dite « *cost reduction* », la sécurité des réseaux, les services mobiles par satellite, la mise en œuvre du numéro 112, le nouvel indice de la Commission concernant l'agenda numérique intitulé DESI, la mise à disposition de numéros pour les communications de machine à machine et le fonctionnement des systèmes judiciaires nationaux.

e) Protection des données

En janvier 2012, la Commission a présenté, sous forme d'une proposition de règlement, sa réforme du cadre réglementaire communautaire en matière de protection des données personnelles, régi essentiellement par la Directive 46/1995. Après de longues négociations au Conseil qui ont permis l'adoption de plusieurs orientations générales partielles en 2014, la Présidence lettone a su boucler une orientation générale sur l'ensemble du texte au Conseil Justice de juin 2015. Ceci a permis aux négociations en trilogue à débuter sous Présidence luxembourgeoise. En effet, le Conseil européen a fixé, à plusieurs reprises, la fin 2015 comme date butoir pour conclure cette réforme.

Dès le début du trilogue, les trois institutions – Parlement européen, Conseil et Commission – se sont engagées à viser une finalisation pour la fin de l'année 2015. Sous Présidence luxembourgeoise, des

négociations en trilogue très intenses se sont déroulées avec un trilogue deux fois par mois. Ce rythme soutenu ainsi que la volonté politique d'aboutir a permis d'arriver à l'objectif déclaré en décembre 2015 : un accord sur le paquet de réforme en matière de protection des données.

Les discussions ont permis de déboucher sur un texte équilibré. Alors que les personnes bénéficieront d'une maîtrise renforcée de leurs données, les entreprises verront leurs besoins en termes de traitements de données pris en compte afin d'éviter toute entrave au développement économique à l'ère numérique.

Parmi les nouveaux éléments de l'accord sur le règlement :

- Un renforcement des droits des citoyens : par exemple, la possibilité de contester la publicité ciblée en ligne ou la possibilité d'emporter ses données personnelles d'un service en ligne vers un autre (par exemple les réseaux sociaux) ;

- Une réduction des charges administratives pour les entreprises : par exemple, la notification préalable à l'autorité de contrôle est abolie et les obligations qui incombent aux entreprises sont modulées en fonction du risque potentiel pour la vie privée que peuvent présenter les activités de l'entreprise en question ;

- Une coopération plus étroite entre les autorités nationales des 28 Etats membres pour appliquer un jeu de règles unique: par exemple, les entreprises actives dans plusieurs marchés européens ne devront plus faire face à plusieurs décisions potentiellement contradictoires ;

Des règles harmonisées au sein de l'Union européenne et applicables à tous les acteurs actifs sur le territoire de l'Union européenne : le même niveau de protection sera applicable pour tous les citoyens européens, même lorsque leurs données sont traitées par des entreprises établies en dehors de l'Union européenne.

Un délai de deux ans pour l'application du Règlement est prévu à partir du moment de son entrée en vigueur.

II. L'initiative « *Digital Lëtzebuerg* »

Après le lancement de l'initiative '*Digital Lëtzebuerg'* fin 2014, l'année 2015 a servi à la mise en place des groupes de travail et le lancement des premiers projets concrets portant l'empreinte '*Digital Lëtzebuerg'*. Le Service des Médias et des Communications assure le rôle de coordination générale de *Digital Lëtzebuerg*. Il est de ce fait impliqué dans l'ensemble des thématiques prioritaires identifiées par le Gouvernement, tout en assurant la présidence de certaines thématiques d'entre-elles.
Le groupe de travail 'Infrastructures', qui a pour mission d'analyser les éléments d'infrastructures présents pour déterminer s'il existe des déficits, s'est réuni à quatre reprises en 2015. Il a rassemblé des acteurs publics, publics-privés et privés et était présidé par le Service des médias et des communications.

Parmi les résultats les plus visibles figure la mise en place du réseau Internet sans fil sur le terrain de la ville de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Le groupe de travail a en outre assuré le suivi de la stratégie pour les réseaux à ultra-haut débit, dont les mesures pour réduire le coût de déploiement de réseaux de communications électroniques et initié le projet '*High Performance Computing Services and Competence Network*'.

Au niveau du groupe de travail 'e-Skills', présidé par le SMC, 5 axes prioritaires ont été identifiés pour développer les compétences numériques au Luxembourg : un meilleur monitoring des profils IT recrutés, la promotion des métiers IT auprès des jeunes, l'évangélisation des entrepreneurs PME au numérique, des cours de programmation sur-mesure pour les sans-emploi ainsi que la création d'un cadre socio-économique attrayant pour recruter une main d'œuvre TIC qualifiée à l'étranger. Dans ce contexte, le ministre en charge de l'Education nationale a également lancé la stratégie « *Digital4Education* ». Le 30 novembre 2015 a été lancée, dans la lignée de *Digital Lëtzebuerg*, l'école de programmation Fit4coding dans un partenariat entre l'ADEM et la société NumericALL, qui opère l'école WebForce3. L'école WebForce3 forme des développeurs-intégrateurs Web, grâce à une formation intensive de 3 mois et demi.

Afin de favoriser le développement et le financement de jeunes sociétés ICT au Luxembourg, le groupe de travail 'Innovation', présidé par le Ministère de l'Economie, s'est essentiellement concentré sur la mise en place d'un "*Seed Fund*". Ce fonds d'amorçage, d'une envergure initialement envisagée aux alentours de 19,2 millions d'euros et développé dans le cadre d'un partenariat public-privé, vise essentiellement à réaliser des investissements de capital-risque dans des projets de cybersécurité, FinTech, Big Data, Digital Health, les télécommunications et services satellitaires ou l'IoT, et devrait être opérationnel au début de 2016.

En matière d'administration électronique, le groupe de travail s'est notamment attelé au développement de services publics disponibles via l'application MyGuichet, qui permet aux citoyens et aux entreprises d'effectuer des démarches administratives en ligne, dont la déclaration d'impôts pour les collectivités ou la demande d'aide financière de l'Etat pour les études supérieures. 135 000 démarches ont été transmises via MyGuichet au cours de l'année 2015, ce qui représente une augmentation de + 330% par rapport à 2014. Un autre projet phare de *Digital Lëtzebuerg* est le développement d'un portail Open Data luxembourgeois, dont la mise en ligne est prévue pour la mi-2016 et qui référencera des données publiques disponibles pour réutilisation et valorisation par d'autres acteurs sans contraintes techniques préalables. Le développement du portail Open Data se fait sous la coordination du Service des Médias et des Communications par le groupe de travail composé de représentants du CTIE, de l'équipe du géoportail de l'Administration du cadastre et de la topographie, du SMC et du SIP.

Quant au FinTech, à savoir l'intersection des Services financiers et de la technologie, le groupe de travail y dédié s'est réuni à 10 reprises. Présidé par Nicolas Mackel, CEO de LFF, le groupe a e.a. discuté des domaines à développer, de la règlementation et de la promotion. Pour mieux comprendre la situation actuelle de l'industrie FinTech au Luxembourg, un rapport a été élaboré et présenté au HCPF. Il a permis d'identifier les secteurs et activités à ériger en priorité dans ce

domaine, et fait des recommandations quant aux besoins d'innovation et d'amélioration du cadre règlementaire. 2016 sera notamment consacré à mettre en place ces recommandations.

Le groupe de travail 'Promotion', sous présidence du Ministère de l'Economie, s'est réuni tous les trois mois et a mis en place plusieurs sous-groupes de travail sur des thèmes particuliers, comme les aspects de sécurité ou le marketing. Ce groupe de travail constitue un partenariat public-privé composé de représentants du Service des médias et des communications, du ministère des Finances, du ministère de l'Economie, de Luxembourg for Business, de Luxembourg for Finance et du Secteur privé représenté par ICTLuxembourg et les opérateurs de connectivité et de centres de données.

III. Médias

a) Télévision

Les concessions et permissions accordées à CLT-UFA dans le cadre des accords conclus entre le Gouvernement et la CLT-UFA viendront à échéance en 2020.

Le service RTL Télé Lëtzebuerg

Le service de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement en 1995, engagement qui a été renouvelé dans le cadre de l'accord signé en 2007, d'assurer un service public de radio et de télévision en langue luxembourgeoise.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du service étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions qui lui sont accordées par le Gouvernement pour ses autres services.

Les recettes publicitaires sont plafonnées. Le plafond est appliqué avec une certaine flexibilité afin d'éviter un traitement discriminatoire des annonceurs et les recettes excédentaires sont mises en réserve afin de permettre, en cas d'éventuelles insuffisances de recettes publicitaires futures, à financer la production du service ainsi qu'à réaliser les investissements techniques nécessaires de manière à ce que l'équipement technique soit à tout moment à la pointe du progrès.

Le service principal et sa déclinaison sont diffusés en numérique terrestre par le canal 27 et sont repris par les différents opérateurs de télédistribution ou d'IPTV.

Le service RTL Télé Lëtzebuerg comporte un sous-titrage en langue française et allemande du journal télévisé à partir de la deuxième diffusion à 20h30, ainsi qu'un résumé de l'actualité en langue française appelé le « 5 minutes ».

Les autres services sous compétence luxembourgeoise

En 2015, une concession pour service luxembourgeois par câble et une concession pour service luxembourgeois à rayonnement international ont été accordées par le Gouvernement après consultation de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel.

Un service de médias audiovisuel à la demande a été notifié en 2015.

La liste exhaustive des services luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA, des services luxembourgeois par satellite, des services luxembourgeois par câble et des services de médias à la demande figurent en annexe du présent rapport.

b) Radio

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit différentes catégories de services de radio dont certaines relèvent de la compétence de la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR), à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les services à émetteur de haute puissance, mais aussi les services radiodiffusés à rayonnement international, les services luxembourgeois par satellite et les services luxembourgeois par câble.

Suite au retrait de la licence pour la fréquence (pour émetteur à haute puissance en modulation de fréquence) 107,7MHz dû à l'arrêt de la diffusion du service de radio DNR, un appel public a été lancé en janvier 2015. Après avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel, la candidature de la société Radiolux S.A. a été retenue.

Concernant les services de radio à réseau d'émission, la licence d'émettre concernant la radio ARA a été modifiée suite à la demande de Alter Echos s.àr.l. afin de permettre une meilleure couverture territoriale.

Quant aux radios locales, trois licences d'émettre ont été accordées par le Ministre des Communications et des Médias suite au renouvellement d'une permission de radio locale et à l'échange de fréquences dans deux permission de radio locale.

N.B. L'attribution des permissions des radios locales ainsi que des radios à réseau d'émission relève de la compétence de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel.

La liste exhaustive des services de radio figure en annexe du présent rapport.

c) Promotion de la presse écrite

10 organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	**Editeur**
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg S.A.
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuerger Journal	Editions Lëtzebuerger Journal S.A.
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	Zeitung S.A.
Télécran	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Revue	Editions Revue S.A.
Le Jeudi	Editpress Luxembourg S.A.
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzebuerger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence pour l'année 2015 a été fixé par règlement grand-ducal à 462.660 € dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 154.220 €, complétée par une subvention par page rédactionnelle de 132,66 €.

d) Évolution du marché publicitaire

La pige du marché publicitaire luxembourgeois

En 2014 il a été décidé de faire transiter la réalisation de la pige du secteur public vers le secteur privé. Ainsi, le gouvernement avait décidé de ne plus renouveler le contrat pour la réalisation d'une pige en son état actuel ; et de passer à une pige commandée par les entreprises du secteur de l'édition avec une participation financière dégressive de l'Etat.

Depuis lors, la Fédération des régies publicitaires du Luxembourg, « Espace Pub Asbl », affiliée à la Confédération Luxembourgeoise du Commerce est devenu l'actuel commanditaire pour la pige.

Indépendamment de la forme que prendra le monitoring du marché publicitaire, la Commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire, telle que instituée par la loi sur les médias électroniques de 1991, sera maintenue.

Les nouveautés 2015 de la pige sont les suivantes :

- La pige fonctionne sur une base déclarative pour tous les supports qu'elle couvre. Les régis déclarent les investissements bruts selon une méthodologie validée par le commanditaire

- La pige a intégré le média Internet (néanmoins le communiqué du rapport 2014 ci-dessous ne renseigne pas encore le support Internet).

Les investissements publicitaires bruts au Grand-Duché de Luxembourg se sont élevés en 2014 à 140,3 millions euros, ce qui constitue, à périmètre égal, une diminution de 2,04% ou 2,9 millions euros par rapport à 2013 (143,2 millions). Ces chiffres prennent en considération tous les investissements publicitaires au Luxembourg – commerciaux et non commerciaux – et couvrent les types de médias suivants : quotidiens, hebdomadaires, périodiques, radios, TV, affichage, cinémas et folders. Notez que, puisqu'aucune donnée Internet 2013 n'est disponible, les évolutions présentées dans la suite de ce communiqué ne tiendront pas compte de ce média.

Evolution trimestrielle des investissements bruts (en millions d'€) :

Média	2014	% du total	2013	% du total	Δ 2014-2013 (en %)
Quotidien	69,756	49,73%	70,548	49,27%	-1,12%
Radio	23,729	16,92%	24,507	17,12%	-3,17%
TV	12,600	8,98%	15,565	10,87%	-19,05%
Hebdomadaire	9,502	6,77%	10,386	7,25%	-8,52%
Folder	8,426	6,01%	8,214	5,74%	2,58%
Affichage	7,239	5,16%	5,501	3,84%	31,58%
Périodique	6,864	4,89%	6,642	4,64%	3,34%
Cinéma	2,156	1,54%	1,824	1,27%	18,20%
Grand Total	**140,272**		**143,188**		**-2,04%**

(*) Les chiffres « Affichage » sont impactés par le retour dans la pige 2014 de la régie publi.lux non pigées en 2013.

En réduisant le périmètre aux communications dites commerciales (c'est-à-dire en ne tenant pas compte des offres d'emplois, des communications publiques, financières et juridiques, ainsi que des autres petites annonces et faire-part divers), le total des annonces commerciales (résultats bruts) se chiffre pour 2014 à 119,1 millions euros contre 120,2 millions euros en 2013 ce qui constitue une diminution de 0,92%.

IV. Communication électronique

a) La Stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit$

La progression de l'ultra-haut débit au Luxembourg

La stratégie nationale pour l'ultra-haut débit adoptée en avril 2010 a fixé pour la fin de l'année 2015 des objectifs politiques ambitieux en termes de couverture du pays :

- Un débit de 100 Mbit/s en voie descendante et 50 Mbits/s en voie ascendante pour tous ;

- Un débit de 1 Gbit/s en voie descendante et 500 Mbits/s en voie ascendante pour 50% de la population.

Des chiffres précis pour la fin de l'année ne sont pas encore disponibles à la rédaction du présent rapport, mais les informations disponibles permettent de faire le point provisoirement. Ainsi, si une couverture de 100 % constitue un objectif politique qu'il n'est guère possible de réaliser, l'accès à des vitesses de 100 Mbit/s en voie descendante a néanmoins été assuré pour une très large majorité de la population même sur base des chiffres de juin/juillet 2015. Les chiffres par commune publiés sur le géoportail[1] montrent que dans toutes les 106 communes du pays, au moins la moitié des ménages avaient accès à un débit de 100Mbit/s. Et il ne restait que douze communes dans lesquelles moins des trois quarts des ménages avaient accès à un tel débit et dans 45 communes la couverture était quasi-complète avec 95% ou plus. Dans toutes les communes au moins 80% des ménages avaient accès au ultra-haut débit (30 Mbit/s). Quant à l'objectif relatif au débit de 1 Gbit/s, à la fin de l'année près de 50% des bâtiments étaient connectés en fibre optique, permettant l'accès à un tel débit.

Finalement, en ce qui concerne le mobile, le rapport statistique de l'ILR relatif à l'année 2014[2] fait état d'une couverture de 90% des ménages par la 4G.

Par ailleurs les chiffres publiés par l'ILR[3] montrent une progression continue du taux d'adoption de l'ultra-haut débit. En juin 2015, presque 40 % des connexions avaient une vitesse maximale de 30Mbps ou plus contre 31,3 % une année avant. Les débits encore plus élevés progressent également : entre juin 2014 et juin 2015, le nombre de connexions avec un débit en voie descendante maximale de 100 Mbit/s ou plus est passé de 4,8 à 8,9%

[1] www.geoportail.lu, voir sous infrastructures et communications/internet ultra-haut débit
[2] http://www.ilr.public.lu/communications_electroniques/statistiques/rapp_statistiques_ILR/rapport-statistique-telecom-2014.pdf
[3] http://www.ilr.public.lu/communications_electroniques/statistiques/fiches-statistiques/Fiche-Internet-2015-11-final.pdf

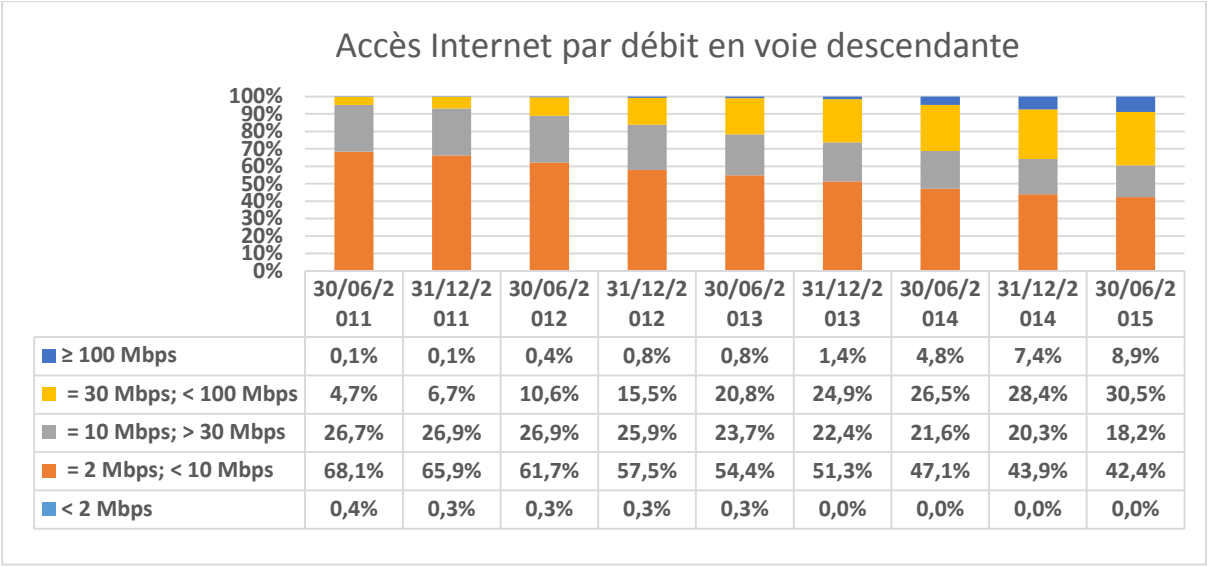

	30/06/2011	31/12/2011	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2014	30/06/2015
≥ 100 Mbps	0,1%	0,1%	0,4%	0,8%	0,8%	1,4%	4,8%	7,4%	8,9%
= 30 Mbps; < 100 Mbps	4,7%	6,7%	10,6%	15,5%	20,8%	24,9%	26,5%	28,4%	30,5%
= 10 Mbps; > 30 Mbps	26,7%	26,9%	26,9%	25,9%	23,7%	22,4%	21,6%	20,3%	18,2%
= 2 Mbps; < 10 Mbps	68,1%	65,9%	61,7%	57,5%	54,4%	51,3%	47,1%	43,9%	42,4%
< 2 Mbps	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Mise en œuvre de la stratégie

b) La politique nationale en matière de spectre radioélectrique

C'est le ministre qui accorde les licences pour l'utilisation du spectre, l'instruction des demandes de fréquences, la coordination des fréquences et l'organisation des consultations publiques incombent à l'ILR.

Les fréquences pour les réseaux de communications mobiles

Après le renouvellement des licences des opérateurs mobiles pour les bandes de fréquences des 900 et 1800 MHz et l'octroi de spectre supplémentaire dans les bandes 800 MHz et 2,6 GHz ainsi que l'octroi de spectre dans la bande des 2,6 GHz à un quatrième opérateur, Join Wireless, la situation en matière de spectre pour les opérateurs mobiles se présente comme suit.

Vue d'ensemble des bandes assignées aux 4 opérateurs :

Opérateur	Bande (MHz)	Quantité (MHz)
Orange	800	2*10
	900	2*9.8
	1800	2*25
	2100	2*14.8
	2600	2*20
Post	800	2*10
	900	2*12
	1800	2*25
	2100	2*15
	2600	2*20
Tango	800	2*10
	900	2*12
	1800	2*25
	2100	2*14.8
	2600	2*20
Join	2600	2*10
	2600	1*40

Il reste 15 MHz de spectre disponible dans la bande des 2,1 GHz, les licences jadis accordées pour ces fréquences étant devenues caduques. En 2014, l'ILR avait organisé une consultation publique pour tester l'intérêt pour les fréquences en question. Considérant à la fois l'intérêt exprimé pour ces fréquences par différents acteurs et le fait que les licences en cours pour les fréquences de la même bande étaient proches de leur échéance, la conclusion tirée de cette consultation était qu'il était préférable de combiner la procédure relative aux fréquences vacantes avec celle relative aux fréquences faisant l'objet des licences venant à terme en 2017 ou 2018.

Or il s'avère que les échéances des licences des trois opérateurs actifs dans cette bande n'étaient pas alignées, des licences arrivant à terme en 2017 et une licence se terminant seulement en 2018. Une nouvelle consultation publique organisée en 2015 a abouti à la conclusion qu'il était opportun de prolonger les deux licences avec terme en 2017 afin d'avoir la même échéance, à savoir le 15 juillet 2018. L'ILR pourra ainsi organiser en 2016 la consultation publique devant avoir lieu deux ans avant l'expirations des licences conformément à l'article 7 (2) de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques.

Une autre consultation publique a porté sur la bande de fréquences allant de 3400 à 3800 MHz. Bien que plusieurs acteurs aient marqué un intérêt de principe pour cette bande, une demande immédiate n'a pas été exprimée. Aucune licence n'a donc été accordée suite à cette consultation.

En ce qui concerne les fréquences déjà accordées, le nouveau spectre dans les bandes 800 MHz et 1800 GHz a été mis en service pour l'introduction du LTE (4G). Le Luxembourg figure dès à présent dans le peloton de tête en termes de couverture 4G en Europe.

Abstraction faite d'une utilisation très partielle en décembre 2014, le nouveau spectre de la bande 2,6 GHz n'a pas encore été mis en service. Le délai pour la mise en service fixé dans les licences a été prolongé jusqu'au 29 février 2016.

Les fréquences de radiodiffusion

Le règlement grand-ducal établissant la liste des fréquences de radiodiffusion luxembourgeoises visée à l'article 4 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a été modifié le 25 mars 2015 sur proposition de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel faisant suite à une demande de la société Alter Echos s.àr.l. La modification a eu pour objet de remplacer au niveau du réseau 3 la fréquence 103,3 MHz par la fréquence 102,9 MHz ayant fait partie du réseau 2 (ancien réseau de la radio DNR).

Suite à une demande de l'ALIA de reconfiguration du réseau 2, affaibli suite à l'échange de fréquences précité, et à la demande de l'Etablissement de radiodiffusion socioculturelle pour l'octroi d'une fréquence supplémentaire afin d'améliorer la couverture territoriale, et après concertation avec l'ILR concernant la coordination de ces fréquences, un nouveau projet de règlement grand-ducal portant modification de la liste des fréquences de radiodiffusion luxembourgeoises a été approuvé.

c) La Stratégie nationale en matière de cyber sécurité

En 2015, le Cyber Security Board, a finalisé ses travaux de révision de la stratégie cyber I et a soumis au Gouvernement une proposition pour une stratégie cyber de la deuxième génération.
Cette stratégie cyber II qui a été adoptée par le gouvernement en ami 2015 est assortie d'un plan d'action dont la mise en œuvre est actuellement activement poursuivie par les différents acteurs concernés.

d) L'Union internationale des télécommunications

La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15)

La Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15), organisée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), a eu lieu du 2 au 27 Novembre 2015 à Genève, avec 3300 participants venant de plus de 150 pays de l'UIT et d'autres organisations (industrie, associations, observateurs, etc). L'enjeu était de taille pour la délégation luxembourgeoise qui suivait de près les sujets sus énoncés.

Un des objets clés de la Conférence consistait à identifier de nouvelles bandes de fréquences pour le service mobile /IMT (*international mobile telecommunication*) permettant d'offrir davantage de services « large bande » dans le futur. Dans ce cadre un des points cruciaux pour le Luxembourg

consistait à défendre le service fixe par satellite (SFS) dans la bande C (3400-4200MHz) vu l'importance de la bande C pour les opérateurs satellitaires et les caractéristiques techniques très favorables de la bande C dans les zones tropicales (*rain fade*). Une attribution additionnelle du service mobile causerait des contraintes techniques et réglementaires importantes pour le service fixe par satellite notamment en termes d'autorisations pour toute nouvelle station terrienne satellitaire. La Conférence a décidé de maintenir l'attribution de la partie supérieure de la bande C allant de 3600 à 4200 MHz au service fixe par satellite tandis que la partie inférieure de la bande C allant de 3400-3600 MHz a été attribuée au service mobile et identifiée pour l'IMT moyennant des restrictions techniques protégeant le service fixe par satellite.

La possibilité de pouvoir utiliser les fréquences attribuées au service fixe par satellite pour le contrôle des systèmes d'aéronefs sans pilotes (UAS ; « drones ») fut un autre point important pour le Luxembourg. Vu l'enjeu économique de taille, le Luxembourg tout comme la majorité des pays européens et les Etats-Unis d'Amérique soutenaient ce point à l'ordre du jour. L'intérêt consiste à créer de nouvelles opportunités d'ordre économique pour le domaine satellitaire en utilisant des bandes de fréquences attribuées au service fixe par satellite (SFS) pour le contrôle de systèmes d'aéronefs sans pilote (UAS ; « drones »). Nonobstant les considérations de sécurité exprimées par certaines délégations, qui souhaitent limiter les systèmes UAS à un usage militaire, la Conférence a adopté une Résolution qui attribue à titre provisoire certaines bandes de fréquences du service fixe par satellite à des fins de contrôle des systèmes UAS et qui demande à l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) de développer des standards pour les systèmes UAS. L'attribution provisoire sera mise en vigueur après l'adoption des conditions techniques par la CMR-19. Il s'agit d'une première étape encourageante en direction d'une exploitation économique de tels systèmes.

Le point 1.6 à l'ordre du jour avait pour but de trouver du spectre supplémentaire pour le service fixe par satellite (SFS) en bande Ku (10- 17 GHz) en Région 1 (250 MHz en liaison montante et descendante), en Région 2 (250 MHz en liaison montante) et en Région 3 (300 MHz en liaison montante) et ceci en raison de la congestion des bandes de fréquences utilisées à l'heure actuelle pour le SFS. Compte tenu du déséquilibre qui existe entre les liaisons montantes (Terre vers espace) et les liaisons descendantes (espace vers Terre) pour le SFS en Régions 2 et 3 dû au déficit de liaisons montantes par rapport aux liaisons descendantes; la bande 14,5-14,8 GHz (Terre vers espace) a été identifiée comme étant la seule bande pouvant remédier à ce déséquilibre. Une telle allocation supplémentaire offrirait aux opérateurs satellitaires dont SES des opportunités intéressantes de développer leur offre de services en bande Ku dans les Régions 2 et 3 connaissant des marchés émergeants importants. Notons que SES offre déjà à l'heure actuelle des services en Régions 2 et 3 via feeder links. La bande 14,5-14,8 GHz était cependant « conflictuelle » dans la mesure où l'OTAN opère entre autre des systèmes de communications radioélectriques entre des stations terriennes et des drones. Raison pour laquelle l'OTAN et notamment les Etats-Unis d'Amérique s'opposaient à une allocation supplémentaire de cette bande au SFS. Suite aux négociations longues et difficiles, un compromis a pu être trouvé sous forme de 2 Résolutions qui permettent d'utiliser la bande 14,5-14,8 GHz pour le SFS dans un nombre limité de pays et assortie de conditions techniques restrictives.

La Conférence décidait également une nouvelle attribution à titre primaire pour le service mobile aéronautique par satellite (direction Terre vers l'espace) dans la bande de fréquences 1087.7–1092.3 MHz permettant le « monitoring » des aéronefs via satellite encore appelé *global flight tracking*

(GFT). A l'avenir, les aéronefs équipés d'un système d'information GFT pourront envoyer toutes les deux secondes des messages contenant des informations relatives à la vitesse, l'altitude et la position de l'aéronef. La couverture globale par satellite sera ainsi possible, contrairement à la situation actuelle où seule une partie de la localisation de l'aéronef est possible. La Conférence entendait ainsi réagir à la disparition du vol malaisien MH370.

En marge de la Conférence, le Luxembourg a conclu 2 accords de coordination : l'un entre l`Administration de la Colombie et les Administrations du Luxembourg, de la Norvège et du Royaume-Uni et un accord bilatéral entre l'Administration de la Colombie et du Luxembourg ayant pour objet de permettre à la Colombie de proroger le délai de mise en service de leur système à satellite.

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, 2 réunions de coordination ont été organisées. L'une portait sur un point spécifique de l'agenda de la CMR-19 dont les conclusions du Conseil européen y faisaient référence. Il s'agissait de réexaminer les possibilités de partage du spectre des services radioélectriques existants dans la gamme des 5GHz avec les réseaux RLAN, «*Wifi»*. L'autre concernait la déclaration de l'Ukraine réclamant à l'UIT de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les membres de l'UIT puissent exercer la gestion du spectre sur leur territoire. Le dernier point a conduit à une déclaration, signée par 12 États Membres de l'UE, (dont le Luxembourg) et 5 Etats tiers (USA, Canada, Australie, Géorgie et Moldavie), soutenant la Déclaration de l'Ukraine tout en refusant toute altération du statut de la République autonome de la Crimée et de la cité de Sevastopol.

e) L'OCDE

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg au niveau du Comité de la Politique de l'Economie Digitale (CDEP) auprès de l'OCDE ainsi qu'aux groupes de travail mandatés par ce comité.
Le CDEP est à l'origine d'une publication établissant des *benchmarkings* très pertinents, appelée le *Digital Economy Outlook (DEO)*, qui se substitue aux *Communications et IT Outlook* des dernières années. DEO répertorie les stratégies digitales mises en œuvre dans les pays membres de l'OCDE.
En collaboration avec les instances publiques et privées concernées, le SMC coordonne les questionnaires destinés à alimenter les publications TIC de l'OECD, afin de garantir la visibilité du Luxembourg dans ces publications.

En 2015, le SMC a également participé aux travaux de préparation de la Réunion ministérielle les 22 et 23 juin 2016 à Cancun, Mexique. Cette Réunion aura pour but d'émettre une Résolution ministérielle sur l'économie numérique axée sur 4 grands thèmes : un Internet ouvert et inclusif, la connectivité globale, la confiance dans l'économie numérique et les compétences numériques.

f) Sommet Mondial sur la Société de l'Information (WSIS + 10)

Les 15 et 16 décembre 2015 a eu lieu la Réunion de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York pour la révision du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI, angl. WSIS) 10 ans après son implémentation ; ceci conformément à la Déclaration de principes du Sommet Mondial de la Société de l'Information à Tunis en 2005.

Le SMC a assisté la Représentation Permanente à New York auprès des Nations Unies pour la Réunion SMSI en question.
Le document final qui émanait de cette Réunion de haut niveau, révélait qu'« Internet en tant qu'outil global englobe des processus multilatéraux, transparents, démocratiques et multipartites, avec la pleine participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des organisations internationales, des communautés techniques et universitaires, et de toutes les autres parties prenantes intéressées conformément à leurs rôles et responsabilités respectifs ».

V. Services postaux

L'Union Postale Universelle (UPU)

Le projet de loi portant approbation

- des amendements du Règlement général de l'Union Postale Universelle;

- des amendements à la Convention postale universelle et à son Protocole Final,

signés au Congrès Postal Universel de Doha, le 11 octobre 2012 a été déposé à la Chambre des Députés en date du 30.9.2015 (PL no 6884). La Chambre des Métiers a rendu son avis le 25.9.2015. La Chambre de Commerce a rendu son avis le 14.10.2015. Le Conseil d'État a été demandé en son avis.
Les principales décisions et modifications sont :

- amélioration de l'inter-connectivité des réseaux postaux transfrontières et création d'un service de retour des marchandises performant;

- amélioration de la qualité des services postaux;

- mise en place d'un système de contrôle mondial qui repose sur la technologie d'identification par radiofréquences (RFID) qui permettra d'évaluer la qualité de bout en bout des envois de la poste aux lettres et de répondre ainsi aux besoins des utilisateurs selon le principe de l'utilisateur payeur;

- introduction de normes minimales obligatoires pour la sûreté du courrier;

- modification du système de frais terminaux destiné à évoluer vers un système de rémunération unique pour tous les Pays-membres de l'Union.

Lors de la signature des Actes, le Luxembourg s'est joint à la déclaration faite par les Etats membres de l'Union européenne d'appliquer les Actes adoptés par le Congrès de Doha conformément aux obligations qui leurs échoient en vertu du Traité établissant l'Union européenne et des règles de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

VI. Activités satellitaires

a) Les activités satellitaires luxembourgeoises

La société SES ASTRA bénéficie d'une concession de l'État luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio. Au cours de l'année 2015, aucun nouveau satellite luxembourgeois n'a été lancé, mais la construction du satellite LuxGovSat a été commandée par la société du même nom qui est détenue à parts égales par l'Etat luxembourgeois et la société concessionnaire SES ASTRA. Ce satellite devra être lancé en 2017 et sera positionné à la position orbitale 21,5° Est.
Les satellites sont positionnés essentiellement à quatre positions orbitales luxembourgeoises (19,2° Est, 23,5° Est, 28,2° Est et 31,5° Est). Le tableau suivant donne quelques informations sur les satellites occupant actuellement ces positions.

Position orbitale	**19,2° Est**	**23,5° Est**	**28,2° Est**	**31,5° Est**
Satellites	ASTRA 1KR ASTRA 1L ASTRA 1M ASTRA 1N	ASTRA 3B	ASTRA 2A ASTRA 2C ASTRA 2D ASTRA 2E ASTRA 2F ASTRA 2G	ASTRA 2B ASTRA 5B
Nombre de répéteurs	Bande Ku : 145 Bande Ka : 2	Bande Ku : 294 Bande Ka : 11	Bande Ku : 60 Bande Ka : 4	Bande Ku : 40 Bande Ka : 6
Nombre de chaînes de télévision transmises	908 dont en HD : 358	251 dont en HD : 82	442 dont en HD: 51	233 dont en HD : 42
Nombre total de ménages équipés pour la réception	116 millions	33 millions	53 millions	14 millions
Dont réception directe par satellite	46 millions	3 millions	18 millions	1 million
Dont réception via câble	49 millions	12 millions	27 millions	12 millions
Dont réception via IPTV	21 millions	18 millions	8 millions	1 million

(Source : www.SES.com)

Les satellites de SES atteignent 143 millions de ménages en Europe si on inclut la réception par l'intermédiaire du câble et l'IPTV. Ils desservent 73% des ménages utilisant la réception directe de la télévision par satellite en Europe et ils diffusent 2361 chaînes de télévision. ASTRA est aussi la plus importante plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe.

Le service SES Broadband Services, permettant l'accès aux communications à large bande grâce à un terminal satellitaire interactif à prix abordable, est désormais offert dans de nombreux pays européens et africains. Il constitue un outil remarquable pour lutter contre la fracture numérique dans les régions rurales. Grâce à la mise en service de charges utiles opérant en bande Ka à la position 28,2° Est, SES est désormais en mesure d'offrir une connexion par satellite allant jusqu'à un débit de 20 Mbits/s.

La société Luxspace s'est également vu accorder en 2011 une concession pour le lancement de microsatellites, destinés à la collecte de données d'identification de navires. Un deuxième microsatellite, appelé Vesselsat 2, a été lancé vers une orbite basse en janvier 2012. En 2014 LuxSpace a réalisé la Manfred Moon Memorial Mission (4M) : la sonde 4M s'est séparé d'un satellite chinois à proximité de la Lune et a émis depuis une orbite lunaire des signaux pouvant être captés sur Terre par des radioamateurs.

b) Les activités satellitaires au niveau international

COPUOS

Le Luxembourg a participé à la 58e session du COPUOS (Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique) qui s'est déroulée à Vienne du 10 au 19 juin 2015. Lors de sa 58e session le COPUOS faisait entre autre le point sur les évolutions récentes des systèmes de navigation par satellite et les moyens de réduction des débris spatiaux. Les sujets comme « espace et développement durable », « espace et changement climatique » ; « espace et eau » furent également abordés.

EUTELSAT - 39e Assemblée des Parties

La 39e Assemblée des Parties d'EUTELSAT Organisation Intergouvernementale (l'Assemblée des Parties se tient tous les 2 ans) s'est tenue du 22 au 23 avril 2015 à Paris. Lors de sa réunion l'Assemblée a adopté pour l'exercice 2015/2016 un budget de 792 300 euros et pour l'exercice 2016/2017 un projet de budget de 973.300 euros. Les budgets servent à couvrir les dépenses de fonctionnement du Secrétariat de l'Organisation. L'Assemblée a procédé à la réélection de M. Christian Roisse au poste de Secrétaire exécutif pour un mandat de quatre ans. L'Assemblée a également revu le mandat du Comité consultatif et a désigné les Parties de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, de la Pologne, du Portugal et de la Suisse comme membres du comité. L'Assemblée a également approuvé le statut d'observateur d'EUTELSAT IGO auprès de la Communauté régionale des communications (RCC). Elle y sera représentée par le Secrétaire exécutif.

Parmi les autres sujets à l'ordre du jour ayant eu un intérêt pour le Luxembourg, il y a lieu de citer l'importance de la protection de la bande C pour le service fixe par satellite contre les propositions identifiant cette bande pour le service mobile /IMT (*international mobile telecommunication*) (voir point 2.3.3.1). L'Assemblée notait que les brouillages délibérés des programmes de satellite persistent et elle a demandé au Secrétaire exécutif de continuer à lui fournir des rapports périodiques sur cette question.

VII. Promotion des compétences TIC

Face à une pénurie de plus en plus importante de professionnels ICT au Luxembourg, comme dans toute l'Union européenne, le développement des compétences numériques est un élément-clé de l'initiative '*Digital Lëtzebuerg*'.

La promotion des compétences numériques par le Gouvernement se traduit entre autres par le lancement de *Digital(4)Education* ou encore la mise en place de '*Maker spaces*'. La Présidence luxembourgeoise a également fait de la problématique des compétences numériques une de ses priorités, avec e.a. les conférences européennes «*Digital economy: Let's be ready for the news jobs!»,* organisée le 10 et 11 novembre 2015 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, et « Jobs and skills for a European Digital Single market » qui se tiendra le 15 décembre 2015 au Luxembourg. De plus, en marge du Conseil Télécom du 10 décembre 2015, le ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel a pris l'initiative d'inviter pas uniquement les ministres européens en charge du secteur Télécom et ICT, mais également les ministres du Travail, de l'Education et de la Recherche pour une discussion approfondie sur la question des compétences numériques.

Par ailleurs, pour la 5e fois consécutive, le Service des médias et des communications, ensemble avec l'initiative BEE CREATIVE, était présent à la Foire de l'Etudiant (12-13.11.2015). Le stand commun visait à intéresser les jeunes aux métiers tech en proposant différents ateliers de programmation et d'impression 3D et en les informant sur le secteur de l'ICT au Luxembourg.

Le 24 octobre Rail Girls, organisé en partenariat avec le Service des médias et des communications, faisait de nouveau escale à Luxembourg. L'initiative finlandaise qui entretemps est devenue globale, vise à initier par des exercices pratiques les jeunes filles et femmes aux ICT. Cette fois, le but était de développer une app – from scratch.

VIII. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres. Il soutient un certain nombre d'initiatives européennes comme le programme-cadre de l'Union « Europe Créative » dédié aux secteurs culturels et créatifs.

Les aides financières sélectives

Le Fonds a bénéficié en 2015 d'une dotation budgétaire de € 33,3 millions.
Les instances du Fonds ont statué au cours de l'année 2015 sur 107 demandes de soutien. 51 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective pour un montant total de € 30.985.635. 26 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant total de € 1.060.000, 25 aides à la production pour un montant total de € 29.775.635 € dont une aide à un projet transmédias pour un montant de € 150.000.

La promotion

Dans le cadre de sa mission de promotion, le Fonds a participé à plusieurs marchés et festivals au Luxembourg (Luxembourg City Film Festival, CinEast, Foire de l'étudiant) et à l'étranger : à la *Berlinale*, au marché du film de Cannes, au marché international du documentaire *Sunny Side of the Doc* de La Rochelle et au marché du film de Toronto. Dans le domaine de l'animation et des transmédias, le Fonds était présent au marché international du film d'animation d'Annecy, au *Cartoon Forum* de Toulouse, au *Cartoon Movie* de Lyon ainsi qu'au *Cartoon 360* de Barcelone.

Les nominations et Prix internationaux (un résumé)

Le projet transmédias "Soundhunters" (a_Bahn) a remporté le FIPA D'OR de la catégorie Smart Fip@ au Festival International des Programmes Audiovisuel à Biarritz.

Le 44e Festival international du film de Rotterdam a sélectionné le film de Jessica Hausner "Amour Fou" (Amour Fou Luxembourg) dans son programme "*Limelight*".

"Extraordinary Tales", long-métrage d'animation réalisé par Raul Garcia (Melusine Productions) a reçu le prix du public du meilleur film au *Brussels Animation Film Festival* (ANIMA). Le film a également gagné le prix du jury jeune lors de la 5e édition du *Luxembourg City Film Festival* qui a également récompensé "Secrets of War" de Dennis Bots (Tarantula Luxembourg) en tant que film favori du public jeune.

Au palmarès des 5e *Magritte du cinéma belge*, "Puppy Love" (Paul Thiltges Distributions) a été remporté le Magritte de la meilleure musique originale et "L'étrange couleur des larmes de ton corps" (Red Lion) celui de la meilleure image.

Au *Tokyo Anime Award Festival*, deux coproductions d'animation "Extraordinary Tales" de Raul Garcia et "Song of the sea" (Melusine Productions) étaient en compétition officielle. "Song of the sea" a remporté le *Feature Film Grand Prize*.

Aux Trophées de la Francophonie qui se sont tenus à Abidjan, deux productions luxembourgeoises étaient en lice: "Mammejong" réalisé par Jacques Molitor (Lucil Film) pour le meilleur second rôle féminin et "Baby(a)lone" réalisé par Donato Rotunno (Iris Productions) pour le meilleur scénario.

"Song of the sea" réalisé par Tomm Moore (Melusine productions) était nominé au 40e César dans la catégorie meilleur film d'animation.

Au 68e Festival de Cannes, "Le tout nouveau Testament" de Jaco van Dormael (Juliette Films) était sélectionné à la *Quinzaine des Réalisateurs*.

Le Festival international du film d'animation d'Annecy a choisi de projeter "hors compétition" le long-métrage de Raul Garcia "*Extraordinary Tales"* (Melusine Productions) et "en compétition" dans la catégorie "films de télévision", la série *Polo* pour les 3 à 6 ans de Caroline Origer (Fabrique d'Images).

Le Festival international du film de Toronto a retenu dans sa sélection 2 films coproduits par Iris Productions : "Colonia" de Florian Gallenberger et "Sunset Song" de Terence Davies. Ce dernier était également en compétition au Festival international de San Sebastian.

Trois coproductions luxembourgeoises ont été sélectionnées au Festival Francophone d'Angoulême "Post Partum" de Delphine Noels (Paul Thiltges Distributions & Juliette Films), "La volante" de Christophe Ali et Nicolas Bonilauri (Tarantula Luxembourg) et en film de clôture "Le tout nouveau Testament" de Jaco Van Dormael (Juliette Films).

"Préjudice" du jeune cinéaste belge Antoine Cuypers (Samsa Film) a ouvert le Festival international du film francophone de Namur. Le 2e long-métrage du Luxembourgeois Christophe Wagner "Eng nei Zäit" (Samsa Film), "La volante" de Christophe Ali et Nicolas Bonilauri (Tarantula Luxembourg) ainsi que "Melody" de Bernard Bellefroid (Samsa Film) ont également participé à cette 30e édition.

Du côté des *Academy Awards* la coproduction « Song of the sea » de Tomm Moore (Melusine Productions) figurait parmi les 5 derniers nominés dans la catégorie « meilleur film d'animation » et concourrait pour l'Oscar® 2015.

Fin 2015, la Commission nationale de sélection pour les Oscars® a sélectionné le film "Baby(a)lone" de Donato Rotunno (Iris Productions) pour représenter en 2016 le Luxembourg aux Academy Awards® dans la catégorie « Best foreign language film ».

D'autre part, le film de Jaco van Dormael "Le tout nouveau testament" (Juliette Films) figurait fin 2015 dans la sélection des *Golden Globes* 2016 dans la catégorie "meilleur film étranger" et sur la *short list* des neufs derniers films en compétition pour les Oscars® 2016.

Autres événements marquants

Cinq productions luxembourgeoises ont été choisies pour participer au focus "Luxembourg" du 36e *Film Festival Max Opüls Preis* dont le film d'ouverture "Die Räuber" réalisé par Pol Cruchten et Frank Hoffmann (Red Lion). Des professionnels du secteur luxembourgeois ainsi que des représentants du Fonds ont notamment participé à une table ronde sur le financement des coproductions transfrontalières ainsi qu'à une séance de networking entre producteurs de la Grande Région.

À l'occasion du Festival de Berlin, l'association European Film Agency Directors (EFAD) a nommé à sa vice-présidence Guy Daleiden, directeur du Fonds. L'EFAD regroupe 50 directeurs d'agences cinématographiques européennes de 31 pays européens.

Sur invitation du *Nederlands Filmfonds*, des représentants du Fonds et une délégation de producteurs nationaux ont participé au *Holland Film Meeting* à Utrecht. Le but de cette visite portait sur l'évolution du secteur audiovisuel de chacun des 2 pays, l'information des nouveaux mécanismes de soutien à la coproduction ainsi que le renforcement des liens entre producteurs néerlandais et luxembourgeois.

Dans le cadre du partenariat avec RTL Télé Lëtzebuerg, le directeur du Fonds et le directeur des programmes de RTL ont annoncé le lancement d'une nouvelle série de documentaires à partir du 1er mars 2015 et de la première saison de "Tirlitivi – Planet Kids" à partir du 5 octobre 2015. La série documentaire intitulée "routwäissgro" comporte 24 épisodes de 26 minutes et dresse un portrait cinglant et réaliste de la société luxembourgeoise. La réalisation incombe à 13 auteurs-réalisateurs luxembourgeois indépendants regroupés sous le nom de "Kollektiv 13" et la production à Calach Films. La série "Tirlitivi – Planet Kids" met à l'honneur 5 séries animées récentes réalisées par des sociétés de production luxembourgeoises et soutenues par le Fonds.

Le Fonds était partenaire du séminaire *Ep2c post-production* qui s'est tenu au Grand-Duché du 19 au 23 octobre pour discuter des différents défis du processus de post-production dans le domaine de la production cinématographique.

Une délégation de représentants du Fonds ainsi que des producteurs de films d'animation se sont déplacés aux Émirats arabes unis pour participer à la 2e édition des *European Film Screenings* dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne. La délégation a pu s'informer et se familiariser avec le secteur audiovisuel des Émirats, lors de plusieurs rendez-vous, avec entre autres les responsables de la Commission des films et de la télévision de Dubaï et d'Abu Dhabi, les homologues du Sanad Film Fund, la directrice du Festival de film de Dubai, ainsi que des distributeurs nationaux. Une visite des infrastructures de production et des plateaux de tournage de Dubaï Studio City a clôturé la mission.

La réunion annuelle du groupe de l'EFARN (*European Film Agency Research Network*), un département des agences européennes regroupant les directeurs des instances du film a eu lieu en octobre à l'abbaye de Neimünster.

Sur invitation du Fonds, une centaine de professionnels du secteur de la production audiovisuelle se sont réunis à l'occasion des 2e assises du cinéma luxembourgeois, organisées dans le but d'analyser les opportunités et les défis qui attendent le secteur dans un avenir proche.

Organisé sous la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, le Fonds était l'hôte du *Cartoon Digital* qui réunissait une trentaine de professionnels au Luxembourg afin de discuter sur les derniers avancements et développements de l'animation digitale.

Le Fonds a célébré en décembre 2015 ses 25 ans d'existence en organisant pour l'événement une séance académique. Le site internet www.filmfund.lu a également fait peau neuve.

CREATIVE Europe

Europe Créative est le programme de soutien aux secteurs de la culture et de la création élaboré par la Commission européenne pour la période 2014-2020. Son sous-programme MEDIA s'adresse à l'industrie audiovisuelle, cinématographique et du jeu vidéo. Le bureau Europe Créative MEDIA est implanté au sein du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle. Ce guichet unique informe sur les financements, formations et soutiens européens disponibles et appuie les professionnels du secteur dans leurs démarches de candidature. Les aides MEDIA sont, entre autres, accessibles aux producteurs, distributeurs, agents de vente, organisations de formation et développeurs de jeu vidéo, et accordées sur base d'appels à propositions.

En 2015 les montants suivants ont été accordés aux sociétés luxembourgeoises:

- € 472.500 à EAVE – Les Entrepreneurs de l'audiovisuel (soutien aux initiatives de formation *Puentes* et *European Producers Workshops*);

- € 60.000 à Fabrique d'Images (soutien au développement du projet "La Banquise");

- € 60.000 à Iris Productions (soutien au développement du projet "Le Prince de la Cité des Sables");

- € 190.500 à Amour Fou Luxembourg (soutien au développement d'un catalogue de cinq projets)

- € 8.700 à Paul Thiltges Distributions (soutien à la distribution du film "Le tout nouveau Testament ");

- € 96.623 à sept distributeurs belges pour la distribution de divers films européens en salles luxembourgeoises.

ANNEXE I : Services de télévision et de radio sur antenne soumis à la surveillance de l'ALIA

I - Télévision

Services radiodiffusés à rayonnement international

Service	Concessionnaire
RTL TVi Club RTL Plug RTL	RTL Belux s.a. & cie s.e.c.s. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg
RTL 4 Teleshop 4 RTL 5 Teleshop 5 RTL 7 Teleshop 7 RTL 8 Teleshop 8 RTLTelekids RTL Lounge RTL Crime Cool Film+ RTL II RTL+ Film 2 Sorozat Musika TV RTL Z	CLT-UFA s.a. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg

Services radiodiffusés visant le public résidant

Service	Concessionnaire
RTL Télé Letzebuerg 2ten RTL Télé Lëtzebuerg	CLT-UFA s.a. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg

Services luxembourgeois par satellite

Service	Concessionnaire
Nordliicht TV	Nordliicht a.s.b.l. 22, route de Diekirch L-9381 Moestroff
Euro D	Osmose Media s.a. 5, rue Goethe L-1637 Luxembourg
Libido Jacquie et Michel Beur FM TV	Groupe 555 s.à r.l. 2, rue Pletzer L-8080 Bertrange
Hot Video	FGC s.à r.l. 2, rue Pletzer L-8080 Bertrange
Luxe TV - Version internationale Luxe TV - Version Etats-Unis	Opuntia s.a. 43, op Zaemer L-4959 Bascharage
N 1 - Version serbe N 1 - Version slovène N 1 - Version monténégrine N 1 - Version macédonienne N 1 - Version croate N 1 - Version bosnienne	Adria News s.à r.l. 16-18, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg
SportKlub 1 - Version serbe SportKlub 1 - Version croate SportKlub 1 - Version slovène SportKlub 2 SportKlub 3 - Version serbe et croate SportKlub 3 - Version slovène	United Media s.à r.l. 16-18, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg

Services luxembourgeois par câble

Service	Concessionnaire
Nordliicht TV	Nordliicht a.s.b.l. 22, route de Diekirch L-9381 Moestroff

Uelzechtkanal	Uelzechtkanal a.s.b.l. c/o LGE 72, rue du Fossé L-4002 Esch/Alzette
Dok	Dok TV s.a. 36, rue de Kopstal L-8284 Kehlen
Kanal 3	Luxembourg Movie Production a.s.b.l. 3, rue Pierre Dupong L-7314 Heisdorf
Luxe.TV - Version française Luxe TV - Version européenne	Opuntia s.a. 43, op Zaemer L-4959 Bascharage
TopTV Store	TEK Distributions s.a. 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg
RTL 9	RTL 9 s.a. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg
RTL Shopping	RTL Shopping s.a. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg
Lucky Jack Golf Channel	AB Entertainment s.a. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg
KombatSport	Altice Entertainment & Sportv s.a. 3, boulevard Royal L-2449 Luxembourg
SportKlub 4 SportKlub 5 SportKlub 6	United Media s.àr.l. 16-18, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg
AparTV	Steve Nilles 28, rue du Kiem L-4976 Bettange

Services de médias audiovisuels à la demande

Service	Concessionnaire
VOD	Entreprise des Postes & Télécommunications s.a. 8A, avenue Monterey L-2020 Luxembourg
VOD	iTunes s.à r.l. 31-33 rue Ste Zithe L-2763 Luxembourg
VOD	Tango s.a. Boîte postale 32 L-8005 Bertrange
www.community.oranum.com	DuoDecad ITS Luxembourg 44, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg
RTL.be RTL à l'infini Emission/series	RTL Belux s.a. & cie s.e.c.s. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg
RTL NL RTL XL Telekids RTL nieuws Videoland MeJane.com Moviemax	CLT-UFA s.a. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg
Horse Lifestyle	Horse Lifestyle Luxembourg s.à r.l. 3, Z.A.R.E. L-4384 Ehlerange
UFC Premium by Kombat Sport	Altice Entertainment & Sportv s.a. 3, boulevard Royal L-2449 Luxembourg
VOD	Numericable s.à r.l. 82, route d'Arlon L-8011 Strassen

II - Radio

Services radiodiffusés à rayonnement international

Service	Concessionnaire
RTL Radio (France) RTL Radio (Deutschlands Hit-Radio)	CLT-UFA s.a. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg

Services de radio à émetteur de haute puissance

Service	Concessionnaire
RTL Radio Lëtzebuerg	CLT-UFA s.a. 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg
honnert,7 (de soziokulturelle Radio)	Etablissement de radiodiffusion socioculturelle, établissement public 21a, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg

N.B. L'attribution des permissions des radios locales ainsi que des radios à réseau d'émission relève de la compétence de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel.

2. Le Service information et presse du gouvernement (SIP)

I. Introduction

Comme pour la plupart des départements ministériels, administrations et services de l'État, les activités du Service information et presse du gouvernement (SIP) se concentrèrent fortement sur la présidence du Conseil de l'Union européenne. De l'édition et de la publication des priorités de la Présidence luxembourgeoise, à l'accréditation des journalistes pour les réunions ministérielles informelles, la gestion du centre de presse au ECCL (*European Conference Center Luxembourg*), la coordination de l'information et de la communication avec les ministères, l'équipe presse de la Représentation permanente à Bruxelles et l'équipe rédactionnelle du site internet de la Présidence pendant le semestre présidentiel et à l'édition, la publication des programmes culturels et de prospectus d'expositions et à l'organisation du voyage de correspondants de médias internationaux au Luxembourg, le SIP était engagé dans une multitude de missions en relation avec la Présidence. S'y ajoute la mise en ligne d'un compte Twitter de la Présidence qui a connu un franc succès avec 4.300 *followers* en décembre 2015.

En dehors des missions directement liées à la Présidence, le SIP a continué son développement dans divers domaines, tels la mise en ligne de la nouvelle version trilingue du site de promotion de l'image du pays www.luxembourg.lu, la mise en place d'un Extranet plus performant pour les médias et les chargés en communication des ministères et administrations. Des travaux concernant une refonte des revues de presse quotidiennes, plus spécifiquement la modernisation de l'Extranet et l'inclusion d'articles en ligne sont en cours et devraient être finalisés au premier semestre 2016.
L'expertise du Service information et presse a également été sollicitée dans le cadre de l'information et de la communication autour de l'accueil de demandeurs de protection internationale au Luxembourg. Dans le cadre de ses missions concernant la communication de crise, le Service a également participé aux travaux d'élaboration du plan VIGILNAT et a fait partie du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris. Dans ce même contexte le SIP a continué à gérer et mettre à jour le site www.infocrise.lu.
Finalement, le Service a poursuivi ses efforts en matière de migration des sites internet publics vers le portail de l'information gouvernementale www.gouvernement.lu.

II. Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne 2015

a) Équipe de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles

Après les préparations de l'année 2014 et de la mise en place d'une stratégie de communication en vue de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, 2015 a été une année d'exception, tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif.

b) En amont de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

Au cours du 1er semestre et en parallèle à ses activités habituelles, l'équipe de presse de la Représentation permanente (RP) a travaillé de manière intense à la préparation des activités médiatiques pour la Présidence luxembourgeoise et a multiplié les contacts. Ainsi, de nombreux contacts ont été établis avec les acteurs institutionnels, tels que les services de presse du Conseil de l'UE, de la Commission et du Parlement européen. Une réunion avec l'API (Association de presse internationale), le principal représentant des journalistes internationaux accrédités auprès des institutions européennes, a permis de s'assurer d'une bonne collaboration.

L'équipe de presse a également multiplié les rencontres avec les journalistes basés à Bruxelles, soit de manière individuelle soit en organisant des rencontres avec les bureaux des acteurs dominants de la presse bruxelloise, dont les bureaux du *Financial Times*, de l'AFP, de la DPA, d'Europolitics, etc.
À l'approche du semestre de la Présidence, l'équipe presse a organisé une **série de background briefings à la Représentation permanente**, conduits par le Représentant Permanent et le Représentant Permanent Adjoint. Ces entretiens, menés sous le régime « off », ont permis de présenter l'ensemble des dossiers en cours tout en déclinant les priorités de la Présidence luxembourgeoise. Cela a également permis de développer un premier rapport de confiance et de proximité avec les journalistes invités.

Les **événements traditionnels des Présidences tournantes** ont également été organisés tels que le voyage de presse, la réception pour la presse à la RP et l'événement de présentation des priorités organisé ensemble avec un important think tank européen, le *European Policy Centre*.

Tous ces événements ont produit un feedback positif et ont permis de multiplier ou d'intensifier les contacts avec le corps des journalistes. Plusieurs listes de diffusion sectorielles ont pu être alimentées. En addition, une liste de diffusion « Présidence », regroupant un maximum de correspondants européens, a été mise en place.

En collaboration avec le Service presse du Conseil, l'équipe presse a organisé une série de sessions de *media training* avec certains membres du gouvernement, devant caméra, avec des exemples de bonnes pratiques.

c) Relations avec la presse dans le cadre du semestre de la Présidence

Le semestre de la Présidence aura été particulièrement intense pour ce qui est des contacts avec les médias accrédités auprès des institutions européennes. En tout, le Luxembourg a organisé un total de 43 Conseils ministériels, 42 réunions du Coreper II et 22 réunions du Coreper I.
Pour chaque Conseil des ministres, mais aussi par exemple pour des clôtures de dossiers au Conseil, l'équipe presse a finalisé les différents produits de communication (notes de fond, communiqués, résultats principaux, etc.) en proche collaboration avec les membres du Service presse du Conseil.
L'équipe presse a assisté les équipes de fonctionnaires dans la préparation stratégique des positions à prendre envers la presse et en ce qui concerne la rédaction des éléments de langage pour les membres du gouvernement lors des *doorsteps* et des conférences de presse. L'organisation et la modération de ces derniers a également été assurée par l'équipe presse.

En amont des réunions ministérielles, les *background briefings* traditionnels du Représentant permanent ou de son adjoint ont été organisés au Centre de presse du Conseil. Ceux-ci ont été organisés et modérés par l'équipe presse.

Pendant les 6 mois de la Présidence mais aussi en amont, de très nombreuses demandes de la part des journalistes ont été adressées à l'équipe presse de la RP, tant pour connaître l'état de négociation dans tel ou tel dossier, que pour avoir des explications de fond concernant un dossier à l'ordre du jour d'un Conseil des ministres ou du Coreper. Ce travail d'explication technique et de plaidoirie pour les positions luxembourgeoises et les négociations menées par les équipes de la Présidence aura produit des contacts qui représentent un atout exceptionnel pour un pays de notre taille. Ces contacts continueront à produire leurs effets au-delà de la Présidence et pourront être bénéfiques à l'action extérieure du pays durant les prochaines années.

d) Les fonctions essentielles de l'équipe de presse

En concertation étroite avec les responsables de la communication des ministères respectifs, l'équipe presse RP a soutenu et accompagné les membres du gouvernement lors de leurs diverses activités de presse à Bruxelles mais aussi au Luxembourg pendant les mois d'avril, de juin et d'octobre (conférences, réunions « trilogues », réunions bilatérales, Conseils ministériels informels, Conseils ministériels, Conférences intergouvernementales et Conseils européens).

En parallèle, l'équipe presse a assuré un **monitoring permanent de la presse UE et nationale** afin d'analyser au jour le jour la perception du travail de la Présidence. Cette capacité d'analyse horizontale, qui mène à une bonne connaissance des différents acteurs médiatiques, est une ressource importante à disposition des fonctionnaires est surtout des Représentants permanents.
Vu de l'intérieur, l'équipe presse a pu centraliser de manière stricte tous les contacts entre la presse et l'administration. Cette fonction de *firewall*, telle que définie dans la stratégie de communication, a permis une coordination maximale de la communication vers l'extérieur.

Pour la multitude de journalistes bruxellois, luxembourgeois et internationaux, l'équipe presse RPUE a été et demeure un **contact accessible 7 jours sur 7**, capable de répondre à des questions relevant de l'entièreté des dossiers traités au niveau de l'UE, tant de fond que de forme. Ceci a été une des

fonctions principales de l'équipe presse durant la Présidence, notamment sur les dossiers Immigration, Protection des données ou encore le « scandale Volkswagen ».

De manière générale, l'équipe presse occupe également une position importante pour injecter des positions nationales dans les médias européens, non seulement relative à des dossiers législatifs mais aussi en ce qui concerne les multiples arguments qui parlent en faveur du pays. Dans ce sens, **l'équipe presse RPUE soutient les efforts de *Nation branding*** d'une manière substantielle et concrète. La Présidence luxembourgeoise a été une occasion unique de promouvoir l'image du Luxembourg et des talents de négociateurs de son administration gouvernementale également auprès du corps de presse bruxellois, qui compte un millier de journalistes. Pour l'année 2016, il s'agit de continuer à profiter de ces contacts qui constituent une ouverture de plus sur le monde.

e) @RPUE – visibilité forte sur twitter

Lancé en mars 2015, le compte twitter de la RPUE a été un canal important pour les journalistes et a aidé à renforcer la visibilité du Luxembourg dans les réseaux sociaux bruxellois et luxembourgeois. Il a été utilisé pour communiquer des messages de contenu politique et logistique, pour diffuser les contenus du site de la Présidence, pour attirer l'attention sur des articles de presse pertinents mais aussi pour diffuser des contenus d'autres acteurs du réseau étatique luxembourgeois. Ainsi, la collaboration et la coordination entre comptes twitter d'ambassades, de ministères, de ministre et d'autres comptes (i.e. @DigitalLëtzebuerg) a été fortement augmenté. Les interactions avec des comptes d'autres délégations ont également été multipliées dans l'intérêt de la « *public diplomacy* ».

Finalement, le compte twitter et son utilisation via l'application *tweetdeck* est une source d'informations indispensable qui a permis un monitoring en temps réels des perceptions et des décisions de la Présidence.

On pourra conclure en soulignant l'approfondissement exceptionnel des relations avec le corps des journalistes bruxellois et internationaux, tant correspondants de quotidiens et d'agences que de journalistes fortement spécialisés. Malgré le contexte politique difficile des mois passés, les dossiers traités ont pu être communiqué en respectant parfaitement les attributs du *honest broker*.

f) Département édition

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise, le Département édition a représenté le SIP dans le groupe de travail Présidence « Image de marque » (cadeaux, matériel promotionnel, matériel de travail) et a présidé le groupe de travail Présidence « Édition ».

g) Logo Présidence et sa charte graphique

Au sein du groupe de travail « Image de marque », le SIP a collaboré avec le ministère des Affaires étrangères et européennes pour l'élaboration de l'identité visuelle de la Présidence :

- création du logotype de la Présidence et élaboration de sa charte graphique, notamment les applications du logotype sur le papier d'affaires, les publications, les affiches et les cadeaux ;

- élaboration des visuels/éléments de décoration et de signalétique pour la Présidence à Luxembourg-Ville, au European Conference Center Luxembourg, au Justus Lipsius et à la Maison du Grand-Duché à Bruxelles ;

- gestion des demandes du logotype et des questions concernant son application.

h) Volet cadeaux et matériel promotionnel

Le SIP a collaboré avec le ministère des Affaires étrangères et européennes au choix et à la préparation des éléments du traditionnel cadeau de la Présidence, le « Package Présidence », composé d'un foulard/cravate, d'un bloc-notes, d'un bic et d'un sac en coton Fair Trade.
Le SIP a notamment été chargé de la création du bic et du bloc-notes Présidence, ainsi que de la procédure d'appel d'offres européen pour ce dernier, ceci en collaboration avec la Division des imprimés et fournitures de l'État.

i) Templates

Le SIP s'est chargé de la création en interne des templates du papier d'affaires avec le logotype de la Présidence. Ces templates ont été diffusés à toutes les administrations de l'État ainsi qu'aux missions diplomatiques et consulaires. Ont notamment été diffusés :

- un template d'un papier à en-tête général ;

- des templates spécifiques pour une quarantaine de ministères et administrations de l'État, à la demande du Groupe protocole et organisation ;

- un template Powerpoint pour la préparation de présentations dans le cadre de la Présidence ;

- un template avec une page de garde pour les dossiers, les comptes rendus, etc. ;

- le logo de la Présidence adapté pour les signatures e-mail.

j) Publications

Le SIP a publié, à la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes, plusieurs brochures et fascicules destinés à être diffusés pendant la Présidence.

- *Une Union pour les citoyens. Les priorités de la Présidence luxembourgeoise*

Le SIP s'est chargé de la mise en page de la publication phare de la Présidence : *Une Union pour les citoyens. Les priorités de la Présidence luxembourgeois*e. Cette brochure éditée en français, en allemand et en anglais présente le programme politique de la Présidence.

- *Programme de la soirée d'ouverture de la Présidence luxembourgeoise à Bruxelles*

Le SIP s'est chargé de la mise en page du livret-programme de la soirée d'ouverture de la Présidence luxembourgeoise le 2 juillet 2015 à Bruxelles. Ce livret a été édité en français et en anglais.

- *Catalogues d'exposition Luxembourg, le pays de mon cœur*

L'artiste luxembourgeois Jacques Schneider a été chargé par le ministère des Affaires étrangères et européennes de l'organisation d'une exposition photographique intitulée « *Luxembourg, le pays de mon cœur* ». Cette exposition a eu lieu pour la première fois à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles**.** Des adaptations de cette exposition ont ensuite été faites pour Lisbonne, Tokyo et Berlin.

Pour l'exposition qui s'est déroulée à **Bruxelles**, le SIP s'est chargé de la traduction et de la mise en page du carton d'invitation pour le vernissage de l'exposition ainsi que du catalogue d'exposition. Ces éléments ont été réalisés en français et en anglais.

En ce qui concerne l'exposition à **Lisbonne**, organisée à la demande de l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Portugal au Espaço Santa Catarina, le SIP s'est chargé de la traduction et de la mise en page du carton d'invitation pour le vernissage ainsi que du catalogue d'exposition. Ces éléments ont été réalisés en portugais et en anglais.

Le SIP s'est également chargé de la mise en page du carton d'invitation pour le vernissage ainsi que du catalogue d'exposition au Luxembourg House à **Tokyo**. Ces éléments ont été réalisés en japonais et en anglais.

Enfin, le SIP a procédé à la traduction et à la mise en page du catalogue d'exposition ayant lieu au Bundesministerium à **Berlin**. Le catalogue a été réalisé en allemand et en anglais.

- *Catalogue d'exposition Les Maliens*

En collaboration avec la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, le SIP s'est chargé de la mise en page du carton d'invitation pour le vernissage et du catalogue d'exposition du photographe, Vincenzo Cardile. L'exposition a eu lieu à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles.

- *Une Union pour les citoyens. Le bilan de la Présidence luxembourgeoise*

À la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes, le SIP s'est chargé de la mise en page d'une brochure présentant le bilan de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. La brochure a été éditée en français et en anglais.

k) Département informations gouvernementales et relations presse

L'équipe rédactionnelle du gouvernement.lu ainsi que l'équipe des médias sociaux ont été associées à la gérance du site de la Présidence eu2015.lu.eu en mettant en ligne les galeries photos des réunions informelles des ministres ainsi que d'événements qui ont eu trait à la Présidence luxembourgeoise, comme le piquenique européen ou encore la présentation des priorités de la Présidence au Parlement européen. 24 galeries photos ont ainsi été publiées.

I) Compte Twitter de la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen

Le compte Twitter de la Présidence a été mis en ligne fin juin 2015 sous le nom «LU Presidency - @eu2015lu». Au total, le compte a comptabilisé 4352 *followers* au 1er janvier 2016. 544 *tweets* (*retweets* inclus) ont été publiés. La Présidence a également défini son propre «*hashtag*» - #eu2015lu – afin de rassembler la communication sur la Présidence luxembourgeoise sur Twitter.

m) Département luxembourg.lu

m.1) Développement d'outils de présentation et de promotion du pays

- *Infographies Luxembourg 2015*

À des fins de présentation et de promotion du Luxembourg, le département luxembourg.lu a fait développer et éditer, en étroite collaboration avec le Statec, un ensemble de 14 infographies sur le pays sur les thèmes suivants : population multiculturelle, situation linguistique, marché de l'emploi, économie, symboles nationaux, culture et traditions, qualité de vie, politique et institutions, mobilité, le Luxembourg dans le monde, et l'histoire.

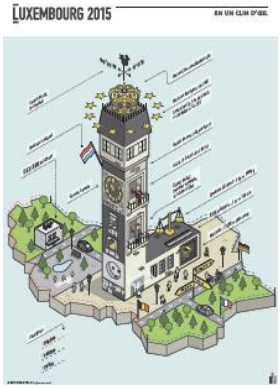

Éditées en quatre versions linguistiques (allemand, anglais, français et luxembourgeois) ces infographies sont uniquement disponibles sous forme digitale, publiées sur les portails www.luxembourg.lu et www.statistiques.lu et mises à disposition de tous les services, ministères, administrations, écoles, communes, du réseau diplomatique et consulaire etc., qui peuvent les imprimer eux-mêmes dans le format désiré aux formats usuels (du format DIN A0 au format DIN A4).

Vu le très grand succès qu'elles ont rencontré, elles seront dorénavant mises à jour annuellement.

- *Présentation PowerPoint sur le Grand-Duché de Luxembourg*

Le SIP a mis à disposition des services, administrations et ministères ainsi que du réseau diplomatique et consulaire trois présentations PowerPoint trilingues (allemand, anglais et français) servant à présenter le pays (Connaître le Luxembourg, Visiter le Luxembourg, Investir au Luxembourg) lors de présentations ou de conférences.

- *Beauty shots* du Luxembourg : vidéos pour les médias audiovisuels

Le SIP a mis à titre gracieux à disposition des médias une sélection de vidéos (*beauty shots*) représentant les différentes facettes du pays. Ces vidéos pouvant être utilisées par les équipes de télévision pour leurs besoins de reportages via le portail www.luxembourg.lu et via le site de la Présidence luxembourgeoise www.eu2015lu.eu. Le copyright des vidéos "beauty shots – Luxembourg" est: © SIP/BCE.

Ces mêmes *beauty shots* ont également servi à la réalisation du film promotionnel sur le Luxembourg « *Welcome to Luxembourg!* » d'une durée de 2 minutes 30. Ce film, disponible sur www.luxembourg.lu et www.eu2015lu.eu et spécifiquement adapté aux besoins de la Présidence, s'inscrit entièrement dans la ligne des clips « *Is it true what they say about… Luxembourg* ? ».

- *Beauty shots* du Luxembourg : sélection de photos téléchargeables

Dans ce même contexte, le département luxembourg.lu a publié sur www.luxembourg.lu et www.eu2015lu.eu des photos téléchargeables en haute résolution représentant les différentes facettes du pays. Ces photos ne peuvent être utilisées qu'à des fins de promotion du pays par les médias étrangers, les instances gouvernementales luxembourgeoises, les ambassades luxembourgeoises et étrangères et autres acteurs non commerciaux faisant la promotion du Luxembourg. Chaque utilisateur de ces photos est prié de mentionner pour chaque photo téléchargée le copyright y relatif.

m.2) Participation à des actions de promotion

Le SIP a activement participé à des actions de promotion du Luxembourg qui se sont déroulées dans le cadre de la Présidence:

- Journées portes ouvertes en tant qu'*Incoming Presidency* au Parlement européen à Strasbourg (2 mai 2015) et au Conseil de l'Union européenne à Bruxelles (9 mai 2015);
- *Learning Week* à la Commission européenne (du 1er au 5 juin 2015);
- Journées portes ouvertes à la Cour des comptes européenne à Luxembourg (9 juillet 2015).

Le SIP a également participé aux réunions préparatoires du comité interinstitutionnel mis en place pour la préparation du Village luxembourgeois au marché de Noël de Strasbourg du 27 novembre au 24 décembre 2015.

m.3) Département relations publiques

Au premier semestre 2015, les travaux de préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne ont été achevés. Entre le 1er juillet et le 31 décembre 2015, le Département relations publiques était en charge des aspects logistiques et organisationnels de la couverture médiatique des 19 réunions informelles qui ont eu lieu à Luxembourg, pour la plupart au *European Convention Center Luxembourg* (ECCL), sous Présidence luxembourgeoise.

Le site d'accréditation pour les représentants des médias a été développé et mis en ligne un mois avant le début de la Présidence. Depuis cette date, 868 représentants des médias se sont accrédités via le site. Le SIP avait reçu l'aval de la Commission nationale pour la protection des données pour pouvoir créer cette base de données.

Parmi les 868 représentants des médias accrédités, la grande majorité travaille pour des organisations médias en provenance de l'Union européenne (voir tableau ci-dessous). 232 personnes qui se sont accréditées pour la Présidence luxembourgeoise étaient en possession du badge UE interinstitutionnel.

Présidence luxembourgeoise:
représentants des médias accrédités

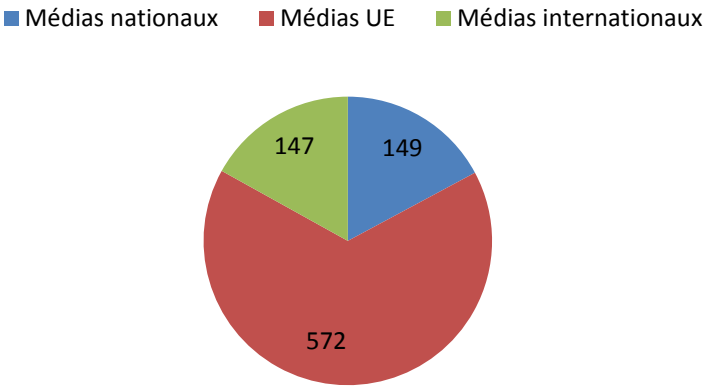

À ce nombre total se rajoute également l'équipe du *host broadcaster* (60 personnes) ainsi que les 5 photographes officiels de la Présidence.

Pendant toute la Présidence, les accréditations ont été gérées par le Département relations publiques qui a également envoyé des notes aux rédactions invitant les représentants des médias à s'accréditer pour chaque réunion informelle.

En vue de fournir aux représentants des médias toutes les informations nécessaires concernant le volet logistique et organisationnel de la couverture médiatique des réunions informelles, des guides des médias ont été réalisés pour chaque réunion et envoyés aux personnes accrédités ainsi que mis en ligne sur le site Présidence www.eu2015lu.eu. Ces guides contenaient le programme pour les médias, une description du centre de presse, des informations sur le service audiovisuel et photographique de la Présidence, des informations pratiques sur le Luxembourg ainsi que tous les contacts utiles pour les représentants des médias.

Toutes ces informations étaient également reprises sur le site Présidence, dans l' « espace média » réservé aux représentants des médias (http://www.eu2015lu.eu/fr/espace-media). Les pages statiques de l'espace média ont été rédigées par le Département relations publiques du SIP et mises en ligne en collaboration avec l'équipe rédactionnelle du site Internet de la Présidence. Les notes aux rédactions contenant des précisions logistiques concernant les différentes réunions informelles ont également été mises en ligne au fur et à mesure de la Présidence par le Département. De même, la mise en ligne des galeries photos dans l' « espace média » a également été gérée par le SIP.

L'encadrement des représentants des médias pendant les 19 réunions informelles a été assuré par l'équipe du Département relations publiques. Elle a distribué les badges d'accréditation, les programmes médias et les *who's who* à destination des représentants des médias ainsi que du *host broadcaster* et des photographes officiels. Elle a également encadré les médias visuels sur le terrain

lors des arrivées des chefs de délégations, des *doorsteps*, de l'accueil, des tours de table au début des réunions et des photos de famille et organisé les conférences de presse (arrière-fonds, nominettes, micros). En amont de la Présidence, le SIP a défini en collaboration avec le département Image de marque du ministère des Affaires étrangères et européennes les emplacements et arrière-fonds avec visuels spéciaux pour l'accueil et la photo de famille des chefs de délégations.

Le centre de presse au ECCL a également été géré par l'équipe du Département relations publiques. Des brochures sur le Luxembourg éditées par le SIP ainsi que par l'Office national du tourisme, le Luxembourg City Tourist Office et le Musée national d'histoire et d'art ont été mises à disposition des médias. Une équipe du SIP présente sur place au « stand infos-médias » a répondu à toutes les questions d'ordre pratique et logistique des représentants des médias.

Le Département a aussi organisé la couverture photographique des réunions informelles en engageant plusieurs photographes officiels de la Présidence. Les programmes à destination des photographes ont été élaborés par le Département. Les photos officielles ont été publiées sur le site Présidence et mises à disposition gratuitement pour téléchargement.

Broadcasting Center Europe a été chargé en tant que *host broadcaster* de la couverture audiovisuelle des réunions informelles à Luxembourg. Les arrivées, *doorsteps*, accueils, tours de tables, photos de famille et conférences de presse (langue originale et traductions en allemand, anglais et français) ont été transmises en direct sur le site Internet de la Présidence. Un *best-of* du direct est disponible dans les galeries vidéos du site. Le host broadcaster a également mis à disposition gratuitement ces images aux radio- et télédiffuseurs et assuré les services techniques pour télévisions et radios lors des réunions informelles. Les programmes à destination du *host broadcaster* ont été élaborés par le Département.

Par ailleurs, le SIP a organisé des stands d'informations sur la Présidence luxembourgeoise lors des journées portes ouvertes des institutions européennes à Strasbourg le 2 mai 2015 et à Bruxelles le 9 mai 2015.

Des échanges de bonnes pratiques ont également eu lieu avec les collègues responsables des relations publiques de la Présidence des Pays-Bas du Conseil de l'UE (janvier-juin 2016) et de la Présidence de la Slovaquie du Conseil de l'UE (juillet-décembre 2016) lors de diverses réunions à Luxembourg.

III Département informations gouvernementales et relations presse

a) Conseil de gouvernement

Le Département informations gouvernementales et relations presse s'occupe traditionnellement de la présentation sur des travaux du Conseil de gouvernement en assurant

- la rédaction en amont du communiqué de presse *Résumé des travaux*;
- la couverture *Livestream* du briefing (transmission en direct via www.gouvernement.lu);
- la transmission à la presse du communiqué de presse *Résumé des travaux* et sa mise en ligne sur www.gouvernement.lu;
- l'enregistrement et la mise en ligne de la VOD (*Video on Demand*) du briefing et d'une version en langage des signes sur www.gouvernement.lu;

Il est possible de fournir des chiffres d'audience, mais qui appellent à une lecture très critique, sachant qu'un utilisateur peut se connecter successivement à plusieurs reprises et que la durée de connexion peut être parfois très réduite. À relever: lors d'événements qui d'office sont considérés par le public comme revêtant une grande importance, on constate un pic d'audience lors du Conseil subséquent.

Connexions Livestreaming

Mois	IP uniques	> 30 secondes	Durée totale
Janvier 2015	804	1973	288 h 27 mn
Février 2015	287	561	96 h 39 mn
Mars 2015	278	619	110 h 32 mn
Avril 2015	371	786	108 h 32 mn
Mai 2015	421	984	134 h 14 mn
Juin 2015	777	1946	213 h 52 mn
Juillet 2015	1121	1889	222 h 02 mn
Août 2015	0	0	0
Septembre 2015	29	108	27 h 58
Octobre 2015	355	848	101 h 38 mn
Novembre 2015	664	1800	176 h 09 mn
Décembre 2015	1078	4505	336 h 28 mn

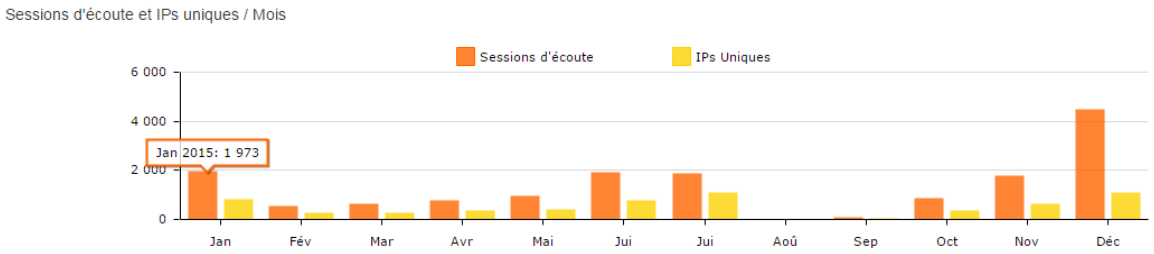

Connexions VoD

Dates	Pages vues
9 janvier 2015	71
16 janvier 2015	104
28 janvier 2015	112
6 févier 2015	212
27 février 2015	250
13 mars 2015	208
27 mars 2015	173
2 avril 2015	198
21 avril 2015	163
8 mai 2015	296
13 mai 2015	148
5 juin 2015	211
12 juin 2015	141
2 juillet 2015	106
10 juillet 2015	247
24 juillet 2015	879
3 septembre 2015	155
2 octobre 2015	177
30 octobre 2015	167
14 novembre 2015	392
18 novembre 2015	238
16 décembre 2015	101

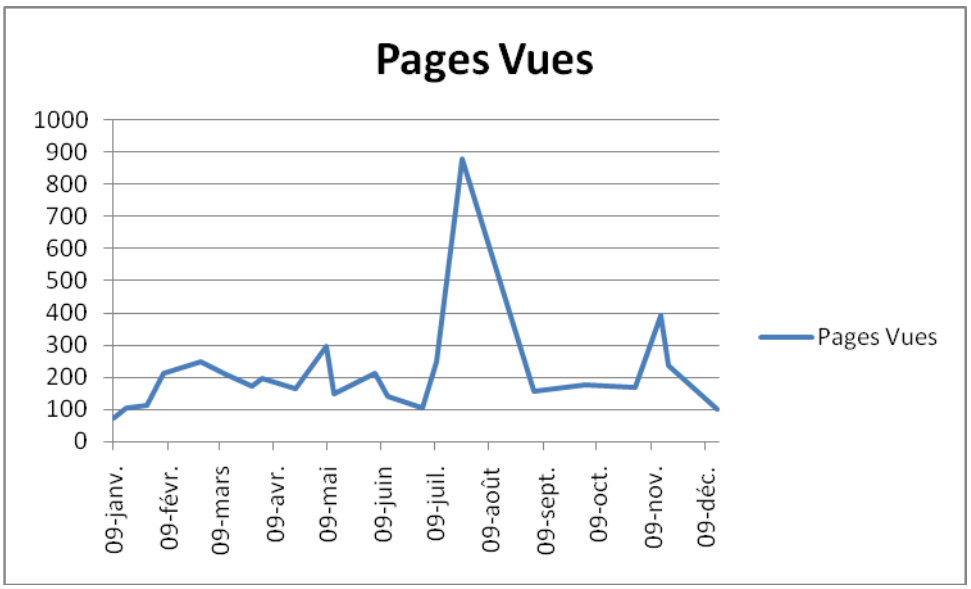

À noter que l'année 2015 a été marquée par deux Conseils de gouvernement inhabituels néanmoins couverts par *Livestream*: la séance extraordinaire du Conseil de gouvernement du samedi 14 novembre au lendemain des attentats de Paris et le point presse au sujet de la réorganisation du gouvernement le 16 décembre.

b) gouvernement.lu

Le portail de l'information gouvernementale, www.gouvernement.lu, constitue la principale vitrine sur Internet du gouvernement et a pour objectif d'informer le grand public sur les activités de l'ensemble des membres du gouvernement. Il est actualisé plusieurs fois par jour avec la mise en ligne des communiqués de presse des ministères, les transcriptions des interviews et discours des ministres ainsi que les articles d'actualité rédigés par les chargés des relations publiques des ministères.

Nombre de visiteurs uniques journaliers en moyenne: 12.351

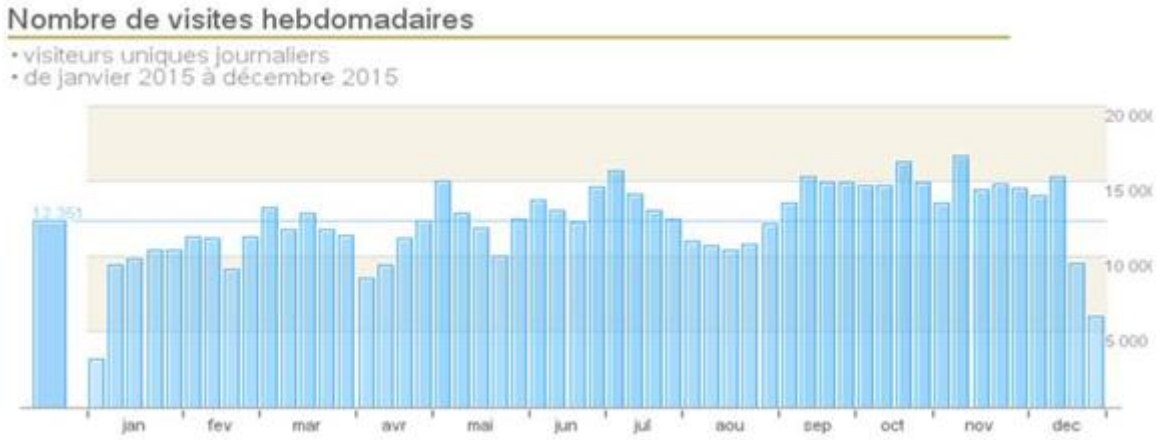

c) Informations gouvernementales

Le département a aussi répondu aux nombreuses questions qui ont été posées par les internautes via l'adresse info@sip.etat.lu.

3.2.2. Migrations des sites institutionnels

Dans le cadre d'une stratégie internet cohérente de l'État luxembourgeois, le SIP est en charge de la migration des sites institutionnels des organisations qui dépendent du gouvernement (ministères, administrations, etc...) sur le portail transversal gouvernement.lu et sur les portails thématiques associés en procédant à une migration progressive de tous les sites institutionnels existants.

Les sites suivants ont été migrés au cours de l'année 2015:

- ministère des Affaires étrangères et européennes
- ministère de la Culture
- ministère de l'Économie
- Inspection générale de la Police (IGP)
- Services des médias et des communications (SMC)
- Service information et presse (SIP)
- Commissariat aux Affaires maritimes (CAM)
- Comité de conjoncture

d) Facebook, Twitter

Les présences gouvernementales sur les réseaux sociaux ont été lancées en juillet 2014 avec la création d'un compte Twitter et d'une page sur Facebook. Au 31 décembre 2015, le compte Twitter comptait 3126 followers et la page Facebook comptait 2358 abonnés. En 2015, 1879 nouveaux followers se sont inscrits sur le compte Twitter (5 *followers*/jour) et 677 nouveaux abonnés se sont inscrits sur Facebook. Par rapport à 2014, il y a lieu de constater sur les deux réseaux un nombre croissant de « suiveurs » en passant de 1.211 à 3126 sur Twitter et de 1.681 à 2358 sur Facebook.

- *Augmentation du nombre de followers sur Twitter*

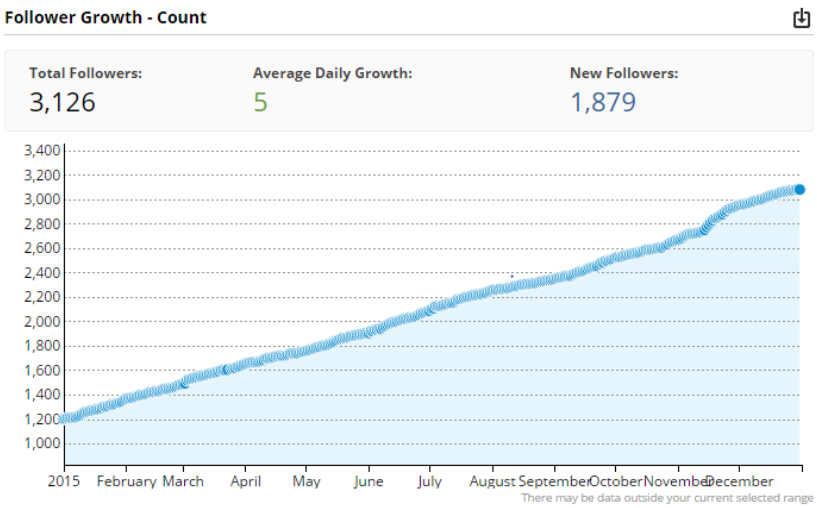

- *Rayon d'action des messages publiés sur facebook*

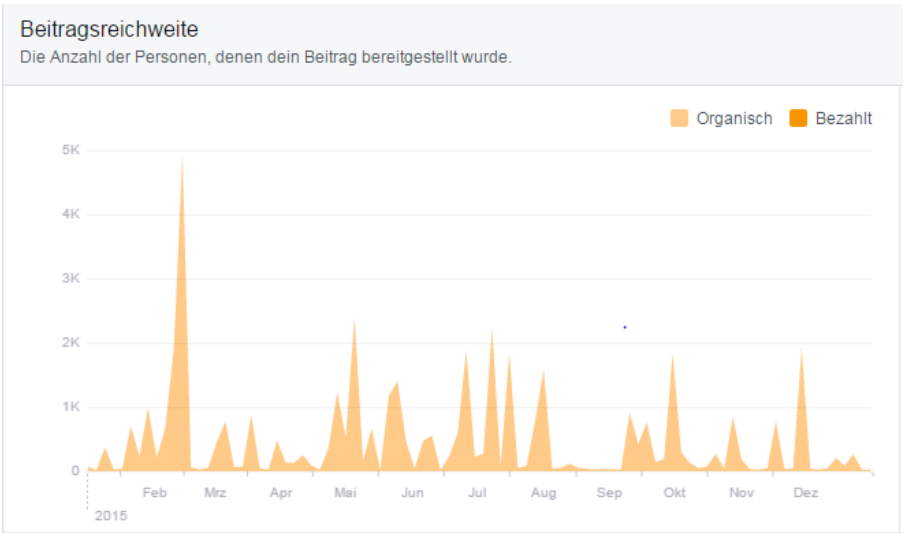

Au total, 545 messages (*tweets*) ont été publiés sur Twitter (*retweets* inclus) qui ont connu 542 retweets. Sur Facebook, 98 messages ont été publiés.
Le monitoring du compte Twitter et de la page Facebook du gouvernement se fait par Hootsuite, un outil de gestion de réseaux sociaux. Il propose un tableau de bord qui permet aux utilisateurs de se

tenir au courant en temps réel de l'activité de leurs comptes sur les réseaux sociaux. Il permet aussi de faire une évaluation de sa propre activité à l'aide des statistiques précises.
Facebook met à disposition de ses utilisateurs un outil interne qui mesure le rayon d'action des messages publiés. Généralement, la page Facebook et le compte Twitter du gouvernement reçoivent plus d'attention durant la semaine et en dehors des vacances scolaires, si bien que les week-ends et les vacances sont des périodes creuses.
En conclusion, les deux présences sur les réseaux sociaux se sont bien développées et continuent à être consultées et à gagner de nouveaux visiteurs/followers/likes. En 2016, le SIP souhaite élargir son offre afin de garantir davantage de visibilité concernant les activités gouvernementales. Il s'agira surtout d'augmenter l'impact visuel de la communication et ainsi une des priorités consistera à publier plus de photos et de (info)graphiques sur Facebook.
Il s'agit de deux piliers essentiels de la communication car ils attirent l'oeil et facilitent la compréhension. En outre, les internautes ont pour la plupart des cas tendance à partager les photos/infographies qui les concernent ou qu'ils aiment. En étant plus visuelle et plus condensée, la communication est plus facilement assimilée par l'internaute-lecteur.

e) Référendum 7 juin 2015 – campagne médiatique officielle

Dans le cadre de la Commission consultative « campagnes électorales » créée par arrêté du gouvernement en Conseil du 25 juillet 2003, le SIP a élaboré de concert avec les partis politiques représentés à la Chambre des députés ainsi qu'avec les responsables de RTL Télé Lëtzebuerg, RTL Radio Lëtzebuerg et la Radio 100,7 un accord réglant la couverture médiatique de la campagne officielle pour le référendum du 7 juin 2015. Les propositions faites dans le cadre de la Commission consultative « campagnes électorales » dans une réunion du 23 février 2015 furent approuvées par le Conseil de gouvernement le 6 mars 2015.
Les partis politiques et les diffuseurs RTL Radio Lëtzebuerg, RTL Télé Lëtzebuerg et Radio 100,7 ont noté que le débat dans le contexte du référendum du 7 juin 2015 ne s'apparentait pas à une campagne médiatique « classique » telle qu'elle est organisée en vue des élections législatives, européennes ou communales. L'accord arrêté a précisé que dans le cadre des émissions faisant partie de la campagne officielle, les diffuseurs de la campagne devraient respecter une stricte neutralité par rapport aux sujets des questions soumises à référendum. Dans ce sens, ils devaient s'assurer à ce que chaque parti puisse s'exprimer sur les différentes questions en veillant à ce que les arguments des partisans du Oui et ceux des partisans du Non soient présentés de façon équilibrée.
Les dispositions générales de l'accord fixaient la durée de la campagne électorale médiatique à 4 semaines, à savoir du dimanche, 10 mai 2015 au samedi, 6 juin 2015. Il a été spécifié que les émissions radio « Tribunes libres politiques » diffusées par RTL Radio Lëtzebuerg et Radio 100,7 ne seraient pas suspendues pendant la durée de la campagne et qu'elles ne feraient pas partie du volet officiel de la campagne en vue du référendum.
Les diffuseurs avaient été invités à présenter leurs concepts respectifs pour l'organisation des débats dans le cadre de la campagne officielle. Ces concepts ont été retenus dans l'accord.

f) elections.public.lu

Le SIP a mis à jour le site www.elections.public.lu développé et géré par le CTIE, en adaptant les informations générales aux procédures et questions relatives au référendum. Le SIP a aussi répondu

aux questions des internautes qui ont été posées par l'intermédiaire du formulaire de contact disponible sur ce site.

g) Tribunes libres

Le SIP a poursuivi en 2015 l'organisation et la supervision des émissions politiques « Tribunes libres » diffusées sur RTL Radio Lëtzebuerg et « *D'Parteien hunn d'Wuert* » diffusées sur Radio 100,7. Il s'agit ici d'émissions réservées aux partis politiques représentés à la Chambre des députés.

h) Département luxembourg.lu

Une nouvelle version du portail officiel du Grand-Duché de Luxembourg, www.luxembourg.lu, est en ligne depuis le 7 mai 2015 : il se présente désormais en trois langues, son aspect visuel a été entièrement revu et rendu plus attractif, et il est dorénavant accessible en *responsive design*.
Au-delà, le portail est un élément de la stratégie *Nation branding* et s'adaptera au rythme d'avancement de ce processus. Sa refonte a été réalisée en étroite collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) et en échange étroit avec le Comité de coordination interministériel *Nation Branding*. Parallèlement à sa mise en ligne, le portail luxembourg.lu a lancé sa présence sur les réseaux sociaux.

i) www.luxembourg.lu
un portail trilingue, *relooké* et en *responsive design*

Poursuivant l'objectif d'atteindre un plus grand public tant national (mieux tenir compte de la société multiculturelle du pays) qu'international (mieux garantir la promotion du pays à l'étranger dans le contexte de la stratégie *Nation Branding*), l'équipe du portail luxembourg.lu a commencé en 2013 des travaux préparatoires en vue de mettre trois versions linguistiques à disposition du grand public. À côté de la version de base française, des versions anglaise et allemande sont donc proposées depuis le 7 mai 2015 avec des contenus tout à fait identiques. Par la même occasion, la présentation visuelle du portail a été entièrement refaite. D'un point de vue technologique, le nouveau portail se présente en *responsive design* si bien que le site est conçu de manière à ce que des interfaces flexibles et élastiques s'adaptent automatiquement à la taille et à la résolution du support de l'internaute (smartphone, tablette ou autre).

j) Un contenu plus informatif, présenté de manière plus attractive

Le volet thématique du portail se compose de six rubriques (*Le Grand-Duché se présente, Visiter, Vivre, Investir, Etudier, Travailler*) représentant environ 730 pages thématiques par langue.
Tandis que la rubrique *Le Grand-Duché se présente* renseigne de manière générale sur le pays (histoire, langues officielles, population, fêtes et traditions, vie culturelle, système politique, Le Luxembourg dans le monde...), les autres rubriques s'adressent à différents publics cibles (visiteurs et touristes, citoyens, étudiants, travailleurs), ce qui facilite sensiblement la recherche.
En complément, d'autres ressources permettent à l'internaute de se documenter sur le Luxembourg :

- **articles d'actualités :** proposés au jour le jour en français, allemand et anglais afin de donner une image vivante et actuelle du pays ;
- **Agenda culturel national** : contenu provenant de plurio.net, présentant environ 500 articles par mois ;
- ***Se déplacer au Luxembourg*** : rubrique sur la mobilité*;*
- une rubrique ***Cartes du Luxembourg***;
- des **galeries photos/vidéos** en pleine expansion (80 albums photos et vidéos) ;
- une rubrique ***Publications*** avec une centaine de publications.

k) Des chiffres en constante évolution

Lancé au début de l'année 2009, le portail www.luxembourg.lu a connu une fréquentation en constante augmentation. En 2015, plus de 2 millions de pages ont été vues suite lors des 800.000 visites. Chiffre notable: 20 % des visiteurs utilisent une tablette ou un smartphone pour accéder au portail.

Les origines géographiques des visiteurs du portail www.luxembourg.lu

En 2014, le lectorat se composait d'un tiers d'internautes du Luxembourg (29,8%) et d'un tiers d'internautes de la France (31.8%).

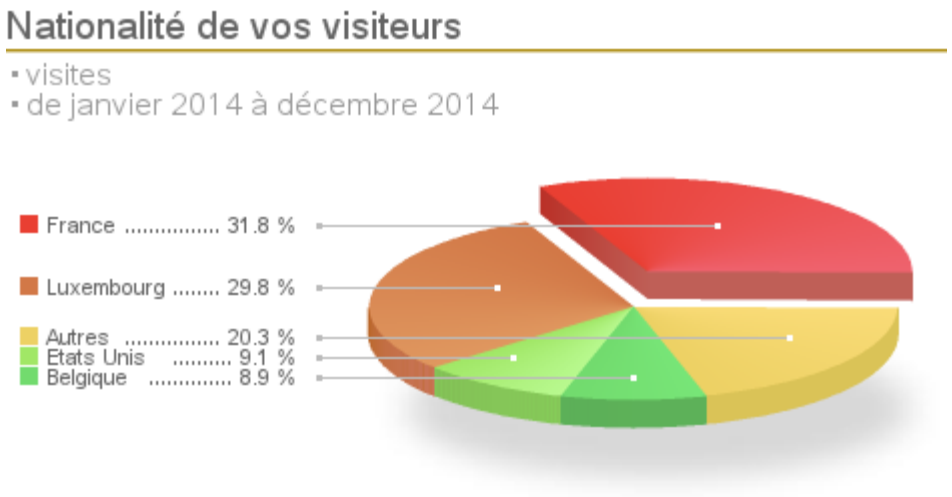

Source : Wysistat

En 2015, après la mise en ligne du nouveau portail, on constate que le taux de visiteurs de pays francophones a sensiblement augmenté encore : la France domine avec 42,7%, suivi par le Luxembourg avec 5,0%, la Belgique avec 2,8% et la Suisse avec 1,0%. On voit également que le taux de visiteurs pays anglophones a sensiblement augmenté, dû au fait que le portail est dorénavant aussi consultable en anglais : États-Unis 21,5% et Royaume-Uni : 6,5%. Ce même constat vaut pour des visiteurs d'Allemagne (12,9%). Force est de constater que moins d'internautes du Luxembourg sont recensés : 29,8% en 2014 contre 5,0% en 2015. Selon le CTIE, ce changement dans les proportions de la nationalité des visiteurs est partiellement dû au passage en *responsive design*, partiellement dû à l'ajout d'autres versions linguistiques.

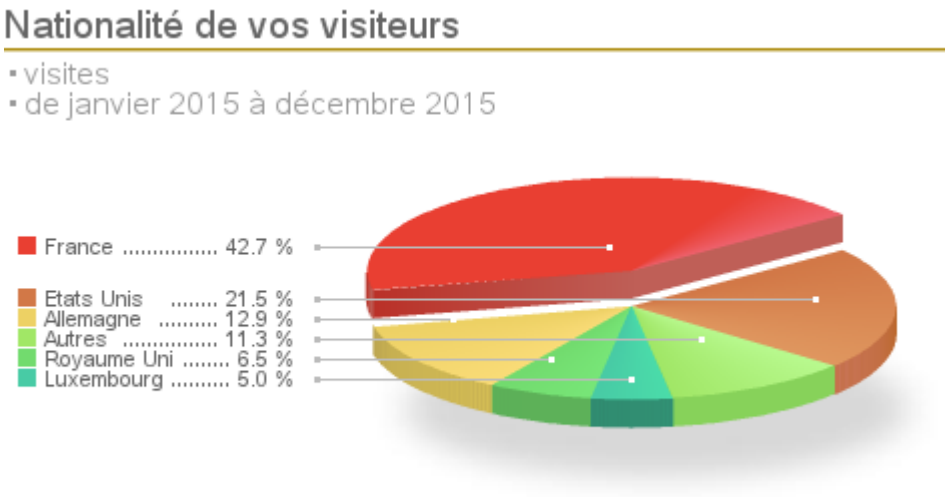

Source : Wysistat

I) Un portail reflétant l'actualité du Luxembourg

À côté des préparatifs en vue de la mise en ligne du site renouvelé, l'équipe luxembourg.lu a poursuivi son habituel travail quotidien. Mis à jour quotidiennement, le portail fournit des informations d'actualité : en 2015, plus de 400 d'articles d'actualité ont été rédigés, ce qui correspond à une moyenne de sept articles par semaine. Depuis la mise en ligne du nouveau portail, ces articles sont aussi publiés en français, allemand et anglais.

Tableau : Nombre d'articles d'actualités rédigés pour le portail luxembourg.lu

Mois	En 2015	En 2014	En 2013
Janvier	39	35	41
Février	34	38	27
Mars	30	59	27
Avril	13	46	26
Mai	40*	65	33
Juin	34	59	22
Juillet	45	58	29
Août	14	13	8
Septembre	40	48	57
Octobre	49	49	52
Novembre	41	56	39
Décembre	27	24	27
TOTAL	**406**	**550**	**389**

Source : SIP

** Depuis mai 2015, l'effort est triple, car les articles d'actualité sont rédigés en français, allemand et anglais.*

L'évolution du nombre d'articles d'actualité (2013-2015)

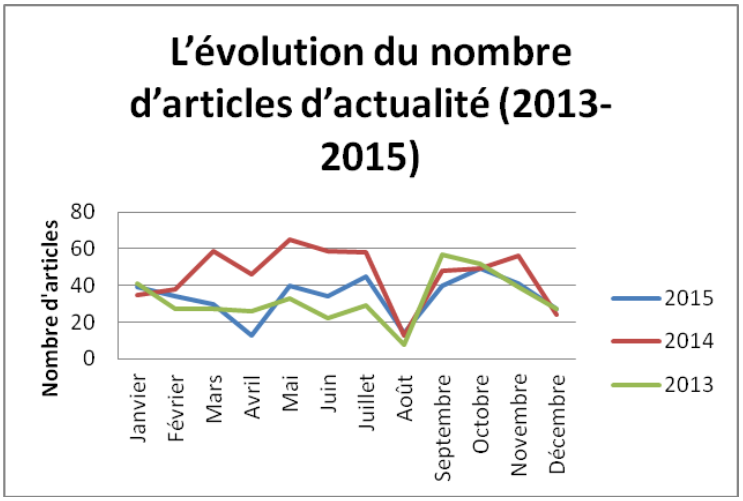

Source : SIP

m) Un site proche de l'internaute

L'équipe luxembourg.lu a également répondu à quelque 400 courriels venus du monde entier via l'adresse info@luxembourg.public.lu. Les demandes en question ont concerné une multitude de domaines : tourisme, commerce, immigration, éducation, famille grand-ducale, fiscalité, nationalité, justice, sécurité sociale, jours fériés, emploi, démarches administratives, etc. La rédaction des réponses à ces courriels demande une étroite collaboration avec l'équipe de guichet.lu, les chargés des relations publiques des ministères ainsi que d'autres acteurs tel que l'Office national du tourisme, le Luxembourg City Tourist Office, le Statec ou encore l'Inspection du travail et des mines.

n) Présence de www.luxembourg.lu sur les réseaux sociaux

La présence du portail luxembourg.lu sur les réseaux sociaux a été lancée début mai 2015 et à la fin de l'année, le compte Twitter @LuxembourgLU compte 490 followers et la page Facebook «luxembourg.lu – The Grand Duchy's Portal» compte 738 abonnés. En moyenne, le compte Twitter du gouvernement gagne 1 nouveau follower par jour, la page Facebook 1 abonné par jour.

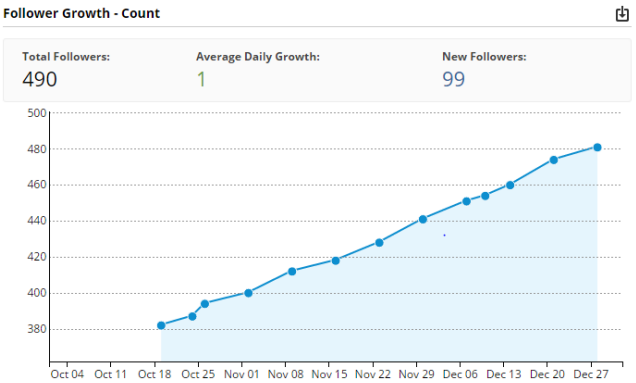

Au total, 83 messages (tweets) ont été publiés sur Twitter (retweets inclus) qui ont connu 14 retweets. Sur Facebook, 92 messages ont été publiés.

Le monitoring du compte Twitter et de la page Facebook du portail luxembourg.lu se fait par Hootsuite, un outil de gestion de réseaux sociaux. Il propose un tableau de bord qui permet aux

utilisateurs de se tenir au courant en temps réel de l'activité de leurs comptes sur les réseaux sociaux. Il permet aussi de faire une évaluation de sa propre activité à l'aide des statistiques précises. Les deux présences du portail luxembourg.lu sur les réseaux sociaux se sont bien développées et continuent à gagner des visiteurs/followers/likes. Pour l'année 2016, le SIP souhaite publier plus de messages, photos et infographies. L'évaluation permettra d'adapter la stratégie de communication pour 2016 et d'explorer d'autres plateformes.

o) Développement d'outils de présentation et de promotion du pays

o.1) *Booklet* de promotion du portail luxembourg.lu

Afin de promouvoir au mieux le nouveau portail et en même temps le Grand-Duché de Luxembourg, l'équipe luxembourg.lu a réédité en mai 2015 le *booklet* de promotion aux cartes postales détachables réalisé en 2013. Cet outil de promotion, dont le retour de popularité a été très positif, sert à tous les acteurs engagés dans la promotion du Grand-Duché à l'étranger (réseau diplomatique et consulaire, Luxembourg Trade and Investment Offices...) et a été distribué lors de diverses actions de promotion du Grand-Duché et à l'occasion de portes ouvertes de présentation et de promotion (Parlement européen à Strasbourg, Conseil européen à Bruxelles, Village luxembourgeois au marché de Noël de Strasbourg, etc.). Au Luxembourg, il est mis à disposition du grand public et il peut être commandé via le portail luxembourg.lu : http://www.luxembourg.public.lu/fr/publications/index.php.

o.2) Infographies *Luxembourg 2015*

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et dans un contexte de promotion du pays, le département luxembourg.lu a fait développer, en étroite collaboration avec le Statec, un ensemble de 14 infographies sur le Grand-Duché de Luxembourg (en langues allemande, anglaise, française et luxembourgeoise). Ces infographies, éditées par le SIP et le Statec, ont été publiées sur les portails luxembourg.lu et statistiques.lu, uniquement sous forme digitale. Pour plus de détails, voir le chapitre sur la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

o.3) Application digitale *Exploring Luxembourg*

En étroite collaboration avec le Statec, le département luxembourg.lu a fait développer l'application digitale *Exploring Luxembourg*. Disponible gratuitement en français, allemand et anglais sur **App Store, Google Play et Windows Store** à partir de janvier 2016, *Exploring Luxembourg* brosse un vaste tableau dupays dans toute sa diversité. Les textes courts sont illustrés de nombreuses photos, de cartes et de graphiques interactifs. Une fois téléchargée, l'application peut être consultée hors connexion, ce qui permet de l'utiliser partout, même sans connexion Internet. Déclinée en versions tablettes et smartphones, l'application sera régulièrement mise à jour afin de présenter des données actualisées et des nouveautés.

p) Département édition

Les activités principales du Département édition du SIP sont l'édition de nouvelles publications de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, voire la mise à jour de publications existantes. Sur demande, le SIP met également son expérience d'éditeur au profit d'autres entités étatiques.
Au-delà de ces activités purement éditoriales, les membres du département donnent également un cours « *Pratique de la communication française écrite dans les documents administratifs* » (12 heures) aux rédacteurs stagiaires de la fonction publique. Ce cours est basé sur le contenu du *Guide de rédaction*, édité par le SIP et destiné aux membres de l'administration gouvernementale afin de les guider dans la rédaction de leurs documents professionnels.

q) Publications éditées en 2015

- *à propos... du Luxembourg et de l'Union européenne*

En avril 2015, soit deux mois avant le début de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne 2015, le Département édition a publié, en langues allemande, anglaise et française, un nouveau numéro de la série « à propos... » en vue de la Présidence : *à propos... du Luxembourg et de l'Union européenne.*
Au fil des 24 pages de la brochure, le lecteur retrace la participation du Luxembourg dans le Zollverein, l'UEBL et le Benelux. Ensuite, l'auteur Fons Theis, ancien responsable du Service presse d'Eurostat et directeur de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, expose le rôle actif joué par le Luxembourg dans la création de la CECA et la construction de l'Union européenne. Entre autres sujets traités figure la question du siège et il y est fait une courte présentation des institutions et organes européens installés à Luxembourg. Enfin, la dernière partie de la publication présente l'importance que la Présidence du Conseil de l'Union européenne revêt pour le Luxembourg et comment des Luxembourgeois ont su se distinguer dans ce domaine.

- *Was tun bei Atom-Alarm?*

La brochure « *Que faire en cas d'alerte nucléaire ? »* a été éditée par le SIP en 2014, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, la Division de la radioprotection de la Direction de la santé, l'Administration des services de secours et le Haut-Commissariat à la protection nationale. Elle présente de façon condensée l'ensemble des procédures d'alerte ainsi que les mesures de protection prévues par le nouveau plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire, adopté par le Conseil de gouvernement le 15 octobre 2014. La brochure a été publiée en 5 versions de langue.
Sur demande du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, la version allemande de cette brochure a été adaptée en 2015 en langage simplifié pour les personnes ayant des difficultés de lecture et de langage.

- *Le statut de résident de longue durée*

Ce dépliant bilingue (français-anglais) a été réalisé sur demande de la Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes. Il résume les dispositions légales et réglementaires en vigueur, sur base des articles 80 à 88 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

- *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* (édition 2015)

Cette brochure offre une présentation générale du pays par le biais de chapitres consacrés aux thèmes suivants : géographie, histoire, système politique, symboles nationaux, économie, population, langues, éducation, culture. Publiée sous cette forme pour la première fois en 2010, la brochure a été mise à jour en 2015. Disponible en français, allemand et anglais, des versions espagnole, polonaise, turque, russe et japonaise ont également été éditées à la demande des ambassades respectives.

r) Quelques chiffres

Le SIP a diffusé plus de 30 000 brochures au cours de l'année 2015, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger. Cette hausse des chiffres par rapport à l'année 2014 s'explique par les besoins engendrés à l'occasion de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en matière de publications imprimées.

Ces commandes émanaient principalement :

- d'administrations gouvernementales luxembourgeoises (43 %) ;
- d'ambassades/missions diplomatiques et consulaires du Luxembourg à l'étranger (25 %) ;
- d'associations, d'entreprises, de sociétés au Luxembourg (8 %).

Les versions linguistiques commandées se classent dans l'ordre suivant :

- anglais (57 %) ;
- français (33 %) ;
- allemand (10 %).

Les publications les plus demandées en 2015 sont l'*à propos... du Luxembourg et de l'Union européenne,* le *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* et le booklet promotionnel *Click behind it*.

s) Logotype du gouvernement

Le SIP a pour mission de créer les logotypes officiels de l'ensemble des ministères et des administrations, et de veiller à l'application de la charte graphique du logotype officiel du gouvernement. Les activités spécifiques dans ce domaine sont les suivantes :

- la création et la diffusion de logos à la demande d'une administration ;
- l'enregistrement de ces logos dans la logothèque du SIP créée en 2014 ;
- la gestion du site www.logo.public.lu qui présente la charte graphique du logotype ;
- l'assistance aux ministères et administrations dans des projets pour ce qui est de l'application correcte du logotype.

t) Département revues de presse et monitoring audiovisuel

t.1) Revues de presse

Depuis 1999, trois revues de presse distinctes sont réalisées quotidiennement par le département et mises à disposition des ministres, fonctionnaires, des ambassades et autres personnes habilitées à les consulter sur le site web http://extranet.sip.lu/revuepub/:

- revue de presse nationale : se base en grande partie sur la presse luxembourgeoise (quotidienne, hebdomadaire et mensuelle), ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois ;
- revue de presse internationale 1 : est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger ;
- revue de presse internationale 2 : sur les mêmes bases que la précédente, elle reprend essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le SIP a pour objectif de revoir entièrement ce site web. Ainsi, le nouveau site offrira plus de contenu (monitoring audiovisuel, monitoring des médias sociaux, monitoring presse internet) et des nouvelles fonctionnalités (newsletter, flux RSS, profils utilisateurs, recherches prédéfinies). Le développement de ce projet s'est poursuivi en 2015 et sa mise en ligne devrait se faire début 2016. Le recours à une technologie moderne à fonctions équivalentes a par ailleurs limité son coût de développement à 80.000 € (360.000 € pour le précédent site).

t.2) Monitoring de la presse audiovisuelle

En 2015, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale et internationale. Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'informations de la Radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement, fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent.

u. Département relations publiques

u.1) Visites au Luxembourg et à l'étranger

Le Département relations publiques est en charge de la coordination de la couverture médiatique de visites de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique, économique et social auprès de membres de gouvernement luxembourgeois.

En 2015, le Département a rédigé les communiqués annonçant ces visites, mis en place les programmes pour les représentants des médias, organisé, le cas échéant, des conférences de presse et encadré les représentants des médias nationaux et internationaux sur le terrain.

La couverture photographique officielle de ces visites a également été assurée par le Département.

La couverture médiatique d'une quarantaine de visites de chefs d'État et de membres de gouvernement étrangers au Luxembourg a été coordonnée, et ceci en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des différents ministères concernés.

Parmi les principales visites peuvent être citées : les visites officielles du président de la République française en mars, du Premier ministre des Pays-Bas en septembre et du Premier ministre du Japon en décembre, les visites de travail du président de l'Autorité palestinienne et de la présidente de la Confédération suisse en février, des Premiers ministres de Slovénie et d'Estonie en février, du Premier ministre du Royaume-Uni en juin, du Premier ministre de Norvège en juillet.

La couverture photographique lors de différents déplacements de membres du gouvernement luxembourgeois à l'étranger a également été assurée par le Département en question. Ainsi, des photographes engagés par le SIP ont couvert le déplacement du Premier ministre en Pologne en janvier dans le cadre de la commémoration du 70e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau et de la commémoration du 70e anniversaire de l'assassinat de 91 enrôlés de force luxembourgeois dans la prison allemande Sonnenburg, ainsi qu'en octobre lors des visites de travail du Premier ministre en Russie, en Ukraine et à Londres. Les participations du Premier ministre aux Conseils européens à Bruxelles ont également été couvertes par un photographe officiel engagé par le SIP à Bruxelles.

Une couverture photographique officielle a aussi été assurée lors de la séance d'ouverture de l'Année européenne pour le développement à Riga, en présence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, lors de la mission économique présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier et conduite par le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, au Maroc et en Tunisie en avril, ainsi que lors de la visite du Vice-Premier ministre, ministre de la Défense, en Italie auprès de l'opération militaire EUNAVFOR MED en octobre.

Par ailleurs, le Département relations publiques a élaboré le dispositif média dans le cadre des manifestations suivantes : la commémoration du 70e anniversaire du retour d'exil de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte en avril, la cérémonie commémorative du 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe en mai, la fête nationale en juin, la Journée de la commémoration nationale en octobre et l'inauguration officielle du Village luxembourgeois au marché de Noël à Strasbourg en novembre. Les communiqués d'annonce et programmes médias ont été rédigés par le Département, qui a également encadré les représentants des médias sur le terrain et assuré la couverture photographique officielle de ces manifestations.

Lors d'événements de grande envergure, comme la visite officielle du président de la République française, du Premier ministre du Japon ou la fête nationale, le SIP met un place un système d'accréditation média et crée des badges d'accès. L'encadrement des représentants des médias est dans ce cas assuré en étroite collaboration avec les membres du Service communication et presse de la police grand-ducale. À titre d'exemple : 100 représentants des médias nationaux et internationaux étaient accrédités pour la visite officielle de François Hollande et 170 pour la fête nationale.

Le Département a également organisé le séjour de représentants des médias de la province du Henan au Luxembourg en janvier, lors duquel ils ont mené une série d'interviews avec des membres du gouvernement ainsi qu'avec des acteurs du monde financier et économique. Une visite de journalistes de Russie a également eu lieu en décembre.

La couverture photographique liée au remaniement ministériel qui a eu lieu en décembre a également été assurée par le Département.

u.2) Cour grand-ducale

Lors d'importantes visites et manifestations, le Département relations publiques a également assisté la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias. Ceci était le cas notamment lors de la visite officielle du président de la République française au Luxembourg, ainsi que lors de la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc en république de Cabo Verde en mars.

u.3) Médiathèque

Au cours de l'année 2015, près de 16.000 nouvelles photos ont été rajoutées au fonds d'images centralisé du gouvernement : 9.504 photos SIP / eu2015lu.eu, 3.200 photos gouvernement (outre SIP), 1.712 institutions nationales et internationales (UE, communes, etc.) et 1.584 autres (instances privées).
La médiathèque gouvernementale compte à présent plus de 125.000 images et documents liés. Les instances gouvernementales effectuent une dense couverture de l'actualité ministérielle; à cet effet, le SIP leur fournit le matériel audiovisuel nécessaire et le support afférent.
Les images contenues dans la médiathèque jouissent d'une ample indexation textuelle permettant de situer la photo dans son contexte d'actualité ("Qui?", "Quand?", "Où?", "Par qui?") permettant de retracer, au fur et à mesure, l'actualité gouvernementale et grand-ducale, mais également d'effectuer des recherches ciblées via un moteur de recherche intégré dans une interface utilisateur.
La médiathèque a contribué aux travaux de la Présidence 2015 notamment par l'alimentation de la galerie photos du site web www.eu2015lu.eu (réunions ministérielles informelles à Luxembourg-Kirchberg), mais aussi par la participation à plusieurs projets de promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg (compilation d'images pour les ambassades luxembourgeoises, fourniture de pictogrammes pour le pavillon luxembourgeois au marché de Noël à Strasbourg,...).
La Présidence 2015 s'est également traduite par un débit accru d'images. Outre les visuels mis à disposition en téléchargement sur les portails web gouvernementaux, plus de 160 demandes individuelles ont été traitées sous forme de compilations éditoriales sur demande d'organes de presse et d'autres publications couvrant l'actualité gouvernementale ou communiquant sur le Grand-Duché.
Les travaux de valorisation des images d'archives se sont poursuivis en parallèle des activités de la Présidence 2015 et de la couverture quotidienne de l'actualité gouvernementale. La médiathèque contribue d'ailleurs davantage à des activités liées à la promotion de l'image de marque du Grand-Duché en mettant à disposition des images d'illustration représentant les différentes facettes du Grand-Duché. Pour ce qui est des illustrations, la médiathèque coopère étroitement avec le portail luxembourg.lu qui a fait peau neuve en printemps 2015.

v. Département systèmes d'information

v.1) Infocrise

À la demande du HCPN, le CTIE a initié l'externalisation de l'hébergement du site Infocrise. Réalisé dans le CMS LifeRay par P&T Consulting, le SIP a supervisé le paramétrage de l'interface d'édition afin de correspondre aux besoins fonctionnels d'un tel outil.

v.2) Projet gouvernement.lu

Le portail s'est enrichi de quelques fonctions supplémentaires, alors que la migration des sites institutionnels se poursuit.

v.3) Aménagement de la salle de presse

Le besoin en équipement validé en 2014 par le ministère d'État, les équipements de tournage (caméras, micros, pupitres, boitiers son pour la presse) ainsi que la régie vidéo ont été acquis et installés dans la salle de presse. Les bâtiments publics ont participé à l'aménagement de la salle (podium, gaines techniques pour le passage des câbles).

v.4) Projet extranet presse

L'extranet presse est un site web qui permettra au SIP ainsi qu'aux chargés des relations publiques des ministères de diffuser vers la presse nationale et internationale des communiqués, notes aux rédactions et photos. 2015 a vu la réalisation de la première phase de l'Extranet presse (accès aux rédacteurs pour la création de communiqués et notes aux rédactions) et début 2016 la mise en ligne de la phase 2 (accès pour la presse) sera réalisée grâce aux développements effectués.

v.5) Site de la revue de presse

Le SIP a pour objectif de revoir entièrement le site web de la revue de presse (http://extranet.sip.lu/revuepub/) offrant depuis 1999 aux ministres trois revues de presse quotidiennes. Le nouveau site offrira plus de contenu (monitoring audiovisuel, monitoring des médias sociaux, monitoring presse internet) et de nouvelles fonctionnalités (newsletter, flux RSS, profils utilisateurs, recherches prédéfinies). Le développement de ce projet s'est poursuivi en 2015 et la mise en ligne devrait se faire début 2016.
À noter que l'emploi de technologies modernes a pu limiter le coût de développement à 80 k€, contre 360 k€ pour le précédent site et ce à fonctions équivalentes.

v.6) Système d'intégration du calendrier Plurio dans luxembourg.lu

La connexion directe de l'agenda culturel Plurio dans le CMS de luxembourg.lu étant proscrit pour des raisons de sécurité, le SIP a réalisé une application permettant de récupérer les évènements, de les mettre en forme et de les publier dans le CMS.

v.7) Gouv.lu 2016

En prévision de la migration du site gouvernement.lu dans le nouveau CMS sélectionné et hébergé par le CTIE, le SIP a entrepris la rédaction du cahier des charges visant à :

- effectuer une refonte de la structure de l'information afin de la rendre plus claire et intelligible,

- intégrer de nouvelles fonctions afin de permettre une meilleure expérience utilisateur,
- lister les fonctions dont les rédacteurs web auraient besoin afin de gagner en productivité.

v.8) Site Accréditation presse

Afin d'assurer les accréditations de la presse durant la Présidence, le produit Novento a été sélectionné conjointement avec le GPO et acquis sur le budget présidence. Ce site web permet à la presse de s'enregistrer et de s'inscrire à différents événements. Un workflow entre le SIP et la Police permet de valider les demandes, de générer des badges et d'effectuer des contrôles sur site. Loin d'être limité au seul usage de la Présidence, ce nouveau service continuera à être utilisé par le SIP pour les accréditations des futurs grands événements, ce qui constitue une économie d'échelle.

v.9) Administration et gestion

La gestion quotidienne du support aux utilisateurs pour tout problème matériel et logiciel, ainsi que l'administration de l'infrastructure informatique du SIP (plus de 40 serveurs) fait également partie des attributions du département, qui a notamment installé une nouvelle application permettant le déploiement et l'installation à distance de logiciels sur les PC du SIP.

v.10) Conseil et assistance technique

Le rôle de conseil et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a porté également sur les projets suivants : accréditation, luxembourg.lu, wordbee, e-charte, infocrise, migration sites institutionnels, générateur de logos, accès à l'information, Avamar.

w) Avis et Envois à la presse

w.1) Avis

Le SIP est l'intermédiaire entre les ministères respectivement les administrations gouvernementales et la presse pour la publication des annonces et des avis officiels dans la presse écrite. Si le délai le permet, les annonces pour les postes vacants sont publiées dans tous les journaux. Les soumissions ne sont publiées que dans les quotidiens à cause des délais à respecter. Pour des raisons budgétaires, la taille des annonces est réduite à leur strict minimum, de même que l'insertion à plusieurs reprises est évitée.
En 2015, le SIP a publié 277 annonces (postes vacants, soumissions, déménagement de services, etc.) dans les quotidiens et 190 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 845 036,23 euros.

w.2) Envois à la presse

Le Secrétariat général du SIP est l'intermédiaire entre les ministères et administrations, d'une part, et la presse, d'autre part, pour la diffusion des communiqués de presse et des notes aux rédactions à la presse nationale et internationale. 2.589 communiqués et notes aux rédactions ont ainsi été diffusés en 2015 (2.015 communiqués et 574 notes).

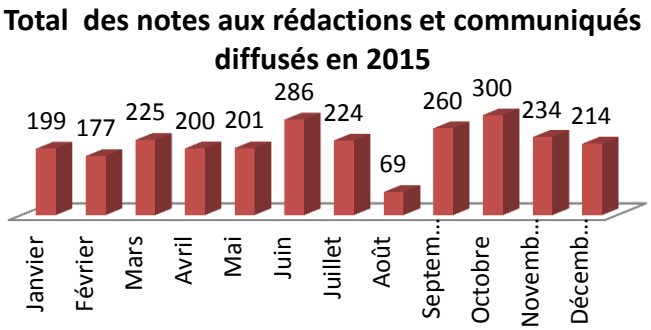

x) Service « Permanence » du SIP

Le besoin de communiquer avec la presse et la nécessité de contacter le gouvernement ne respectent pas les heures de bureau traditionnelles des administrations. C'est la raison pour laquelle le SIP a mis en place depuis des années un service de permanence téléphonique. À tour de rôle, un membre du SIP est joignable 24h/24 par téléphone et se tient à disposition des ministères et de la presse pour toute urgence éventuelle en matière de communication.

x.1) Autres activités du SIP

x.2) Présidence du groupe des chargés des relations publiques des ministères – « Groupe de Mondorf »

Réunissant régulièrement les chargés des relations publiques des ministères sous la présidence du SIP, les objectifs du « Groupe de Mondorf » sont de

- garantir la cohérence et l'uniformité de la communication du gouvernement vers l'extérieur,
- offrir une plateforme d'échange aux communicateurs des ministères
- favoriser le flux transversal des informations.

En 2015, les travaux du groupe étaient évidemment marqués par la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE : 15 communications ont été adressées aux membres du groupe dans ce contexte.

Deux séances plénières du groupe ont été organisées en 2015 :

- 5 mars 2015 : présentation de la stratégie *Digital Lëtzebuerg* par les responsables du Service des médias et des communications (SMC), de la charte graphique du logo de la Présidence 2015, du nouveau *booklet* de promotion du portail www.luxembourg.lu et du nouvel Extranet « presse » du SIP.
- 17 juillet 2015 : présentation des résultats de la première phase de la stratégie *Nation Branding* ainsi que ses implications dans le cadre de la Présidence par les responsables du Comité Nation Branding et de la promotion de l'image de marque.

La formation des chargés des relations publiques aux outils et produits du SIP est un élément indispensable en vue de la réalisation des objectifs du groupe. À cet effet, le SIP a organisé en 2015 :

- plusieurs séances individuelles avec les nouveaux chargés des relations publiques ayant pris leur fonction en 2015 ;
- des séances de formation au nouvel Extranet du SIP;
- trois cours « photos » avec un photographe professionnel.

x.3) Communication de crise

Dans le contexte d'une situation d'urgence ou de crise nationale, le SIP est en charge de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. Cette coordination s'effectue au sein de la Cellule communication et information (CCI) présidée par le directeur du SIP et est véhiculée par le biais du portail gouvernemental www.infocrise.lu dont la gestion incombe à l'équipe infocrise du SIP.
En tant que membre effectif du Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN) et de la Cellule de crise (CC) convoquée en situation d'urgence et/ou de crise, le SIP participe ainsi à l'ensemble des travaux menés sous l'égide du Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN)

x.4) www.infocrise.lu

Suite à la présentation du nouveau plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'accident nucléaire le 21 octobre 2014, le portail www.infocrise.lu a été mis en ligne sous la responsabilité du SIP : il assoit la volonté du gouvernement de favoriser une information et une sensibilisation préalables aux situations d'urgence. C'est également à travers cet outil que seront communiquées l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence.
En 2015, les cinq rubriques suivantes ont été ajoutées aux trois déjà insérées en 2014 (urgence nucléaire, grippe et pandémie, Ebola) :

- Plan gouvernemental de vigilance nationale face aux menaces d'actions terroristes, « Plan VIGILNAT » ;
- Plan d'intervention d'urgence en cas de rupture d'approvisionnement en énergie, « PIU Rupture d'énergie »;
- Plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque contre les systèmes d'information ou de faille technique des systèmes d'information, « PIU Cyber » ;
- Plan d'intervention d'urgence en cas d'intempéries, « Plan Intempéries » ;
- Plan Nombreuses victimes, « Plan NOVI ».

En tant que responsable du portail, le SIP prépare, coordonne et gère

- la finalisation de l'ensemble des contenus y compris les versions grand public des plans gouvernementaux,
- les sous-rubriques « questions-réponses » comprenant actuellement 472 questions,
- les demandes d'informations transmises par des particuliers, des entreprises ou par la presse via l'adresse électronique info@infocrise.public.lu.

La traduction du contenu du portail en langues allemande et anglaise a été poursuivie. Le portail trilingue sera mis en ligne lors de la migration vers le nouveau portail dit « dynamique » qui assure une publication instantanée de mises à jour du contenu, plus-value incontestable en situation de crise.
Au lendemain des attaques terroristes de Paris, le portail a connu une hausse de fréquentation inusuelle avec 1.649 visites. À noter que 33% des connexions se sont faites à cette occasion à partir de *smartphones*.
En 2015, le portail a recensé 36.116 visites et 132.841 pages vues (moyenne mensuelle : 3.009 visites). La consultation se fait à 52,5% en accès direct (bonne connaissance de l'URL), 38,8% en accès liens (bonne présence sur d'autres sites) et 8,7% en accès moteurs de recherche.

x.5) PIU « Cattenom » - brochure « Que faire en cas d'accident nucléaire » ?

En 2015, le SIP a réalisé deux versions supplémentaires de la brochure « *Que faire en cas d'accident nucléaire ?* » disponibles sur le site www.infocrise.lu:

- en braille et en version française audio;
- en « langage facile » en langue allemande.

Le but de ces démarches étant de mettre à disposition des personnes en situation de handicap des informations dans des formats accessibles en vue de leur permettre de s'informer de façon autonome, sans devoir recourir systématiquement à l'aide de tierces personnes.

x.6) Exercices

En 2015, le SIP a participé à deux exercices :

- le 7 juillet 2015 : un exercice concernant le plan VIGILNAT simulant une attaque terroriste sur le sol luxembourgeois;
- du 4 au 10 mars 2015 : un exercice de gestion de crise OTAN « CMX15 » comprenant une dimension maritime et un emploi de la force de réaction de l'OTAN.

x.7) Crise migratoire

Face à l'afflux de réfugiés en Europe et au Luxembourg, un mandat pour la mise en place d'un plan d'urgence d'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI) a été confié au Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN). Le SIP a été associé à ces travaux dans le contexte de la stratégie de communication du gouvernement et a participé aux réunions de travail du groupe de coordination, de la cellule d'évaluation et de la cellule logistique.
Afin d'assurer une information cohérente de la planification nationale relative à l'accueil des DPI, le SIP a réalisé un dossier spécial disponible sur le site www.gouvernement.lu. Mis à jour en fonction de l'évolution de la situation, il a pour vocation d'informer la population sur la politique d'accueil et d'intégration du gouvernement qui s'appuie sur trois piliers : hébergement, éducation et santé.

x.8) Attaques terroristes du 13 novembre 2015 à Paris

Au lendemain des attaques terroristes de Paris, le SIP a été associé aux réunions du Groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT) dans le cadre de sa mission de coordinateur de la communication externe en cas de crise ou en situation d'urgence. Le SIP a ainsi rédigé les documents de communication et d'information du gouvernement à l'attention de la presse et de la population.

x.9) Promotion de l'image de marque du Grand-Duché

Comptant parmi ses missions la promotion de l'image de marque du pays, le SIP est également représenté dans le comité interministériel et interinstitutionnel *Nation Branding* depuis sa création et a ainsi activement participé à toutes les phases de la mise en place de la marque « Luxembourg ».
Les membres du comité *Nation Branding* se sont réunis sur une base quasi-mensuelle pour préparer et accompagner le processus pour la mise en place d'un concept en matière de *Nation Branding*.

Au mois de janvier 2015, la deuxième phase dite « participative » de la stratégie *Nation Branding* a été lancée. Toute personne intéressée a été invitée à participer à l'élaboration de la future image de marque Luxembourg en visitant la plateforme Internet www.nationbranding.lu. Présenté en quatre langues, ce site a permis à chaque citoyen de partager en ligne ses idées, avis, perceptions ou images et de discuter avec d'autres intervenants sur la perception à donner du pays. En parallèle, une série d'ateliers ont été organisés pendant les mois de janvier et février 2015 lors desquels des acteurs issus des secteurs de l'économie, des finances, de la culture, du tourisme et de la société civile de manière générale ont défini les traits marquants et les valeurs communes du Luxembourg. Une conférence sur le *Nation Branding* a été tenue le 6 mai 2015 à la Chambre de commerce pour présenter les résultats de la phase participative.
Cette phase participative a été suivie d'une phase de réflexion, pendant laquelle tous les éléments ont été regroupés, analysés et mis en relation afin de pouvoir en distiller les éléments-clés nécessaires pour définir finalement l'image de marque du pays.
En juin 2015, le profil du Luxembourg a pu être dévoilé. Il s'inscrit dans la démarche du *Nation Branding* et vise à définir la «marque» du Luxembourg de manière claire et compréhensible. Les valeurs de la marque Luxembourg sont : *Le Luxembourg, un pays fiable, dynamique et ouvert*. Les résultats du processus *Nation Branding*, y compris le profil élaboré, ont été présentés par la secrétaire d'État à l'Économie à la Chambre des députés lors d'une réunion jointe de la commission des Affaires étrangères et européennes et de la commission de l'Économie le jeudi 16 juillet 2015.La marque « Luxembourg » a donc pu être définie en amont de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne du deuxième semestre 2015. À des fins de promotion du pays à l'étranger, les résultats ont pu être évalués et testés dans le cadre de ladite Présidence.

3. La Commission d'Economies et de Rationalisation (CER)

En 2015, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

I. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2015 (numerus clausus)

Comme le Gouvernement a décidé en raison de la situation budgétaire précaire de poursuivre une politique prudente du développement des effectifs, avec comme corollaire un *numerus clausus* fortement limité, le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Economies et de Rationalisation, a retenu 370 nouveaux engagements à opérer en 2015. Etant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et à une priorité clairement établies.

Conformément à la décision du Conseil de Gouvernement du 24 juillet 2015 concernant la répartition des 370 postes inscrits dans la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015, et en ayant recours à une réserve de 54 postes non encore attribués au titre des exercices antérieurs, 424 postes ont été mis à disposition des différentes administrations et services de l'Etat, dont 192 concernent des postes d'enseignant et de formateur et 232 postes pour les autres administrations et services de l'Etat.

Le tableau reproduit ci-dessous reprend l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 2003.

Création de nouveaux postes de 2003 à 2015

	Numerus clausus			**Hors numerus clausus**	
Exercice	**Ministères/ Administrations/ Services**	**Enseignement post-fondamental/ Enseignement fondamental**	**Autres engagements**		**Total**
2003	311	50	50	128[(1)]	539
2004	90	50	50	422[(1)(2)]	612
2005	230	50	50	131[(1)]	461
2006	209	50	36	57[(1)]	352
2007	130	50	45	174[(1)]	399
2008	225	50	50	154[(1)]	479
2009	200	50	50	589[(3)]	889
2010	120	50 + 95	50	53	368
2011	90	55 + 95	42	76	358
2012	240	70 + 110	46	127[(4)]	593
2013	152	68 + 100	32	98[(4)]	450
2014	187	5	45,5[(5)]	78,5[(4)]	316
2015	232	192	39,3 [(6)]	18,25	481,55
TOTAL	**2.416**	**1.190**	**585,8**	**2.105,75**	**6.297,55**

Note explicative: Le *numerus clausus* au sens strict est composé des colonnes "Ministères/Administrations/Services" et "Enseignement post-fondamental/Enseignement fondamental". La colonne "Autres engagements" renseigne essentiellement le nombre de postes créés en vue de l'engagement de personnes handicapées.

(1) Y compris les postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (2003: 100 postes, 2004: 100 postes, 2005: 80 postes, 2006: 40 postes, 2007: 20 postes, 2008: 20 postes)
(2) Y compris 270 postes en vue de la régularisation de la situation de 270 ouvriers forestiers à tâche complète
(3) Y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental
(4) Y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques
(5) Y compris 43,5 postes accordés en 2014 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et deux postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 7(3)e de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014
(6) Y compris 35,3 postes accordés en 2015 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)e de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015.

A noter que le présent relevé n'offre qu'une vue très partielle des renforcements opérés dans les administrations et services de l'Etat. Il ne comprend notamment pas les nombreuses opérations de régularisation effectuées au fil des années, telles que les renforcements dans l'enseignement fondamental d'avant 2009.

II. L'élaboration de 2.053 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel

Ces 2.053 avis se décomposent comme suit :

a) 489 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)f) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2015, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental ;

b) 462 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc.) ;

c) 1.102 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

III. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2015.

Sur base de l'article 10(3)e de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Salariés handicapés de l'Agence pour le Développement et de l'Emploi, a proposé l'engagement de 43 candidats avec une tâche globale de 1.412 hommes-heures par semaine pour les besoins des différents administrations et services de l'Etat.

4. Le Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN)

a) Personnel

Au 31 décembre 2015, l'effectif du HCPN comprend :
- le Haut-Commissaire,
- un cadre supérieur détaché de la Police Grand-ducale,
- un fonctionnaire dans la carrière du conseiller de direction,
- un fonctionnaire dans la carrière de l'attaché de gouvernement à tâche partielle (20 heures par semaine),
- trois fonctionnaires dans la carrière d'attaché d'administration,
- un fonctionnaire dans la carrière supérieur du chargé d'études – informaticien détaché du CTIE,
- deux secrétaires de direction à tache partielle (20 heures par semaine),
- une secrétaire,
- un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée,
- un employé secrétaire du bureau d'ordre.

Au 31 décembre 2015, l'effectif de l'ANSSI comprend :
- un fonctionnaire dans la carrière de l'ingénieur,
- un fonctionnaire dans la carrière de l'attaché de gouvernement.

Au 31 décembre 2015, l'effectif du GovCERT comprend :
- un chargé de direction,
- deux employés de la catégorie d'indemnité A1 (ancienne carrière S),
- un employé de la catégorie d'indemnité A2 (ancienne carrière E),
- un employé de la catégorie d'indemnité B1 (ancienne carrière D).

b) La structure de Protection nationale

c) Base légale

La finalisation du projet de loi portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale, déposé 3 septembre 2012 à la Chambre des Députés sous le n° 6475 s'est poursuivie au cours de l'année 2015. Le Conseil d'Etat ayant donné son avis complémentaire relatif au projet de loi en date du 18 décembre 2015, le projet devrait aboutir au cours de l'année 2016.
A travers ce dernier, le gouvernement se propose en premier lieu de traduire dans un instrument légal sa volonté d'accentuer le caractère civil de la prévention et de la gestion de crises majeures selon l'approche « tous risques – tous secteurs ». Le projet de loi actuel s'articule autour de deux piliers principaux, à savoir la gestion de crises majeures d'une part, et la protection des infrastructures dites critiques d'autre part.
Les volets à couvrir comprennent notamment les actes liés au terrorisme et à la piraterie maritime, un accident grave dans une centrale thermonucléaire, la survenance d'une pandémie, la présence de substances radiologiques, chimiques ou biologiques susceptibles de constituer un danger pour la population, le dysfonctionnement d'une ou de plusieurs infrastructures critiques ou encore une

cyber-attaque de grande envergure dirigée contre les réseaux d'information et de communication publics et/ou privés.
Le domaine de la protection des infrastructures critiques comprend quant à lui l'ensemble des activités visant à prévenir, à atténuer ou à neutraliser le risque d'une réduction ou d'une discontinuité de la disponibilité de fournitures ou de services indispensables à la sauvegarde des intérêts vitaux ou des besoins essentiels de tout ou partie du pays ou de la population.
Le Haut-Commissariat à la protection nationale aura comme attribution d'initier, de coordonner et de veiller à l'exécution des activités et mesures relatives au recensement, à la désignation et à la protection des infrastructures critiques, qu'elles soient publiques ou privées.

d) Les organes de la Protection nationale

Au cours de l'année 2015, le **Conseil supérieur de la protection nationale** (CSPN) s'est réuni deux fois sous la présidence du HCPN. Les principaux sujets abordés furent :

- l'accueil d'urgence des demandeurs de protection internationale (DPI) ;
- la coordination en matière de lutte contre le terrorisme :
  - le plan gouvernemental de vigilance nationale face aux menaces d'actions terroristes ;
  - l'exercice national VIGILNAT ;
  - les mesures préventives en matière de lutte contre le terrorisme ;
- le plan d'intervention d'urgence pour cas probables/confirmés Ebola au niveau national ;
- la cybersécurité :
  - la stratégie cybersécurité 2 ;
  - la mise en place de l'ANSSI ;
  - l'exercice « Cyber Europe 2016 » ;
- le plan d'intervention d'urgence en cas de rupture d'approvisionnement en énergie (électricité et gaz naturel) ;
- le plan d'intervention d'urgence en cas d'intempéries ;
- l'actualisation du Plan « Nombreuses Victimes » ;
- la planification d'urgence au profit des institutions européennes sises à Luxembourg ;
- l'état des travaux du groupe de travail Renegade
- l'exercice « CMX 2016 » de l'OTAN.

En 2015, le **Comité national de sûreté de l'Aviation civile** (CONATSAC), coprésidé par la DAC et le HCPN, s'est réuni à quatre reprises.
Les travaux du CONATSAC ont essentiellement porté sur les thèmes suivants :

- l'exercice « CMX 2016 » de l'OTAN.
- la révision respectivement la validation de différents chapitres du nouveau Plan national de sûreté de l'aviation civile (PNS) ;
- le suivi dans le cadre de la législation européenne en matière de sûreté aérienne ;
- le règlement grand-ducal modifié sur les accès à l'aéroport ;
- la visite de la Transportation Security Administration de mai 2015 ;
- l'analyse et l'évaluation d'éventuels changements au niveau des infrastructures du Findel ;
- l'analyse et l'évaluation de la menace interne des infrastructures aéroportuaires.
-

e) Infrastructure de la Protection nationale

f) Sécurisation du HCPN

Considérant les responsabilités nationales perçues par le Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN) au niveau de la gestion de crise ainsi que l'engagement dans le ressort « Cyber Defence », des moyens de communication sécurisés permettant l'échange d'informations classifiées avec les organisations nationales et internationales s'avèrent incontournables. Evidemment, l'implantation de tels systèmes implique le respect des normes de sécurité requises par ces derniers.
L'amélioration des mesures de protection physiques ainsi que de la protection TEMPEST réalisée en 2015 a permis la mise en service de la cage faraday nouvelle génération répondant aux normes requises. Un premier système de communication (GovSec) a été mis en service au mois de juin 2015. Un autre système permettant la communication sécurisée avec les autorités de l'OTAN entrera en service au mois de février 2016.

g) Centre national de crise

En date du 16 novembre 2007, le Conseil de Gouvernement avait décidé de réaliser un Centre national de Crise unique à Senningen et de confier au Haut-Commissaire à la Protection nationale, en étroite collaboration avec l'Administration des Bâtiments publics et les administrations demanderesses, la définition d'un concept global comportant un programme de construction pour le Centre national de Crise à Senningen.
En date du 05 mars 2014, le HCPN a apporté à la voie hiérarchique cette étude afin d'obtenir une décision politique sur la voie à suivre. Suite à la décision du Premier ministre datée du 22 avril 2014 de retenir l'option 2, donc la construction d'une nouvelle infrastructure sur le site du CCG pour les besoins du CNC, des réunions de planification ont eu lieu dès le mois de juillet.
Suite à la décision du Gouvernement de fusionner le CCG avec le CTIE ainsi que la création et incorporation de l'ANSSI au HCPN, une réévaluation du projet a été réalisée conjointement par le HCPN et le CTIE. Cette révision a permis de trouver des synergies résultant dans la reconfiguration du projet. Suite à l'accord du Premier ministre daté du 27 mars 2015 d'amender le projet, des réunions de planification ont eu lieu ayant comme objectif l'élaboration d'un avant-projet sommaire fin de l'année et un avant-projet définitif en printemps 2016.

h) Terrorisme

Depuis février 2007, le Haut-Commissaire est en charge de la coordination en matière de lutte contre le terrorisme, désignation confirmée par le Conseil de Gouvernement le 4 juin 2014. A ce titre, le HCPN préside le groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT).
Suite aux attentats de Paris de janvier 2015, le GCT élaborait le plan gouvernemental « VIGILNAT », qui définit le dispositif national de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'un acte terroriste ou en réaction à une attaque terroriste sur le sol luxembourgeois ainsi que les actions du gouvernement luxembourgeois pour y faire face. Le plan a été arrêté par le Conseil de gouvernement le 27 mars 2015 et une première fois actualisé par celui-ci en date du 23 octobre 2015, notamment suite au retour d'expérience de l'exercice national « Vigilnat » de juillet 2015.

Au vu de l'évolution de la menace terroriste en Europe, un rapport du GCT sur le défi de la radicalisation extrémiste au Luxembourg fut présenté au Conseil de Gouvernement le 8 octobre 2014. Les mesures concrètes, découlant de ce rapport et visant à empêcher la radicalisation au terrorisme, furent approuvées par le Conseil de Gouvernement le 27 mars 2015. Leur mise en œuvre se poursuit en 2016.
Concernant l'implémentation de la résolution 2178 du 24 septembre 2014 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative aux combattants terroristes étrangers, un projet de loi y relatif fut rédigé par un groupe de travail juridique du GCT et déposé à la Chambre des Députés le 7 janvier 2015 débouchant sur la loi du 18 décembre 2015 modifiant le Code pénal et le Code d'instruction criminelle aux fins de mettre en œuvre certaines dispositions de la Résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

i) Planification d'urgence au profit des institutions européennes

Le HCPN a poursuivi les réunions avec la Cour des comptes européenne (CCE) afin de finaliser la mise en place d'un plan particulier d'intervention (PPI) au profit de la Cour des comptes européenne. En concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les travaux d'élaboration de ce plan devront être continués en 2016. En 2015, le HCPN a également été approché par la Banque européenne d'investissement afin d'élaborer un PPI à leur profit, projet qui pourra être entamé en 2016.

a. Sûreté maritime

Aucun incident en matière de sûreté maritime n'est à rapporter pour l'année 2015.

b. CBRN – E

- <u>Plan « Cattenom »</u>

Une réunion d'ordre technique s'est tenue avec les différentes communes se situant dans un rayon de 15 km autour de la centrale nucléaire de Cattenom afin de leur présenter la planification de l'évacuation en cas d'accident nucléaire à Cattenom.
Les travaux concernant l'élaboration d'un plan « post-accidentel Cattenom » ont été entamés en 2015.

- <u>Bilan de la campagne de distribution des comprimés d'iodure de potassium</u>

Selon les données nous fournies par la Division de la radioprotection de la Direction de la Santé, quelque 122.000 blisters ont été retirés dans les pharmacies du pays. Le Ministère de l'Intérieur estime le nombre de blisters retirés dans les communes à quelque 60.000. Par conséquent, environ 182.000 personnes se sont donc procuré les comprimés d'iodure de potassium mis à leur disposition à titre de prévention par le Gouvernement.
De plus, la Division de la radioprotection reçoit encore régulièrement des demandes d'entreprises et a, à ce jour, distribué quelque 10.000 blisters à 115 entreprises qui en ont fait la demande. Rappelons que s'ajoute à cela le programme en vigueur depuis 1999 prévoyant une distribution de comprimés d'iodure de potassium par les maternités pour chaque nouveau-né ainsi que l'existence de comprimés en nombre suffisant dans les établissements scolaires.
Considérant que la population du Luxembourg compte à ce jour environ 563.000 personnes, l'on peut estimer qu'un tiers de la population s'est procuré les comprimés d'iodure de potassium. Si l'on part de l'hypothèse que la population a suivi la consigne émise par le Gouvernement de ne pas prendre de comprimés au-delà de l'âge de 45 ans, l'on peut conclure que quelque 50% de la population en-dessous de 45 ans s'est approvisionnée en comprimés d'iodure de potassium.

Le Gouvernement luxembourgeois ayant acquis 250.000 blisters de comprimés d'iodure au cours de l'année 2014 en vue de la campagne de distribution préventive, 58.000 blisters de cette commande restent à disposition pour la distribution en phase d'urgence et s'ajoutent ainsi au stock de 100.000 blisters déjà acquis auparavant.

- Groupe de planification « Site d'accueil région NORD »

Les travaux pour la planification d'un site d'accueil région NORD se poursuivent sous la coordination du groupe de planification. Le projet pilote de centre d'accueil dans le Parc Hosingen est quasiment terminé et plus que quelques questions d'ordre logistique se posent, notamment l'accueil des animaux domestiques dans le centre. Parallèlement, l'Armée a élaboré un concept pour la mise en place d'un centre de guidage à Ettelbruck dans lequel les personnes exposées à une éventuelle radiation pourront être dépistées et le cas échéant, décontaminées.
Deux entrevues ont également eu lieu avec les bourgmestres des communes de Wiltz et de Diekirch afin de leur présenter le projet de site d'accueil région Nord. Les deux bourgmestres respectifs se sont montrés d'accord à ce que les travaux de planification pour la mise en place d'un centre d'accueil dans les deux communes soient entamés.

j) Cyber sécurité

k) CSB

Les attaques contre les systèmes d'information et de communication constituent une menace stratégique qui s'est concrétisée et accentuée au cours de ces dernières années. Veiller à faire assurer la continuité des activités dans les secteurs étroitement liés aux infrastructures et systèmes de l'information et de communication constitue l'une des priorités de notre pays et partant du HCPN. Aux fins de la protection et de la défense de ces systèmes, un comité dénommé *Cyber Security Board* (CSB) se réunit depuis 2011 sous la présidence du Ministre des Communications et des Médias. Le CSB constitue une plateforme interministérielle veillant à la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de cyber sécurité. Le HCPN y apporte ses expériences et compétences, notamment dans le domaine de la prévention et de la gestion de crises ainsi que de la protection des infrastructures informatiques critiques.

l) PIU Cyber

Dans le cadre des travaux d'élaboration du plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque majeure contre les systèmes d'information ou de faille technique des systèmes d'information (« Plan Cyber »), entamés mi 2012 et pilotés par le HCPN, une procédure d'alerte fut mise en place et un point de contact unique de notification d'incident, opérationnel 24/7, fut instauré.
Le plan définit l'organisation, le fonctionnement et la composition de la cellule de crise ainsi que des cellules d'appui. Par analogie au plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire, un catalogue des mesures d'urgence fut dressé. Les mesures se voient précisées dans des fiches techniques qui déterminent, pour chacune des mesures, les actions à prendre, les responsables et acteurs impliqués ainsi que les moyens disponibles. Le PIU Cyber fut soumis au et approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 19 mars 2014.

Concernant les incidents dans le domaine de la cyber-sécurité de 2015, la CERC (cellule d'évaluation du risque cyber) du PIU Cyber fut convoquée à deux reprises. L'analyse technique des experts a mené à la mise en place de mesures correctives.

m) Gouvernance

Suite à la publication de l'arrêté grand-ducal du 10 février 2015 portant fixation de la gouvernance en matière de gestion de la sécurité de l'information le HCPN a entamé la mise en place de l'ANSSI. Des accords de coopération ont été conclus entre d'une part l'ANSSI et le groupement d'intérêt économique « *Security Made in Luxembourg* » et d'autre part entre l'ANSSI et le SRE.
Un groupe d'accompagnement composé de membres de l'ANS, du CTIE et de l'ANSSI a été créé aux fins de suivre la mise en place de l'ANSSI et de conseiller le HCPN en la matière.
En matière de gestion des incidents le CERT gouvernemental a été intégré à l'ANSSI et s'est vu confier la tâche d'opérer le CERT national pour le compte de l'ANSSI. Dans ce cadre une plateforme commune de travail a été installée entre le CERT gouvernemental et le CIRCL.
En matière de régulation l'ANSSI a défini les procédures à appliquer en vue de la protection TEMPEST et en vue de l'agrément cryptographique ayant permis la mise en place du réseau protégé « GovSec » du gouvernement. Par ailleurs l'ANSSI a entamé l'élaboration d'une politique de sécurité de l'information en collaboration avec un consultant externe suite à une procédure restreinte d'appel d'offres.

n) GT stratégie cyber sécurité

En 2014, le HCPN a présidé un groupe de travail du CSB chargé d'élaborer une nouvelle version de la stratégie nationale en matière de cyber sécurité et ceci en étroite collaboration avec les services et administrations concernées.
La stratégie nationale en matière de cyber sécurité 2.0 fut approuvée par le Conseil de gouvernement en date du 27 mars 2015. La stratégie définit entre autres un plan d'action avec des responsabilités et un échéancier qui s'entend jusqu'en 2017. Dans ce contexte le HCPN fut chargé par le CSB de coordonner les contributions des responsables respectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

o) OTAN Mou Cyberdefence

En coopération avec les acteurs nationaux concernés une révision du *Memorandum of Understanding* en matière de Cyber-Défense a été entamée.
Par ailleurs le HCPN a participé au processus « *NATO Defense Planning Capability Survey* » de l'OTAN.

p) Exercices

Le HCPN a participé à la troisième phase de l'exercice Cyber Europe 2014 (niveaux stratégiques et politiques) qui a été exécutée en février 2015.
Le HCPN a contribué par ailleurs activement dans le processus de préparation de l'exercice « Cyber Europe 2016 » organisé par l'ENISA (agence européenne de cyber-sécurité), les Etats membres de l'UE et l'association européenne de libre-échange (AELE).

q) Plan d'intervention d'urgence Ebola

Dans le cadre du mécanisme MEDEVAC développé en collaboration avec Luxembourg Air Rescue et permettant de rapatrier des patients malades/blessés, deux missions de rapatriement ont été effectuées :

- Une première mission a effectuée du 11 mars au 13 mars 2015 et rapatriant un ressortissant britannique depuis la Sierra Leone jusqu'à Newcastle.
- Une deuxième mission effectuée en date du 14 mars 2015 rapatriant également un ressortissant britannique depuis la Sierra Leone jusqu'à Newcastle.

r) Site Infocrise

Le portail officiel de communication du Gouvernement en cas de crise, www.infocrise.lu, fut développé par le CTIE en collaboration avec le SIP et le HCPN. La gestion du contenu revient au SIP et au HCPN. Durant l'année 2015, le site a été complété par de nouvelles rubriques portant notamment sur le plan VIGILNAT, la rupture d'énergie, les intempéries ainsi que le plan « Nombreuses Victimes ». En outre, les travaux se sont poursuivis pour la mise en place d'une version à activer en temps de crise et hautement résiliente contre les attaques informatiques.

s) PIU Intempéries

Suite à l'orage du 6 juillet 2014, le HCPN avait coordonné les travaux d'élaboration du projet de plan d'intervention d'urgence (PIU) « Intempéries » qui définit le dispositif de prévention et de protection ainsi que les procédures d'alerte en cas de situation d'alerte météorologique.
Le plan a été arrêté par le Conseil de gouvernement le 22 mai 2015.
La situation d'urgence en cas d'intempéries désigne une situation qui découle d'un phénomène météorologique extrême qui risque d'entraîner un dysfonctionnement majeur menaçant les intérêts vitaux ou les besoins essentiels de tout ou partie du pays ou de la population du Grand-Duché de Luxembourg.
Les phénomènes météorologiques suivants, de niveau orange et de niveau rouge, sont retenus dans le PIU en tant qu'urgence météorologique :

- rafales de vent ;
- neige ou précipitations verglaçantes ;
- orages ;
- grand froid / chaleur extrême ;
- grand froid / froid extrême ;
- pluies.

Le « Plan Intempéries » a pour objectifs :

- de déterminer les organes de gestion de crise ;
- de fixer les mesures de prévention et de protection ;
- d'établir les procédures d'alerte des autorités et de l'information au public en cas de situation d'urgence.

t) PIU Blackout

Le plan d'intervention d'urgence en cas de rupture d'approvisionnement en énergie (« PIU rupture énergie ») définit l'action du gouvernement en cas d'un incident majeur ayant comme conséquence une rupture d'approvisionnement significative en énergie ou en cas d'attaque d'envergure contre les systèmes d'approvisionnement en énergie (électricité et gaz) du secteur public et/ou du secteur privé.

Les mesures concrètes à respecter seront décidées par les autorités compétentes en matière de protection nationale au moment opportun, communiquées au public, et mises en œuvre par les administrations et services compétents.

Objectifs

Arrêté par le Conseil de gouvernement le 30 avril 2015, le « PIU rupture énergie » a pour objectifs :

- de déterminer les organes de gestion de crise,
- de définir les mesures de prévention et de protection
- et d'établir les procédures d'alerte en cas de situation d'urgence.

Dans l'optique d'une multitude d'incidents possibles, ayant des impacts et des répercussions variés, ce plan met à disposition des responsables en charge de son exécution les outils essentiels afin de pouvoir réagir de façon appropriée et flexible aux événements et de protéger au mieux les citoyens, voire les secteurs concernés, leurs intérêts vitaux et les intérêts économiques nationaux.

u) Activités du HCPN sur le plan international

v) Travaux suivis dans le cadre de l'Union européenne

Le HCPN est le point de contact national dans le domaine de la protection des infrastructures critiques. Il suit l'évolution du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP) lancé en 2004 suite aux attaques terroristes perpétrées sur le continent américain et européen. Ce programme vise à identifier et à protéger les infrastructures critiques qui sont essentielles au fonctionnement de la société, non seulement contre les attaques terroristes, mais aussi contre les aléas naturels et technologiques, les menaces cybernétiques, le sabotage ou les actions criminelles.

Depuis 2014, et suite à une évaluation du programme EPCIP et de la Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008[4] portant sur la protection des infrastructures critiques, la Commission européenne a réorienté les travaux en proposant d'améliorer la résilience des infrastructures critiques dites systémiques, ayant notamment comme caractéristiques d'être organisées en systèmes et en réseaux européens, régionaux ou nationaux, de dépendre pour leur fonctionnement d'autres secteurs comme l'électricité et les technologies de l'information et de la communication et de provoquer des effets en cascade s'ils viennent à défaillir. L'objectif sera de garantir la continuité des services critiques en cas de crise et de rétablir rapidement un service lorsque celui-ci est perturbé, quel que soit l'origine de la rupture des services.

[4] Directive 2008/114/CE du conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection.

Aussi, le HCPN prend part aux travaux de la Commission européenne liés à la mise en œuvre de ce programme et participe aux réunions et travaux des points de contact nationaux (CIP-POC), du réseau européen de référence pour la protection des infrastructures critiques (ERNCIP), du système d'information *CIWIN et du programme de recherche CIPS.*

Le HCPN participe à deux volets du groupe de travail « Protection civile » (PROCIV).

- En matière de protection des infrastructures critiques européennes, le groupe PROCIV cherche à compléter l'action préventive de la Commission européenne en matière de protection des infrastructures critiques en définissant – pour les situations de crise ou de désastres - les stratégies et les mesures de gouvernance nécessaires pour assurer la reprise des fonctions essentielles et qui permettent alors aux services de secours d'assurer leurs missions de protection civile et aux gestionnaires de crise de prendre des mesures. Le HCPN participe à ces travaux.
- En matière d'analyses de risques, le HCPN a fourni à la Commission européenne un résumé des risques majeurs prévalant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. En effet, la Décision N° 1313/2013/UE du 17 décembre 2013, adoptée en 2013 par le Conseil et le Parlement européen, demandait aux Etats membres d'évaluer les risques majeurs prévalents dans leurs territoires et de fournir un résumé aux services de la Commission européenne, leur permettant de mettre en place une stratégie européenne de prévention et de réduction des risques, complémentaire à leur stratégie d'intervention destinée protéger les personnes, l'environnement, les biens et le patrimoine culturel.

w) Travaux suivis dans le cadre de l'OTAN

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil) à l'OTAN en format soit à 28 alliés, soit avec les pays partenaires à 50 (Conseil de partenariat euro-atlantique - CPEA). Le CEPC coordonne la planification dans plusieurs domaines de manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou un soutien aux autorités nationales dans les situations d'urgence civile.

Dans ce contexte, le CEPC oriente les travaux de quatre groupes spécialisés, dont le groupe Transport (TG), le groupe Ressources industrielles et Services de communication (IRCSG), le groupe Protection civile (CPG) et le groupe mixte Santé, agriculture et ravitaillement (JHAFG). Le HCPN assure la coordination de la participation luxembourgeoise dans ces groupes et représente les intérêts du Grand-Duché de Luxembourg au sein du groupe CEPC et à la partie « Industrie » du groupe IRCSG.

En outre, le HCPN sert de point de contact national NCRS (NATO *Crisis Response System*). La crise peut être de nature politique, militaire ou humanitaire, et avoir pour cause un conflit politique ou armé, des incidents technologiques ou des catastrophes naturelles. La gestion de crise regroupe l'ensemble des moyens militaires et civils pour faire face à ces différentes formes de crises.

x) Coopération Benelux – accords de Senningen

Le Mémorandum d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1er juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Les groupes de travail « gestion de crises », « identification des risques » et « communication et information », qui ont été créés dans le cadre du Mémorandum d'accord Benelux, se sont réunis plusieurs fois en 2015. Les principaux sujets abordés furent :

- l'implémentation des priorités thématiques dans le domaine de la gestion des crises au niveau du Benelux, à savoir :

  - l'optimisation des dispositions concernant l'information mutuelle entre les centres nationaux de crise en matière de gestion de crise ;
  - la planification d'urgence et la gestion de crise transfrontalière en cas d'accident nucléaire ;
  - la communication de crise, c'est-à-dire l'information de la population en situation d'urgence;
  - la coopération transfrontalière entre les services de secours ;
  - la problématique de l'évacuation de la population vers le pays voisin et l'accueil subséquent ;
  - la présentation d'un premier inventaire des risques transfrontaliers potentiels et la discussion concernant le suivi de l'analyse des risques ;
  - le suivi de l'atelier exploratoire Benelux concernant le changement climatique ;
  - l'actualisation de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la gestion des crises et la planification d'urgence ;
  - l'échange des calendriers d'exercices de grande ampleur, de même que des retours d'expériences y relatifs ;
  - l'élaboration du programme annuel de 2016.

Il convient de relever que le HCPN sert de point de contact national pour la coopération transfrontalière en matière de gestion de crises et de planification d'urgence.

5. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR)

En 2015, les activités du Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), installé dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944, ont été marquées par la continuité. Le CDRR focalise ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde Guerre mondiale au sens le plus large du terme. De par les recherches entreprises, il est également devenu un centre de documentation sur la Shoah au Luxembourg. Ces activités comprennent globalement deux volets : la collecte, la conservation et la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Comme les années précédentes, en 2015 également, le CDRR a intégré de nouvelles données de la copie électronique des archives du Service International de Recherches (SIR) (1 térabyte). Ainsi le CDRR dispose des documents relatifs à l'emprisonnement (prisons, camps, ghettos) aux travailleurs forcés et aux « *displaced persons* » (DPs) conservés au SIR. Le fonds de la correspondance du SIR à partir de 1945 (T/D-cases) est disponible partiellement. En 2016 une livraison supplémentaire est prévue. En septembre, le CDRR a participé à Londres, à la Wiener Library à une réunion des institutions disposant d'une copie électronique des fonds d'archives en vue d'établir une collaboration dans le domaine de l'indexation et de l'inventorisation. (USHMM, Yad Vashem, Wiener Library, Archives générales du Royaume, Archives nationales de France, Bundesarchiv, ITS).

En tant que délégué du Luxembourg au sein de la Commission internationale du Service International de Recherches le CDRR a continué à accompagner activement l'installation de la nouvelle directrice.

Le nombre des visiteurs (une centaine) reçus à la « Villa Pauly » est resté stable au cours de l'année écoulée. Comme par le passé, les personnes qui s'adressent au CDRR viennent de toutes les couches sociales et de toutes les classes d'âge. Les étudiants et élèves constituent cependant la majorité de nos clients. Les intérêts des visiteurs sont multiples : histoire familiale, questions administratives, informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires (bachelor, master, travail de candidature, thèse de doctorat) etc.

Sur proposition du Premier ministre le CDRR a organisé des journées « porte ouverte » les 8, 9 et 10 mai 2015. Ces journées ont été un réel succès avec quelque 800 personnes qui ont visité la Villa Pauly et qui ont participé aux activités (table-ronde, concert, exposition). Le 19 mai 2015, SAR le Grand-Duc Henri a visité l'exposition sur le sort des Juifs au Luxembourg 1940-1945.

La collaboration scientifique avec l'université de Trèves sur la Gestapo entamée en 2013 a continué et le 17 octobre 2015 une exposition sur la Gestapo au Luxembourg a été inaugurée au Musée national de la Résistance à Esch/Alzette. La collaboration avec le Dr. Grotum de Trèves va continuer surtout après la découverte aux Archives de l'Armée de Terre à Vincennes de quelque 30 à 40 mètres linéaires de dossiers de la Gestapo de Trèves et de Luxembourg.

Dans le domaine international, le CDRR a avons continué son travail de conseiller au sein du « *Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz* » (deux réunions annuelles), présidé par le professeur Wolfgang Benz, ancien Directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme de l'université technique de Berlin. Par ce biais nous sommes en contact avec de nombreux mémoriaux en Allemagne, en Autriche et en France.

Depuis 2003, le CDRR préside la délégation luxembourgeoise auprès de la « *International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)* » qui réunit aujourd'hui 31 pays membres. La présidence assurée par la Hongrie nous a régulièrement consultés au vu de notre expérience. A la réunion plénière de décembre à Debrecen nous avons annoncé notre retrait de l'IHRA.

Le CDRR a soutenu activement les éditeurs de la grande série de 16 volumes *« Die Verfolgung und Ermordung der europäischen Juden durch das* nationalsozialistische Deutschland 1933–1945 » en veillant à ce que le Luxembourg soit représenté dignement. Le volume 5 a été édité en 2012 et le volume 12 est paru en janvier 2015.

Le mémorial du camp de concentration de Mauthausen prépare une publication sur les victimes mortes à Mauthausen. Le CDRR a rédigé une biographie succincte de chacune des victimes luxembourgeoises et trouvé pour chacun une photo. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec l'Amicale des anciens prisonniers luxembourgeois de Mauthausen. Une publication est prévue pour 2016.

le CDRR a assisté au vernissage de la grande exposition qui se tient au « *Deutsches Historisches Museum* » à Berlin de juin 2015 à janvier 2016 sur les années 1944/45. Le Luxembourg y figure en bonne position à côté de 11 autres pays. Certains critiques allemands ont estimé que les organisateurs auraient dû limiter la place accordée aux petits pays.

L'avis du CDRR a été demandé par l'administration publique et par la société civile dans de nombreux cas. Le CDRR a essayé de répondre à ces démarches dans la limite de nos possibilités. Le CDRR a continué nos contacts réguliers avec les différentes ambassades établies à Luxembourg.
Comme par le passé, la « Villa Pauly » a mis à disposition des amicales et autres associations de la Résistance des locaux pour les réunions de leurs comités ou leurs assemblées générales.
Suite aux journées « porte ouverte » de mai à l'occasion desquelles le CDRR a pu rendre attentif au rôle déterminant joué par la Gestapo dans l'organisation des déportations des Juifs du Luxembourg. Une plaque commémorative supplémentaire sera apposée à la « Villa Pauly » avec le texte suivant :

Passant, souviens-toi qu'en ces lieux fut organisée,
à partir de 1941, la déportation des Juifs du Luxembourg.
1300 enfants, femmes, hommes ont péri
dans la tourmente de la Shoah.

6. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé (CDREF)

a) Le cadre légal

Créé par la loi du 4 avril 2005 le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé est placé sous l'autorité du Premier ministre, ministre d'Etat.

b) L'implantation

Ancienne Gare de Hollerich, 3A, rue de la Déportation L-1415 Luxembourg. En raison des restructurations internes, nos horaires d'ouverture au public ont dû être adaptés: lundi, fermé au public ; mardi à vendredi, ouvert de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ; jours fériés, fermé.

c) Les structures

Le CDREF est responsable de la gestion du site de l'ancienne Gare de Hollerich. Il veille à la cohabitation entre les divers organismes y représentés, à savoir le Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé, la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force, l'Amicale des Volontaires de Guerre 1940-1945 Corps Charlotte et la Fondation du Mémorial de la Déportation.

Un règlement d'ordre intérieur assure le cadre de cette cohabitation et garantit le bon déroulement des activités du CDREF.

Le CDREF assure la gestion administrative et encadre les visites du Mémorial de la Déportation. Quant au personnel, les effectifs n'ont guère évolué.

d) Les voyages de service et les missions à l'étranger

Nos voyages de service se firent à Berlin et à Slonsk (commémoration officielle), à Paris (commémoration officielle), à Natzweiler-Struthof (voyage éducatif / commémoration officielle) et à Verdun (réunion CPI).

e) Le travail et les réalisations

En 2015 nos travaux furent partagés entre la mission de coordination 1ère Guerre mondiale et 2ème Guerre mondiale d'une part (charge confiée au directeur du CDREF par le Conseil de gouvernement le 16 avril 2014), le programme élaboré pour le CDREF d'autre part. Depuis sa création, le CDREF s'est investi dans le domaine scientifique, pédagogique et public.

- Le département scientifique :

● la bibliothèque-médiathèque

La bibliothèque du CDREF compte 4 000 titres, sur l'enrôlement forcé, l'histoire militaire et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, la Première Guerre mondiale, les conflits internationaux d'après 1945, le droit international, les droits de l'homme, les crimes contre l'humanité, ainsi que les questions d'actualité, telles que les extrémismes politiques, les relations internationales et les institutions internationales. S'y rajoute un certain nombre de documentaires sur VHS, DVD et CD-Rom.

● les archives du CDREF

Les archives du CDREF comprennent des documentations personnelles et officielles, des témoignages écrits et enregistrés, des publications, des photos, des témoignages oraux, des objets d'art, ainsi que divers objets d'exposition.

En 2015 le CDREF put encore augmenter ses collections grâce aux dons de documents et d'objets. Une grande partie des fonds proviennent de donateurs privés. Chaque documentation qui nous est confiée sera conservée et inventoriée. Une attestation du CDREF est délivrée aux donateurs.

● les projets de recherche

Le Centre a continué à appuyer le projet de recherche « *Partizip* II » de l'Université du Luxembourg. Au cours des trois dernières années, le CDREF réfléchissait avec la responsable du projet, Madame Loretta Walz, à l'étape de mise en valeur de la documentation. Il proposa une borne interactive consultable à trois niveaux sur plusieurs sites impliqués dans le travail d'histoire et de mémoire à Luxembourg et dans la Grande Région. En effet les interviews et la documentation y relative seraient mises à disposition dans trois versions, s'adressant soit à des chercheurs, enseignants et étudiants universitaires, soit à des élèves et leurs enseignants de l'enseignement secondaire, soit au grand public. Cela présupposerait la mise à disposition d'un serveur. Un terminal d'essai pourrait être installé dans les locaux du CDREF.

En 2015, comme dans le passé, le CDREF fut saisi de 57 demandes de recherches sur le sort de cas individuels d'enrôlés de force et autres. Pour ce faire, il put s'appuyer sur ses propres fonds, les Archives nationales du Luxembourg, le service d'archivage et de documentation WaSt à Berlin, le ITS à Bad Arolsen, ainsi qu'avec le *Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge* e. V. Les archives ITS hébergés sous forme informatique au CDRR constituent une source.

Au niveau international, le CDREF continua ses contacts avec des historiens et des institutions de recherche sur la thématique de l'enrôlement forcé.

● les partenariats nationaux, internationaux et transrégionaux

Dans le cadre de l'exposition *1945 Niederlage, Befreiung, Neuanfang. Zwölf Länder Europas nach dem Zweiten Weltkrieg*, du 24 avril au 25 octobre au *Deutsches historisches Museum*, le CDREF contribua par le prêt d'objets. L'exposition a été prolongée.

Le CDREF contribua largement à la réalisation de l'exposition *Wëlcôm dohém* qui fut présentée du 6 juillet au 6 septembre au Palais Grand-Ducal à l'occasion du 70^{e} anniversaire du retour d'Exil de SAR la Grande-Duchesse Charlotte.

Le CDREF a soutenu les recherches de Handicap International pour la réalisation de l'exposition « Les Restes de Guerre » exposée en novembre-décembre 2015 à la Place Clairefontaine et présentée à l'Ambassade de France, via l'Institut français.

- le département pédagogique :

● l'instruction de base de l'Armée Luxembourgeoise

Les 28 mars et 1er août, le CDREF a encadré les soldats de l'Armée Luxembourgeoise dans le cadre des visites culturelles de leur instruction de base.

● les visites et projets pédagogiques du CDREF

Le CDREF a accueilli des classes de l'enseignement secondaire au CDREF/Mémorial de la Déportation.

Le CDREF a encadré le projet pédagogique *Contre l'Oubli* du Lycée technique de Bonnevoie (LTB).

Le 27 mars le CDREF a encadré une journée pédagogique des classes de 3e du Lycée Vauban. Les élèves participants ont constitué le groupe des jeunes passeurs d'histoire et de mémoire, présent le 26 avril lors de la visite du Monument national de la Solidarité luxembourgeoise du Président de la République française, François Hollande.

Le CDREF a appuyé et accompagné le projet pédagogique d'une exposition thématique sur *La Seconde Guerre Mondiale et des Droits de l'Humain* réalisée par des élèves de l'École de la Deuxième Chance et présentée le 29 juin au lycée. Au préalable les jeunes ont visité le CDREF le 22 avril CDREF.

Le CDREF a contribué à l'élaboration d'une exposition thématique sur la jeunesse et l'éducation sous l'occupation nazie réalisée par des élèves au Sportlycée, présentée dès le 7 mai.

Le CDREF a proposé et développé le projet pédagogique *Je suis Passeur d'Histoire et de Mémoire* avec l'École de Commerce et de Gestion (ECG) :

▫ Le 27 janvier, matinée pédagogique *Contre l'Oubli pour la Liberté* dans le cadre de la Journée Internationale de l'Holocauste ; réflexion, discussion et expression artistique avec l'artiste Florence Hoffmann, le journaliste Claude Karger, le pasteur Volker Strauss. Confection de *Buttons gegen das Vergessen* avec le soutien du SNJ au CDREF.

▫ Le 26 février, rencontre des élèves du ECG et le témoin Gerd Klestadt en présence de l'artiste Néckel Scholtus au ECG.

▫ Le 21 avril visite pédagogique au CERD et ancien camp de concentration KL Natzweiler-Struthof avec Gerd Klestadt et les élèves du ECG et du LTB.

▫ Le 11 mai présentation du projet pédagogique *Je suis Passeur d'Histoire et de Mémoire* avec leurs créations artistiques et littéraires des élèves de l'ECG avec les artistes Florence Hoffmann et Néckel Scholtus et le témoin Gerd Klestadt. Exposition des œuvres jusqu'au mois de juillet.

● les formations pédagogiques

Le CDREF a été à l'origine d'une formation pédagogique organisée le 28 avril par la société de production cinématographique *Feierblumm Productions* en coopération avec l'ALEH et l'Institut de Formation Continue pour accompagner la fiction *Heemwéi*.

● les voyages d'étude

Le CDREF appuya les voyages d'études suivants:

- le 23 mai, l'excursion de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique pour commémorer le 70e anniversaire du VE-Day et le Mémorial Day
- du 23 au 28 mai, le voyage d'étude *Menschen guten Willens* à Auschwitz organisé par la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz

- Le département public :

● l'accueil de visiteurs d'honneur

Le 11 février, le CDREF et la Fondation du Mémorial de la Déportation eurent l'honneur d'inviter à la Journée des Ambassadeurs au CDREF/Mémorial de la Déportation.

● l'organisation de conférences-débats

Le 5 mai, le CDREF et POST Luxembourg présentèrent le bloc de timbres « *Lëtzebuerg erënnert sech* » à l'occasion du 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Les 8, 9 et 10 mai, le CDREF a organisé des **portes ouvertes**. Le 8 mai, le CDREF a organisé un concert commémoratif *Victory in Europe –Day* avec la Musique Militaire grand-ducale sur la Place d'Armes, événement offert par le Gouvernement et la Ville de Luxembourg. Les visiteurs du CDREF/Mémorial de la Déportation ont pu découvrir l'exposition temporaire *La commémoration de la Seconde Guerre mondiale à travers les décennies dans la philatélie luxembourgeoise*, réalisée en coopération avec la Fédération des Sociétés philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg et Post Luxembourg. Les documentaires *Jean de Luxembourg* et Emil, en présence des réalisateurs figurèrent également au programme. En collaboration avec le LCTO, un *Special Guided Tour Spuresich Zweete Weltkrich* a été offert à toute personne intéressée.

Le 12 novembre, le CDREF organisa une **conférence de l'historien français Rémi Dalisson** « Histoire d'une commémoration de guerre bien française: le 11 novembre, des origines à nos jours » au CDREF/Mémorial de la Déportation.

Le 19 novembre, dans le cadre du 70e anniversaire de la libération des camps, le CDREF en coopération avec le **Printemps des poètes Luxembourg** invita des élèves du ECG à une **matinée pédagogique** en présence de l'ancienne Ambassadeur de France, Mme Jeanne Debenest. Les discussions portaient sur la poésie de la résistance et les femmes résistantes.

● la réalisation, l'organisation et la présentation d'expositions

L'**exposition philatélique** sur la mémoire de la guerre, réalisée en coopération avec l'Office des Timbres de Post Luxembourg et le cercle philatélique de Luxembourg fut prolongée jusqu'au mois de septembre au Mémorial de la Déportation.

Du 28 janvier au 28 mars le CDREF présentait son **exposition « Auschwitz ! que faire après ? » au Centre mondial de la Paix à Verdun**, en présence du photographe et co-auteur Paul Klensch. Lors du vernissage le directeur assista à une table ronde où intervint le témoin Gerd Klestadt, ainsi que la lycéenne française Lucille Bastien qui revenait d'une rencontre européenne à Auschwitz, organisée par le Bundestag allemand.

À partir du 18 juin, jusqu'au 11 novembre, le CDREF présentait son **exposition « Auschwitz ! que faire après ? » à Oyonnax**. Une installation adaptée à l'extérieur avait été réalisée par la municipalité. Le photographe et co-auteur Paul Klensch assistait à l'inauguration de la fresque sur le Mur de la Paix, cérémonie commémorant l'appel historique du 18 juin 1940, suivie du vernissage de l'exposition. Elle était prolongée jusqu'en janvier 2016.

Du 8 octobre au 8 novembre 2015, le CDREF présentait **l'exposition itinérante *Bientôt la liberté nous reviendra. Freiheit so nah, so fern.- La double fin du camp de Natzweiler. Das doppelte Ende des Konzentrationslagers Natzweiler.*** dans le cadre de son partenariat avec le Centre européen du Résistant déporté et la KZ-Gedenkstätte Neckarelz au Mémorial de la Déportation. Lors du

vernissage, conçu comme Forum des jeunes, un groupe de 70 lycéens avait été accueilli, en guise de préparation à la Journée de la commémoration nationale.
À partir du 2 novembre et jusqu'au 20 novembre, le CDREF présentait son **exposition itinérante « Auschwitz ! que faire après ? » à la Maison de l'étudiant du Campus Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Lorraine à Nancy**.

● la participation à des cérémonies commémoratives et l'organisation de cérémonies commémoratives

Le 26 avril, le directeur du CDREF assista à la cérémonie commémorative internationale au Struthof, cérémonie qui se tint en présence du Président de la République française François Hollande.
Le 8 mai, le directeur du CDREF accompagna une délégation de jeunes passeurs d'histoire et de mémoire du Lycée technique de Bonnevoie encadrant LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière dans le cadre de la commémoration officielle de la Victoire en Europe devant l'Arc-de-Triomphe sur invitation du Président de la République française, M. François Hollande. Le CDREF a largement contribué à l'organisation de cette journée, qui comprenait une visite du Mémorial de la Shoah, un dépôt de fleurs devant la plaque d'un Luxembourgeois tombé lors de la Libération de Paris, ainsi que le spectacle « Ami entends-tu » ?
Le 10 octobre à l'occasion de la Commémoration nationale, le CDREF contribua aux cérémonies au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, au Monument du Souvenir et au Monument national de la Résistance et de la Déportation en proposant un groupe de jeunes passeurs d'histoire et de mémoire.
Le 3 novembre 2015, le directeur du CDREF participa à la cérémonie commémorative des anciens de Tambow à l'occasion du 70e anniversaire du retour de captivité des enrôlés de force emprisonnés à Tambov, à la Gare de Luxembourg .

● L'organisation d'événements commémoratifs

Le CDREF contribua à la réalisation de plusieurs évènements commémoratifs :
le 12 mars, la projection du film « Turkish Passport » à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg en soutenant l'Ambassade de Turquie ;
le 2 avril, la projection du documentaire de Matthew Nash « 16 photographs at Ohrdruf » à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg en soutenant le CEBA ;
le 6 mai, la rencontre d'une délégation d'historiens de l'Université de Tambov avec les témoins de Tambov en coopération avec le Centre Culturel et Scientifique russe à Luxembourg ;
les 8, 9 et 10 mai, l'exposition „D'Gemeng Ell an hier Zwangsrekrutéiert";
le 3 novembre, l'exposition de l'Amicale des Anciens de Tambov dans la verrière de la Gare centrale de Luxembourg

● le projet de monuments commémoratifs

Le 27 janvier 2015, LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, accompagnées par M. le Premier ministre ainsi qu'une délégation de la communauté juive de Luxembourg inaugurèrent une plaque en langue luxembourgeoise posée sur le mémorial international au sein du site d'Auschwitz-Birkenau. Le Directeur du CDREF en coopération étroite et régulière avec notre ambassade à Varsovie et M. Lex Roth étaient en charge de l'élaboration de ce projet.

● **les publications**

Vu son grand succès auprès du public, une réédition mise à jour du catalogue accompagnant notre exposition itinérante « Auschwitz ! …que faire après ? » a été réalisée.

Deux numéros du périodique « Histoire&Mémoire » du CDREF ont été publiés. Le volume 5 étant une rétrospective sur le cycle de conférences qui se sont tenues au CDREF entre 2011 et 2013. Il contient 13 contributions d'experts. Le volume 6 rend hommage au 70e anniversaire de la chorale des exilés « *Ëmsiidlerchorale* ».

f) CDREF/Mémorial de la Déportation

En 2015, le CDREF/Mémorial put accueillir 1.820 visiteurs. La hausse des fréquentations s'explique par l'engagement actif et visible du CDREF au sein de la société civile, notamment dans le monde de l'éducation. Une relation de confiance s'est établie au bout de dix ans d'expertise et de réalisations concrètes entre nos services et des institutions au Luxembourg et surtout ailleurs. Le contexte des commémorations explique pour sa part aussi une sensibilité particulière pour la thématique.

Comme dans le passé, le CDREF prit en charge et la gestion administrative et l'encadrement des groupes et la promotion du mémorial au niveau national et international.

g) Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé

Le Comité directeur se réunissait le 5 octobre 2015.

h) La coordination des commémorations 1GM et 2 GM

Le coordinateur intervint dans l'organisation des commémorations suivantes :

les 26 et 27 janvier, 70th anniversary of the victory over Nazism and the liberation of the death camps, conférence et cérémonie à Prague et Terezin;

le 27 janvier, 70e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, cérémonie officielle avec la participation d'une délégation luxembourgeoise, dont M. le Premier ministre autour de LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière;

le 27 janvier, Journée internationale de la Shoah, concert pour la « mémoire de l'Holocauste » à la Philharmonie, sous le Haut-Patronage de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse;

le 30 janvier, 70e anniversaire du massacre de Sonnenburg (Slonsk), cérémonie officielle à Slonsk avec la participation d'une délégation luxembourgeoise, dont M. le Premier ministre, en présence de S.A.R. le Grand-Duc;

le 6 mars, accueil du président de la République française François Hollande au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise;

le 14 avril, commémoration officielle du 70e anniversaire du retour d'exil de son S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean, le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria-Teresa à la Place Clairefontaine ;

le 8 mai, commémoration officielle du 70e anniversaire du VE-Day, au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse;

préparation et pose d'une plaque commémorative ;

le 9 mai, fête de l'Europe, coordination avec le Centre mondial de la Paix de Verdun, le MAEE, la Commission européenne et la Ville de Luxembourg;
le 23 juin, contribution à la *Victory Parade* à l'occasion de la Célébration de l'Anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc;
le 24 juin, contribution à la cérémonie d'hommage aux volontaires luxembourgeois de la Première Guerre mondiale aux Invalides à Paris;
le 7 septembre, contribution à la cérémonie de commémoration à Roussy-le-Village;
le 19 septembre, contribution à la cérémonie commémorative internationale à Hinzert ;
le 10 octobre, le coordinateur rédigea la proclamation du gouvernement à l'occasion de la Journée de la Commémoration nationale

i) Le budget

Pour l'exercice budgétaire 2015, le CDREF et le CDSEF disposaient de 30.600 euros.

7. Relations avec le Parlement – Service Central de Législation (SCL)

a) Introduction

Le Service assure l'édition de la version électronique «legilux.lu» et papier du Mémorial - Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Il assure aussi la codification de la législation par le biais de la publication de Codes et de Recueils de Législation.
En matière de procédure législative et réglementaire, le Service assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'État.
Il s'occupe de même du traitement des demandes d'interpellation ainsi que des demandes de débat de consultation et d'orientation, qui nécessitent de multiples interventions entre le Service et les Ministères concernés, le Conseil de Gouvernement et la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.
L'acheminement et le suivi des questions parlementaires font également partie des tâches quotidiennes.

b) Suivi des travaux parlementaires

Dans le cadre des relations avec la Chambre des Députés, le Service Central de Législation assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines suivants :

- ***Questions parlementaires***

Pendant la session ordinaire 2014-2015, 867 questions parlementaires ont été posées.
33 questions urgentes ont été posées dont **12** ont été reconnues comme telles par le Président de la Chambre des Députés.
5 questions ont été déclarées **irrecevables** par le Président de la Chambre des Députés.
7 questions élargies ont été introduites.
7 séances d'heures de questions ont été organisées, totalisant **63 questions** posées.

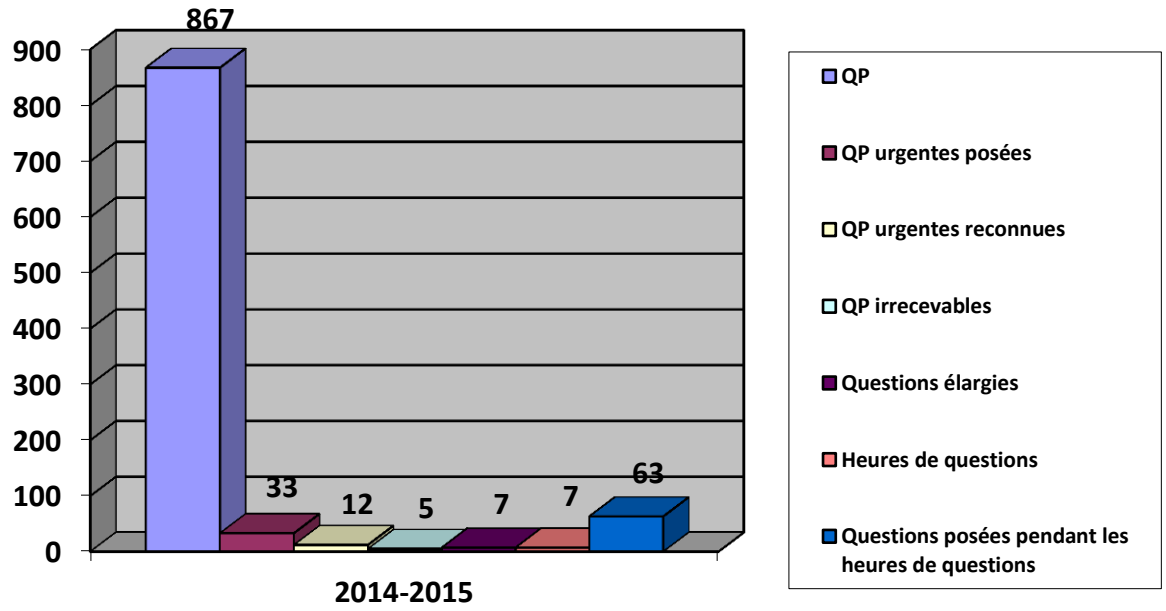

Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session ordinaire 2014-2015 est disponible sur le site de la Chambre des Députés.

- **Interpellations**

8 interpellations ont été évacuées au cours de la session parlementaire ordinaire 2014-2015.

- Débats

• **Débats de consultation**

5 débats de consultation ont été évacués par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2014-2015.
Le détail des débats de consultation de la session ordinaire 2014-2015 est disponible sur le site de la Chambre des Députés.

• **Débats d'orientation**

5 débats d'orientation ont été organisés au cours de la session parlementaire ordinaire 2014-2015.
Le détail des débats d'orientation de la session ordinaire 2014-2015 est disponible sur le site de la Chambre des Députés.

• **Déclarations du Gouvernement**

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2014-2015 ont eu lieu 11 déclarations du Gouvernement suivies d'un débat à la Chambre des Députés.
Le détail des déclarations du Gouvernement lors de la session ordinaire 2014-2015 est disponible sur le site de la
Chambre des Députés.

-Heures d'actualité

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2014-2015 ont été organisées 2 heures d'actualité.
Le détail des heures d'actualité lors de la session ordinaire 2014-2015 est disponible sur le site de la Chambre des Députés.

-Motions et résolutions

15 motions et 7 résolutions ont été adoptées par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2014-2015.
Le détail des motions et résolutions de la session ordinaire 2014-2015 est disponible sur le site de la Chambre des Députés.

c) Edition du Mémorial

Le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg est édité sous forme de trois recueils distincts, ayant chacun une pagination séparée.

- Mémorial A - Recueil de Législation - contient les actes législatifs et réglementaires
- Mémorial B - Recueil Administratif et Économique - contient des actes administratifs individuels, des circulaires, des avis, des relevés et des informations diverses.
- Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations - contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

À noter que depuis l'exercice 2009, le Mémorial C n'est plus publié sur papier (sauf 6 exemplaires destinés au dépôt légal). Par ailleurs, le Gouvernement a prévu de remplacer intégralement le Mémorial C dans sa forme actuelle par une publication (intitulée « RESA – Recueil électronique des sociétés et associations ») au format électronique sur la plateforme du Registre de Commerce et des Sociétés - projet de loi (n°6624).

Le volume des trois séries du Mémorial en **2015** a été de (hors tables) :

Mémorial A	**Mémorial A Annexes**	**Mémorial B**	**Mémorial C**
6.357	**9.079**	**2.240**	**167.616**
Total : 185.292 pages			

Pour l'année **2015**, **les frais d'édition** afférents (impression, travaux connexes, expédition) atteindront prévisiblement la somme de **7.060.000 euros**, la presque totalité étant portée par l'État et prise en charge par les crédits budgétaires du Service Central de Législation, le reliquat étant assumé par le Fonds de Dépenses Communales du Ministère de l'Intérieur.
Les annexes du Mémorial A peuvent être consultées sur Legilux. Dans le sens d'une démarche écologique et suite à de nombreux messages reçus demandant à ce que les annexes ne soient plus envoyées systématiquement à chaque destinataire du Mémorial A, les abonnés ne recevront un exemplaire papier que sur demande.

d) Statistiques concernant les publications

-Publications en 2015
Ont été publiés en 2015 au **Mémorial A**:
113 lois
282 règlements grand-ducaux
42 règlements ministériels
4 règlements du Gouvernement en Conseil
21 arrêtés grand-ducaux
4 arrêts de la Cour Constitutionnelle
L'examen des **lois** et **règlements** en question donne lieu à la ventilation suivante:
Nombre de règl. g.-d. pris sur avis du Conseil d'État: **128**
Nombre de règl. g.-d. pris avec recours à l'urgence: **163**
Nombre de règl. g.-d. pris sur consultation d'au moins une chambre professionnelle: **174**
Nombre de règl. g.-d. pris sans consultation d'une chambre professionnelle: **107**
Nombre de règl. g.-d. pris sur avis de la Conférence des Présidents: **3**

Nombre total de directives communautaires transposées en 2015: 37
Nombre de directives communautaires transposées par loi: 12
Nombre de directives communautaires transposées par règl. g.-d.: 17
Nombre de directives communautaires transposées par règl. ministériel: 1
7 directives ont été transposées par d'autres mesures (avis de publication ; arrêté grand- ducal ; publication directive ; transposition pas nécessaire)

Quelques exemples des textes législatifs publiés en 2015 sont disponibles sur Legilux :

Lois : http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2015
Règlements grand-ducal : http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2015
Règlements ministériel : http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rmin/2015
Arrêtés ministériel : http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/amin/2015

- **Publications de 2005 à 2014**

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	*2013*	*2014*	***2015***
LOIS	au total	118	96	97	123	91	97	95	*63*	*96*	***113***
	approuvant convention internationale	22	11	6	8	8	18	5	17	*10*	***13***
	transposant 1 ou plusieurs directives communautaires	23	25	21	17	21	21	27	*16*	*17*	***12***
	autres	73	60	70	98	62	75	63	*30*	*69*	
RÈGLEMENTS grand-ducaux	au total	275	278	301	324	346	326	285	*207*	*224*	***282***
	transposant 1 ou plusieurs directives communautaires	59	61	45	47	75	45	37	*44*	*45*	***17***
RÈGLEMENTS ministériels	au total	384	311	18	22	33	44	610	*40*	*41*	***42***
RÈGLEMENTS Gouvernement en Conseil	au total	2	2	4	2	2	4	1	*2*	*4*	***4***
ARRÊTÉS grand-ducaux	au total	2	12	18	29	16	19	14	*98*	*12*	***21***
ARRÊTS Cour Constitutionnelle	au total	10	3	7	3	8	10	5	*33*	*10*	***4***
DIRECTIVES communautaires ayant **fait** l'objet d'un acte de transposition au Mémorial	au total	147	112	75	91	150	137	54	*63*	*62*	***37***
	transposées par loi	41	37	31	25	26	21	27	*16*	*17*	***12***
	transposées par règlement grand-ducal ou ministériel	118 + 6(*)	84 +5(*)	45 +5(*)	55 +11(*)	119 +6 (*)	112 +9(*)	27	44 +3(*)	45	17 +1(*)

(*) = Règl. Ministériel

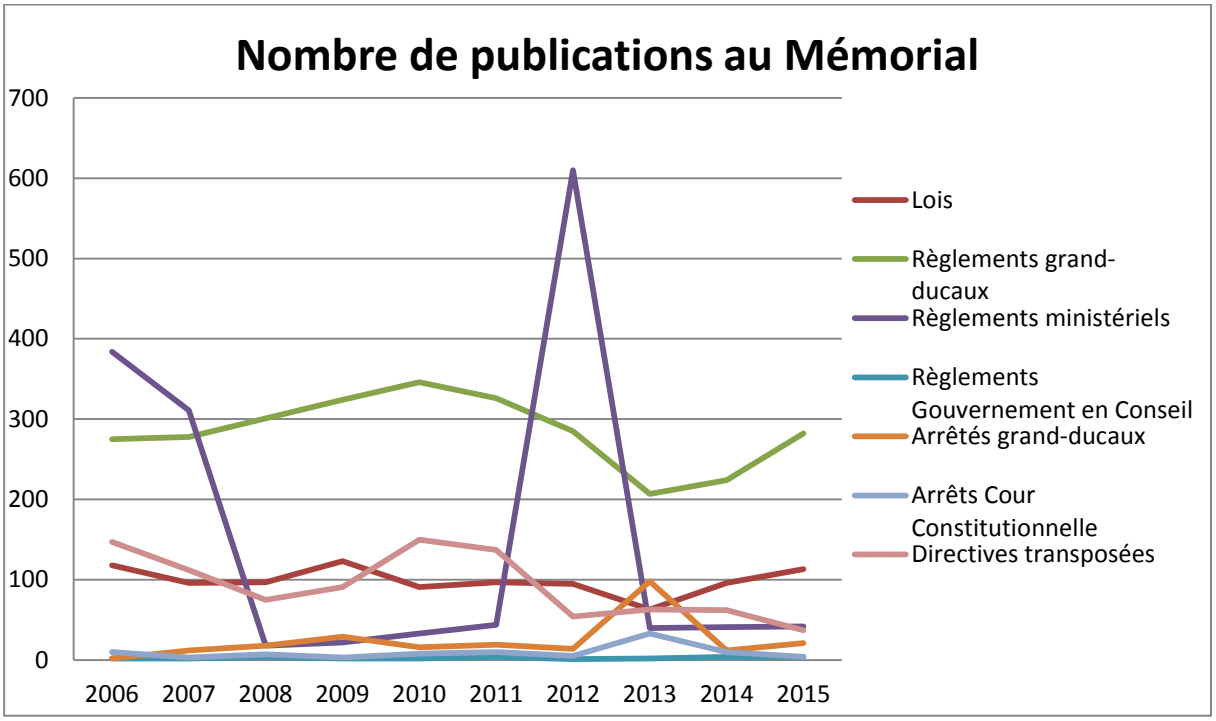

e) LegiTools

En novembre 2015, le Service central de législation a lancé le site https://legitools.intranet.etat.lu.

Les **« LegiTools »** sont un ensemble d'outils à l'attention des agents de l'État en vue de faciliter leur travail dans les domaines de la procédure législative et réglementaire (LegiCompil) et du suivi des travaux parlementaires (LegiShare). D'autres outils sont actuellement en voie de développement.

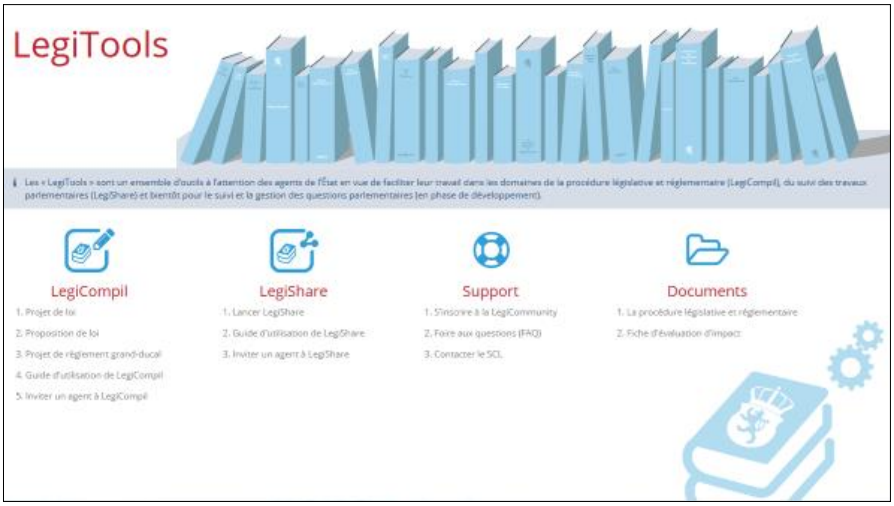

LegiCompil

L'application LegiCompil a été réalisée en collaboration avec le service Gestion et optimisation des processus et gestion du changement (BPMO, Business Process Management Office) du CTIE et utilisant le framework Prometa.

Cet outil, qui s'adresse à tous les agents de l'État intervenant dans la procédure législative et réglementaire, permet de générer des lettres au format Word prêtes à être signées, à la suite d'une série de questions posées à l'utilisateur en fonction de la démarche qu'il souhaite réaliser (p.ex. saisine du Conseil d'État, demande d'approbation d'un avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement, demande d'avis d'une chambre professionnelle sur un projet de RGD, respectivement des formulaires « Nous Henri » etc.).

LegiShare

LegiShare est une plateforme de mise à disposition des documents relatifs aux travaux parlementaires (calendrier des travaux de la Chambre des Députés, convocations aux réunions des commissions parlementaires, ordres du jour de ces réunions, procès-verbaux, etc.).

Elle permet à l'utilisateur de s'abonner aux documents concernant les sujets qui l'intéressent plus particulièrement, de faire des recherches variées et d'être averti par courriel individuellement pour chaque commission lorsqu'un nouveau document est ajouté.

8. Le Département des Cultes

L'année 2015 a été marquée par la finalisation des négociations avec les communautés religieuses en vue de la mise en œuvre du programme gouvernemental concernant les relations entre l'État et les cultes. Ce programme retient que : *« Les réalités sociétales requièrent une remise en cause des relations actuelles entre l'Etat et les cultes. Les partis de la coalition gouvernementale affirment le principe du respect de la liberté de pensée, de la neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les confessions religieuses ainsi que de l'autodétermination des citoyens. Le Gouvernement dénoncera les conventions existantes pour entamer des négociations avec les cultes, lancer une discussion sur leur financement et redéfinir les relations entre les communes et les cultes. La législation relative aux fabriques d'église sera remplacée par une réglementation qui garantira la transparence au niveau du patrimoine et des ressources des Eglises. Il sera introduit un cours unique neutre et harmonisé d'éducation aux valeurs pour tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, lequel remplacera les cours actuels « Formation/Education morale et sociale » et « Instruction religieuse et morale* **»** *dans l'enseignement fondamental et secondaire ».*

Le présent rapport d'activité se limite aux questions relevant spécifiquement des attributions du Ministère d'État.

Le Gouvernement a entamé, dès sa prise de fonction en décembre 2013, des contacts et négociations avec les représentants des communautés religieuses conventionnées et des représentants de différentes communautés religieuses non conventionnées, en l'occurrence les communautés qui avaient à l'époque pris position au sujet du rapport du groupe d'experts chargé de réfléchir sur l'évolution future des relations entre les pouvoirs publics et les communautés religieuses ou philosophiques au Grand-Duché de Luxembourg.

À l'issue de ces négociations, le Gouvernement a conclu en date du 26 janvier 2015 de nouvelles conventions avec les communautés religieuses avec lesquelles des conventions ont été signées dans le passé, à savoir l'Église catholique, la communauté israélite du Luxembourg, l'Église protestante et l'Église protestante réformée du Luxembourg, l'Église orthodoxe du Luxembourg et l'Église anglicane du Luxembourg. Le Gouvernement a ensuite décidé de compléter la liste des communautés religieuses conventionnées par la communauté musulmane, cela afin de traiter, conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme, de manière comparable ce qui est comparable. Les nouvelles conventions ont pu être signées le 26 janvier 2015. Les conventions, conclues sur base de l'article 22 de la Constitution, respectent d'une part le pluralisme religieux qui caractérise notre société et visent d'autre part à donner une réponse à l'évolution de la dimension religieuse dans notre société. Elles tiennent ainsi compte des réalités sociétales et sociologiques, à savoir l'augmentation du nombre de non croyants, l'évolution de la pondération en ce qui concerne l'appartenance aux différentes religions présentes au Luxembourg, l'augmentation du nombre de personnes pouvant être croyantes mais ne se sentant pas liées à une communauté et la baisse des taux de pratique. Une adaptation de l'encadrement juridique et financier s'impose donc, notamment pour des raisons d'égalité et d'équité dans la société.

Le Gouvernement, n'ayant cependant pas voulu se dégager de sa responsabilité envers les cultes qui font partie intégrante et intégrative de notre société, il s'est engagé à respecter d'une part le principe du « *pacta sunt servanda* » par rapport aux traitements et pensions des ministres du culte engagés sous le régime des conventions actuellement en vigueur et à maintenir d'autre part également pour l'avenir un soutien financier en faveur des cultes. Sur fondement de la réalité sociétale prédécrite, la réforme projetée introduit, en ce qui concerne la répartition du soutien financier entre les communautés religieuses conventionnées, une plus grande équité, alors que le culte catholique bénéficie, dans le système actuel, d'une position nettement privilégiée par rapport aux autres communautés. La réforme proposée tient compte de l'évolution qui a pu être observée au niveau de la diversité des convictions et pratiques religieuses.

En date du 9 septembre 2015, le Gouvernement a déposé à la Chambre des Députés six projets de lois destinés à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés les dispositions des conventions du 26 janvier 2015 qui requièrent, en application de l'article 22 de la Constitution, une intervention de la Chambre des Députés. Il s'agit en l'occurrence de l'attribution de la personnalité juridique à un organe représentatif du culte, de l'introduction de l'exemption fiscale en faveur des communautés religieuses au niveau des droits de transcription et d'enregistrement, de la fixation du soutien financier qui sera accordé aux communautés religieuses ainsi que de la formulation de certaines dispositions transitoires et abrogatoires. L'article 22 de la Constitution n'exige en effet pas l'approbation par la Chambre des Députés de la convention dans son ensemble, mais uniquement des dispositions dont la mise en application est subordonnée à une intervention du pouvoir législatif.

D. Annexes

1. Visites auprès de Monsieur le Premier ministre au cours de 2015

14 janvier	Visite de travail de Monsieur Pierre Moscovici, Commissaire aux Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes
28 janvier	Rencontre avec Monsieur Wolfgang Gerhardt, Vorsitzender des Vorstandes der Friedrich-Naumann-Stiftung für die Freiheit
9 février	Visite de courtoisie de Monsieur Paul Magnette, Ministre-Président de Wallonie
11 février	Visite de travail de S.E. Monsieur Miro Cerar, Premier ministre de la République de Slovénie
13 février	- Visite de travail de S.E. Monsieur Taavi Rõivas, Premier ministre de la République d'Estonie - Visite de S.E. Monsieur Mahmoud Abbas, Président de Palestine
25 février	Visite de travail de Monsieur Jens Böhrnsen, Président du Sénat et Maire de la Ville de Brême
26 février	- Visite de Madame Cecilia Malmström, Commissaire européen pour le commerce - Visite de travail de Madame Simonetta Sommaruga, Présidente de la Confédération suisse
6 mars	Visite officielle de S.E. Monsieur François Hollande, Président de la République française
13 mars	Visite de courtoisie de Monsieur Jorge Homero Tolentino Araújo, Ministre des Relations extérieures de la République du Cap Vert
17 mars	Visite de Monsieur Chiril Gaburici, Premier ministre de la République de Moldavie
26 mars	Rencontre avec Monsieur Jean-Luc Bohl, Président de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole
27 mars	Visite de Monsieur Ángel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
20 avril	Visite de travail de Monsieur Pavlo Klimkin, Ministre des Affaires étrangères d'Ukraine
23 avril	- Visite de S.E. Monsieur Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des Relations extérieures de la République de Cuba - Visite de travail de Monsieur Günther Oettinger, Commissaire européen à l'Économie et à la Société numérique - Réunion conjointe entre les Gouvernements de la Communauté germanophone de Belgique et du Luxembourg
11 mai	- Visite de travail de S.E. Monsieur Didier Burkhalter, Chef du Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse - Déjeuner de travail avec M. Guy Verhofstadt, Président du groupe ALDE au Parlement européen
12 mai	- Visite de travail de Monsieur Andrus Ansip, Vice-Président de la Commission européenne, en charge du Marché numérique unique - Visite de travail de Madame Federica Mogherini, Haute-Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité
18 mai	- Rencontre avec les députés européens luxembourgeois - Entretien avec Monsieur Jean Tirole, Prix Nobel d'Économie

1 juin	Visite de travail de la Conférence des Présidents du Parlement européen
2 juin	Rencontre avec une délégation de la « Deutsch-Belgisch-Luxemburgische Parlamentariergruppe des Deutschen Bundestages »
4 juin	Entretien avec Monsieur György Gattyán, CEO Docler Holding
15 juin	Visite de travail de Monsieur Geert Bourgeois, Ministre-Président du Gouvernement flamand
17 juin	Visite de S.E. Monsieur David Cameron, Premier ministre du Royaume-Uni
18 juin	- Rencontre avec une délégation de l'Union syndicale Luxembourg (USL) - Visite de Madame Christine Lagarde, Directrice générale du Fonds monétaire international - Visite de travail de Monsieur Guo Gengmao, Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire de la Province du Henan
22 juin	- Visite de Monsieur Elmar Brok, Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen - Visite de travail de S.E. Monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies
2 juillet	Visite de travail de S.E. Madame Erna Solberg, Premier ministre du Royaume de Norvège
3 juillet	Visite de la Commission européenne
9 juillet	Visite de travail de S.E. Monsieur Donald Tusk, Président du Conseil européen
14 juillet	Visite de Madame Bernadette Segol, Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES)
23 juillet	Rencontre avec Monsieur Henri Malosse, Président du Comité économique et social européen (CESE)
2 septembre	Visite officielle de S.E. Monsieur Jens Stoltenberg, Secrétaire général de l'OTAN
8 septembre	Rencontre avec Monsieur Markku Markkula, Président du Comité européen des régions (CdR)
9 septembre	Visite officielle de S.E. Monsieur Marc Rutte, Premier ministre du Royaume des Pays-Bas
10 septembre	Visite de travail de Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles
21 septembre	Rencontre avec Monsieur Chen Siqing, Président de la « Bank of China »
22 septembre	- Visite de S.E. Monsieur Tshering Tobgay, Premier ministre du Royaume du Bhoutan - Entretien avec Monsieur Recep Celebi, nouveau General Manager de Turkish Airlines
23 septembre	Rencontre avec Monsieur Elon Musk, CEO Tesla Motors
1 octobre	- Entrevue avec Monsieur Jean-Christophe Lagarde, Président de l'Union des Démocrates et indépendants (UDI) - Rencontre avec une délégation du « European Environmental Bureau » (EEB)
8 octobre	Rencontre avec Monsieur Dan Schulman, CEO de PayPal
12 octobre	Visite d'une délégation du Keidanren japonais
19 octobre	Visite de S.E. Madame Laura Boldrini, Présidente de la Chambre des Députés de la République italienne
20 octobre	Rencontre avec une délégation de journalistes européens accrédités à Bruxelles dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne
9 novembre	Entrevue avec le Professeur Alex Sandy Pentland, Économiste américain

23 novembre	Rencontre avec Monsieur Edgar Aker, Président du « Fibre to the Home Council Europe » (FTTH)
1 décembre	Visite officielle de S.E. Monsieur Shinzō Abe, Premier ministre du Japon
14 décembre	Rencontre avec Monsieur Nick Read, CFO Vodafone Group Plc

2. Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier ministre au cours de l'année 2015

27 janvier	Déplacement officiel à Auschwitz-Birkenau – Commémoration du 70e anniversaire de la libération d'Auschwitz-Birkenau
29 - 30 janvier	Déplacement officiel à Słońsk – Commémoration du 70e anniversaire de l'assasinat des prisonniers de la prison allemande de Sonnenburg et Ouverture officielle du nouveau Musée de la Martyrologie à Słońsk
5 février	Déplacement officiel à Bruxelles – Réunion « Gäichel VIII »
12 février	Conseil européen informel des Chefs d'Etat ou de Gouvernement à Bruxelles
15 - 20 février	Déplacement officiel à Seattle et San Francisco (USA)
11 mars	Déplacement à Namur – Visite auprès du Parlement wallon
19 - 20 mars	Conseil européen des Chefs d'Etat ou de Gouvernement à Bruxelles
29 avril	Sommet Benelux à Bruxelles
21 - 23 mai	Visite officielle à Astana (Kazakhstan)
2 juin	Déplacement à Zurich – Entrevue avec les responsables de l'Union de Banques suisses
3 juin	Participation à la 9e édition des Journées européennes du Développement (EDD) à Bruxelles
10 - 11 juin	Sommet Union européenne – Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (EU-CELAC) à Bruxelles
16 juin	Déplacement officiel à Berlin
22 juin	Sommet extraordinaire de la zone Euro consacré à la Grèce à Bruxelles
24 - 25 juin	Déplacement officiel à Paris à l'occasion de la célébration de la Fête nationale luxembourgeoise
25 - 26 juin	Conseil européen des Chefs d'État ou de Gouvernement à Bruxelles
28 juin - 1er juillet	Déplacement à New York
7 - 8 juillet	Réunion informelle des Chefs d'État ou de Gouvernement de la Zone euro à Bruxelles Déplacement officiel à Strasbourg – Discours devant le Parlement européen
12 juillet	Sommet de la Zone euro et Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
15 juillet	Déplacement officiel à Bruxelles – Présentation du programme de la Présidence luxembourgeoise devant la Commission ITRE (Industrie, Recherche, Énergie, Télécommunications)
15 - 19 juillet	Déplacement officiel à Tokyo (Japon)
31 août - 1er septembre	Participation au « 10th Bled Strategic Forum Vision of New Partnerships » à Bled (Slovénie)
16 - 17 septembre	Déplacement officiel au Vatican et à Rome
19 septembre	Déplacement officiel à Hinzert à l'occasion de la « Erinnerungsfeier an die Opfer des SS-Sonderlagers/KZ Hinzert »
23 septembre	Réunion informelle des Chefs d'État ou de Gouvernement à Bruxelles
24 - 29 septembre	Déplacement officiel à New York – Sommet spécial ODD (Objectifs de développement durable) et 70e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies
3 octobre	Déplacement officiel à Francfort à l'occasion des festivités du 25e anniversaire du « Tag der Deutschen Einheit »

5 - 6 octobre	Visite de Travail à Sotchi (Russie)
15 - 16 octobre	Conseil européen des Chefs d'État ou de Gouvernement à Bruxelles
17 octobre	Déplacement officiel à Bruges – Discours à l'occasion de la conférence « Re-inventing Europe Youth Conference » au Collège d'Europe
21 octobre	Participation à la « 6th European Conference on Public Communication (EuroPCom) » et au « President's Dinner » à Bruxelles
22 octobre	Visite de travail à Kiev (Ukraine)
23 octobre	Déplacement officiel à Sarrebruck à l'occasion des festivités du 60e anniversire du référendum sur le statut de la Sarre
27 octobre	Déplacement officiel à Londres
11 - 12 novembre	Sommet sur la migration + Réunion informelle des Chefs d'État ou de Gouvernement à La Valette (Malte)
17 novembre	Conférence TTIP « What's in it for the Social Partners? » à Bruxelles
29 novembre	Réunion des Chefs d'État ou de Gouvernement de l'Union européenne avec la Turquie à Bruxelles
30 novembre	Cérémonie d'ouverture de la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris
17 - 18 décembre	Conseil européen des Chefs d'État ou de Gouvernement de l'Union européenne à Bruxelles

3. Participation de Monsieur le Premier ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2015

9 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An au Gouvernement par une délégation de la Fédération des Ramoneurs-Fumistes
13 janvier	- Entrevue avec une délégation de la Shoura - Pots des Présidents de la Fédération des Artisans et de la Chambre des Métiers à l'occasion du Nouvel An - Office solennel à la Synagogue à la mémoire des personnes assassinées à Paris du 7 au 9 janvier 2015
14 janvier	- Présentation des Vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse - Entrevue avec les organisations patronales - Réception de Nouvel An de la Chambre des Salariés
6 février	Visite du 46e Cortège Saint-Valentin
9 février	- Visite de l'École européenne I - Remise du rapport de Artuso « La question juive au Luxembourg (1933-1941) – L'État luxembourgeois face aux persécutions antisémites nazies »
10 mars	Remise d'une « Bretzel » par une délégation de la Fédération des Patrons Boulangers-Pâtissiers
30 mars	Participation à une réunion sur le dialogue social au Conseil économique et social
31 mars	- Rencontre avec une délégation des associations laïques - Intervention dans le cadre de l'événement CIONET à la Chambre de Commerce
1er avril	Signature de la Charte de la Sécurité routière
22 avril	- Pose de la 1ère pierre du nouveau bâtiment d'ING Luxembourg à Luxembourg-Gare - Mots de bienvenue à l'occasion d'un événement CONNECTATHON – Agence eSanté Luxembourg
28 avril	Entrevue avec une délégation de la CGFP
30 avril	Déjeuner avec la presse luxembourgeoise au « *Mäertchen* »
7 mai	Participation au Bistrot du Jeudi « Référendum et élargissement du droit de vote: les enjeux » à l'Institut national des Langues
8 mai	Cérémonie à l'occasion du 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise
9 mai	Cérémonie du dépôt de gerbes sur les tombes des soldats soviétiques au cimetière de Bonnevoie
11mai	- Rencontre avec Monsieur Shelomo Selinger, sculpteur et dessinateur franco-israélien - Discours dans le cadre de l'Assemblée générale LPEA à la Banque de Luxembourg
12 mai	Visite du CHL et de l'entreprise ANABL dans le cadre de la Journée diversité
23 mai	Cérémonie du « Memorial Day » au cimetière militaire américain à Hamm
3 juin	15e anniversaire de l'étude d'avocat Clifford Chance à la Villa Vauban
4 juin	- Ouverture du workshop « Space & Satellite Communication Law » à la SES à Betzdorf - Discours à l'occasion de la manifestation « Golden Eye » au Casino 2000 à Mondorf-les-Bains - Participation au dîner de la Fédération internationale des industries pharmaceutiques au Cercle Cité

5 juin	Soirée de gala Kiwanis à l'Abbaye de Neumunster
7 juin	Référendum national
8 juin	- Déjeuner avec les Ambassadeurs non-communautaires - Visite de l'entreprise Avery Dennison à Rodange
13 juin	Séance académique à l'occasion des festivités officielles des 30 ans de l'Accord de Schengen
15 juin	25e anniversaire de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils à la Maison du Savoir à Belval
18 juin	Rencontre avec une délégation de l'Union syndicale Luxembourg (USL)
19 juin	Remise des distinctions honorifiques dans le cadre de la promotion générale dans les Ordres nationaux 2015
23 juin	Célébration officielle de la Fête nationale luxembourgeoise
6 juillet	- Visite de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Rencontre avec les représentants de Eurochambres - Participation au « Jugendparlament »
29 juillet	Déjeuner avec les représentants des banques chinoises établies au Luxembourg
27 août	Visite de la société APATEK à Kalchesbruck
8 septembre	Visite auprès de S.A.R. le Grand-Duc Jean au Château de Fischbach
10 septembre	- Rencontre avec une délégation de l'Association Amicale Albert Ungeheuer - Entrevue avec le Dr Axel Weber, Chairman of the Board of Directors UBS Group AG
21 septembre	- Discours à l'occasion de la conférence « Strategic Energy Technologies (SET) Plan 2015 » au European Conventer Center Luxembourg - Rencontre avec une délégation de Handicap International
22 septembre	- Séance plénière de la « EU Youth Conference » au Double Tree Hotel à Dommeldange - Inauguration de la Maison du Savoir, de la Maison des Sciences humaines et de la Maison de l'Innovation à Belval
30 septembre	Cocktail dînatoire dans le cadre des 140 ans du Home Center Willy Putz
10 octobre	Cérémonies à l'occasion de la Journée de Commémoration nationale
13 octobre	Dîner institutionnel au Château de Berg
19 octobre	Soirée du Cercle consulaire du Grand-Duché de Luxembourg
20 octobre	Entrevue avec des représentants de la Baueren-Allianz, de la Centrale paysanne, du Fräie Lëtzebuerger Bauereverband et de la Chambre d'Agriculture
26 octobre	Entrevue avec une délégation de la Shoura
9 novembre	Entrevue avec des représentants de la « Jeeërvereenegung »
10 novembre	- Intervention à l'occasion de la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne (SCEG) - Discours d'ouverture à l'occasion de la Conférence « Investing in People »
13 novembre	Visite à la Foire de l'Étudiant
16 novembre	- Dépôt d'une gerbe et signature du Livre de condoléances à l'Ambassade de France suite aux attentats survenus à Paris le 13 novembre - Remise du 13e rapport annuel sur la situation des Droits de l'Enfant par une délégation de l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand
18 novembre	Séance académique dans le cadre du 20e anniversaire du Uelzechtkanal
25 novembre	Lancement officiel de la « Campagne du Ruban blanc »

27 novembre	- Participation à l'Assemblée plénière du Conseil économique et social - Inauguration officielle de l'ATF (Antenna Field Technical Facility) de la SES - Inauguration officielle du nouveau siège « Aubépines » de la Commission de Surveillance du Secteur Financier
2 décembre	Déjeuner avec les membres du « International Bankers Club Luxembourg »
3 décembre	Discours dans le cadre du « Seminar on EU-Russia Relations for Representatives of the Russian Media »
7 décembre	Allocution à l'occasion du 25e anniversaire du Fonds national de Soutien à la Production audiovisuelle
8 décembre	Visite auprès de la DELEN Private Bank Luxembourg S.A.
9 décembre	- Cérémonie de clôture de l'Année européenne pour le développement - 20e anniversaire du Ministère de l'Égalité des Chances
10 décembre	Allocution d'ouverture à l'occasion de la « Luxembourg Presidency Innovative Conference »
14 décembre	Visite auprès de la Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf
18 décembre	Réception de fin de Présidence
19 décembre	Participation à l'émission « Background » de RTL Radio Lëtzebuerg
21 décembre	- Passation des pouvoirs au Ministère de la Culture - Discours à l'occasion de la 32e Rencontre Entreprises-Étudiants ANESEC/ANELD